



La Société de Gestion AGF Limitée  
RAPPORT ANNUEL

2021

## Table des matières

04	Nos compétences en investissement
08	Faits saillants financiers
12	Message aux actionnaires
15	Notre approche : Investis avec discipline
18	Ventes et distribution
20	Développement durable à AGF
46	Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise
47	Conseil d'administration
50	Comités du conseil d'administration
51	Conseil d'administration et membres de la haute direction
59	Rapport de gestion
100	Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière
101	Rapport de l'auditeur indépendant
105	États consolidés de la situation financière
107	États consolidés du résultat net
108	États consolidés du résultat global
109	États consolidés de la variation des capitaux propres
110	Tableaux consolidés des flux de trésorerie
111	Notes annexes
152	Répertoire général d'AGF

À une époque de changements rapides, nous continuons d'offrir l'excellence en matière de gestion de placements, de procurer une expérience exceptionnelle à la clientèle et de demeurer engagés à faire preuve de discipline afin d'anticiper constamment l'évolution.

À AGF, nous continuons de nous concentrer sur la production de rendements solides quant aux investissements à long terme et sur la prestation d'un service exceptionnel.

42,6 \$

milliards d'actif géré<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Au 30 novembre 2021, l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions de La Société de Gestion AGF Limitée se chiffraient à 42,6 G\$.

# Nos compétences en investissement

## Investissement fondamental

25,4 \$  
milliards d'actif géré<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Actif géré au 30 novembre 2021.

Les équipes de gestion des investissements fondamentaux d'AGF s'emploient à atteindre systématiquement les objectifs de placement des clients, en tirant parti de leur expérience dans le secteur. Les principaux gestionnaires de portefeuille de ces équipes (axées sur les actions et les titres à revenu fixe) cumulent plus de 280 ans d'expérience en gestion des investissements et entretiennent des relations d'affaires solides dans l'ensemble de l'industrie.

Au fil des années, nous nous sommes adaptés au changement et à l'innovation, mais notre motivation est demeurée intacte. Nous éprouvons une grande responsabilité envers nos investisseurs en ce qui concerne la réalisation de nos objectifs, afin qu'ils puissent en retour atteindre les leurs.

Dans une conjoncture de plus en plus difficile, il faut une expérience et des compétences considérables pour atteindre ces objectifs. À AGF, notre expertise de longue date et notre accès à des ressources à l'échelle mondiale nous permettent de maintenir une approche

disciplinée, et ce, dans un esprit de recherche et d'innovation qui nous permet de nous adapter.

Selon nous, une culture nourrie par la curiosité, par un dialogue franc et par une réévaluation constante des idées de chacun se traduit par de meilleurs résultats de placement et nous aide à continuellement nous surpasser, au bénéfice de l'ensemble de nos clients.

La plateforme fondamentale à gestion dynamique d'AGF comprend un large éventail de stratégies axées sur les actions et les titres à revenu fixe couvrant divers objectifs, qu'il s'agisse de l'accumulation de patrimoine, de la gestion du risque ou de solutions générant un revenu. Outre nos compétences en ce qui concerne les actions mondiales et nord-américaines ainsi que les titres à revenu fixe, nous possédons une expertise spécialisée reconnue en matière d'investissements durables et non traditionnels.

**En tant que société de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale, AGF possède des volets axés sur des activités fondamentales et quantitatives de même que sur des actifs non traditionnels et des avoirs de clients privés.**

## Investissement quantitatif

7,9 \$  
milliards d'actif géré<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Actif géré au 30 novembre 2021.

AGFiQ désigne la plateforme d'investissement quantitatif d'AGF. Elle bénéficie de l'appui d'une équipe pluridisciplinaire aux compétences variées.

Dirigée par des pionniers de l'investissement factoriel, l'équipe applique une démarche fondée sur la conviction que les résultats d'investissement peuvent être améliorés par l'évaluation et le ciblage des facteurs qui influencent les rendements des marchés. À l'aide d'approches factorielles rigoureuses qui nous permettent d'examiner le risque sous des angles divers, nous veillons à atteindre notre objectif, qui consiste à procurer de meilleurs rendements ajustés en fonction du risque.

### Notre facteur humain

À AGF, nous sommes unanimes : en matière d'approches quantitatives, c'est le facteur humain à la source des stratégies qui mène réellement l'innovation. Nous sommes fiers de penser différemment. Pour ce faire, nous réunissons des spécialités

diverses et complémentaires, ce qui donne lieu à des approches d'investissement novatrices. Notre passion inébranlable pour la recherche et la compréhension sous-tend notre capacité à faire progresser les objectifs d'accumulation et de conservation du patrimoine pour les investisseurs.

### Notre plateforme de recherche interne

Nous avons constaté que, compte tenu de l'évolution de nos idées et de nos activités de recherche, les systèmes tiers externes ne sont pas en mesure de satisfaire à nos exigences en matière de souplesse et de personnalisation pour procurer les meilleurs résultats. En conséquence, nous avons élaboré une plateforme de recherche et de base de données qui nous permet de définir des facteurs particuliers et de concevoir des modèles de risque et d'optimisation des portefeuilles qui sont adaptés aux objectifs de placement propres à chaque stratégie.

### Alternatifs

2,2 \$  
milliards d'actif géré<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Actif géré et actifs donnant droit à des commissions au 30 novembre 2021.

À AGF, notre expertise ainsi que nos partenariats dans le domaine des produits non traditionnels permettent aux investisseurs d'avoir accès à des participations dans des investissements alternatifs et d'en bénéficier, et ce, dans le cadre d'une approche rigoureuse. Des catégories d'actif alternatif aux stratégies d'actif alternatif, nous offrons un éventail de solutions pour répondre à divers objectifs.

#### Alternatifs liquides cotés

Par l'entremise de nos plateformes fondamentale et quantitative, nous offrons des placements dans des sociétés cotées qui sont liées à des actifs réels – y compris dans les secteurs des infrastructures et des métaux précieux –, de même que des investissements faisant appel à des démarches de nature alternative, notamment des stratégies neutres par rapport au marché, axées sur des positions longues/courtes ou sur des produits dérivés.

#### Alternatifs privés

La plateforme d'alternatifs privés d'AGF allie des capacités diversifiées sur plusieurs plans à une participation en tant qu'investisseur principal dans des occasions sur mesure et distinctes qui apportent une valeur ajoutée aux actionnaires d'AGF. La Société cherche constamment à diversifier sa gamme de produits axés sur les alternatifs privés.

## Clients privés

7,1 \$  
milliards d'actif géré<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Actif géré au 30 novembre 2021.

La plateforme de clients privés d'AGF englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd., de Doherty & Associates Ltd. et de Gestion de placements Highstreet. Elle propose des solutions d'investissement aux particuliers bien nantis, aux fonds de dotation et aux fondations sur les marchés clés du Canada.



Cypress Capital Management Ltd. propose des services d'investissement de qualité à un coût raisonnable, et dans le véritable intérêt du client. La société applique une approche honnête et transparente relativement aux attentes en matière de rendement, de risques, de frais et de ses compétences en tant que gestionnaire de placements.



Doherty & Associates Ltd. est fondée sur le principe selon lequel ses clients constituent sa priorité dans tout ce qu'elle fait. Elle est guidée par sa philosophie visant à choisir « des sociétés intéressantes à un prix avantageux », qui est jumelée à un processus d'investissement rigoureux, et axée sur la croissance responsable du patrimoine à long terme.



Gestion de placements Highstreet respecte rigoureusement ses principes fondamentaux d'excellence à l'égard de deux éléments – servir ses clients et gérer les placements. La société estime qu'une combinaison d'analyses quantitatives et fondamentales visant à saisir des facteurs qui favorisent l'alpha peut mener à la réussite en matière d'investissement.

# Faits saillants financiers

## Rétrospective décennale consolidée (activités poursuivies)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Exercices clos les 30 novembre	2021	2020 <sup>1,2</sup>	2019 <sup>3,4</sup>	2018 <sup>5</sup>	2017 <sup>6</sup>
Produits	461,6 \$	543,9 \$	436,7 \$	450,2 \$	455,5 \$
Charges <sup>11</sup>	333,9	292,8	326,7	343,7	339,1
RAIIA avant les commissions <sup>12</sup>	127,7	251,1	110,0	106,5	116,4
Résultat avant impôt	51,8	194,4	57,3	62,5	61,8
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	39,3	173,9	47,9	73,9	52,1
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,56 \$	2,25 \$	0,61 \$	0,94 \$	0,66 \$
Dilué	0,55	2,22	0,60	0,92	0,64
Flux de trésorerie disponibles <sup>12</sup>	54,8 \$	46,1 \$	52,8 \$	41,4 \$	58,7 \$
Dividende par action	0,34 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$
Dette à long terme	– \$	– \$	207,3 \$	188,6 \$	138,6 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	70 009 123	77 326 775	78 739 081	79 292 775	79 330 190
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	71 660 642	78 359 570	79 672 961	80 637 948	81 245 279

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.

<sup>2</sup> L'exercice 2020 comprend un produit de 104,4 M\$ relativement à un profit tiré de la vente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change, et un produit de 41,3 M\$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.

<sup>3</sup> Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2019.

<sup>4</sup> L'exercice 2019 comprend un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds et une charge de restructuration de 14,4 M\$.

<sup>5</sup> L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL, une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la remise d'une provision de 21,9 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

<sup>6</sup> L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement d'un litige.

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Exercices clos les 30 novembre	2016 <sup>7</sup>	2015 <sup>8</sup>	2014	2013 <sup>9</sup>	2012 <sup>10</sup>
Produits	428,7 \$	449,6 \$	464,5 \$	484,5 \$	510,2 \$
Charges <sup>11</sup>	319,2	322,4	309,6	320,9	321,2
RAIIA avant les commissions <sup>12</sup>	109,5	127,2	154,9	163,6	189,0
Résultat avant impôt	52,7	63,9	79,1	66,0	58,5
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	42,5	48,3	61,3	22,4	52,3
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,53 \$	0,59 \$	0,69 \$	0,25 \$	0,29 \$
Dilué	0,53	0,58	0,68	0,25	0,29
Flux de trésorerie disponibles <sup>12</sup>	61,5 \$	67,8 \$	82,0 \$	102,3 \$	95,8 \$
Dividende par action	0,32 \$	0,51 \$	1,08 \$	1,08 \$	1,08 \$
Dette à long terme	188,2 \$	268,8 \$	308,2 \$	307,9 \$	312,3 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	79 278 876	82 295 595	86 000 437	88 163 616	94 117 889
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	80 253 600	83 584 539	87 384 880	88 690 410	94 932 213

<sup>7</sup> L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M\$ afférente à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M\$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée (« TVH ») compensée par les coûts de transition des fonds.

<sup>8</sup> L'exercice 2015 comprend une distribution de 5,7 M\$ relativement à la cristallisation d'un actif et une charge non récurrente de restructuration de 7,2 M\$.

<sup>9</sup> L'exercice 2013 comprend un ajustement non récurrent de 25,0 M\$ à la provision pour impôt en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

<sup>10</sup> Se reporter au rapport annuel de 2012 pour les ajustements découlant de la transition des PCGR aux IFRS.

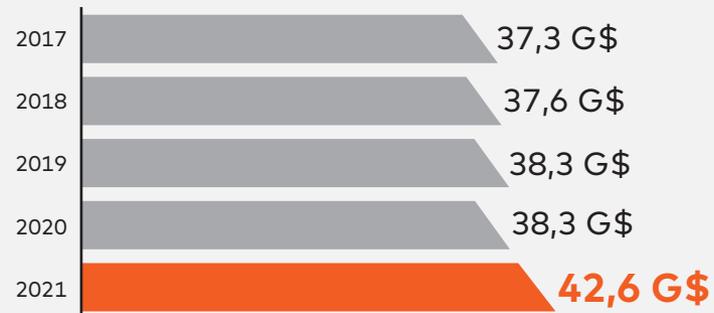
<sup>11</sup> Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, la provision pour restructuration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.

<sup>12</sup> Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

## Faits saillants financiers

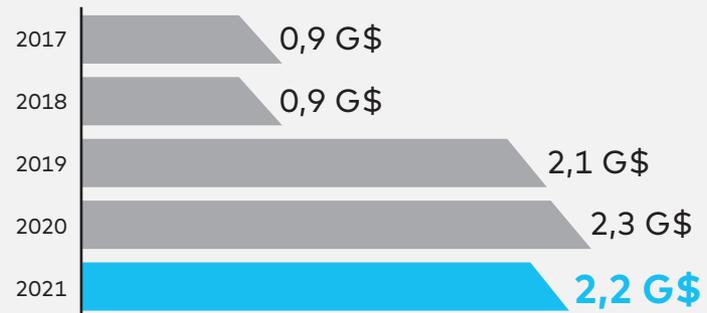
ACTIF GÉRÉ ET ACTIFS DONNANT DROIT À DES COMMISSIONS

42,6 G\$



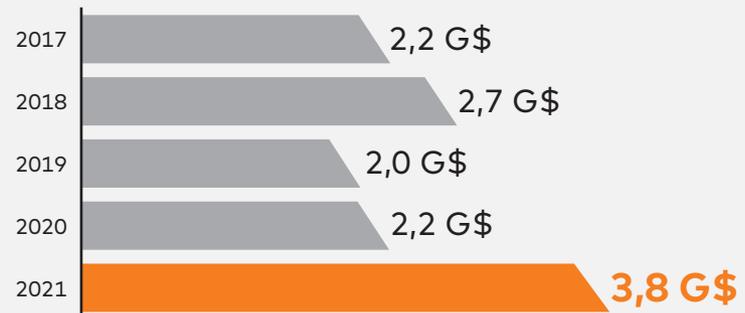
ALTERNATIFS PRIVÉS - ACTIF GÉRÉ ET ACTIFS DONNANT DROIT À DES COMMISSIONS

2,2 G\$



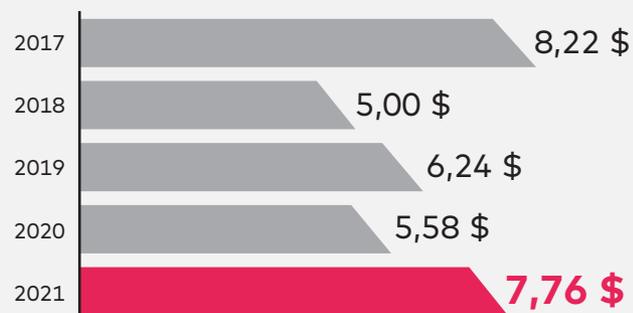
VENTES BRUTES DE FOND COMMUNS DE PLACEMENT

3,8 G\$



## COURS DE L'ACTION

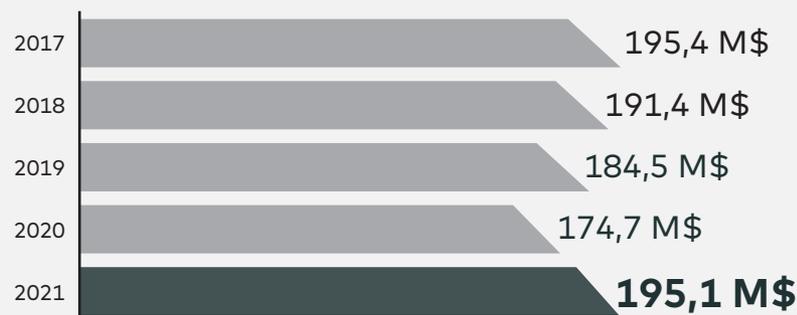
7,76 \$



## FRAIS DE VENTE, FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Ajustés en fonction d'éléments non récurrents, d'IFRS 15 et d'IFRS 16

195,1 M\$



## RATIO DE DISTRIBUTION

43 %



# Message aux actionnaires

L'année 2021 a marqué la fin de notre deuxième exercice financier en temps de pandémie. Au cours de cette période, la COVID-19 est devenue une réalité de la vie et nous avons appris non seulement à vivre avec elle, mais aussi à travailler efficacement en dépit de cette dernière – comme en témoignent nos réalisations pendant l'année écoulée.



**Kevin McCreadie**  
Chef de la direction et  
chef des investissements



Nous avons connu un essor formidable du côté de nos ventes et affiché de solides rendements ajustés en fonction du risque. Nous avons fourni un service essentiel à nos clients, et nous nous sommes unis et soutenus, démontrant empathie et compassion, alors que notre culture continuait d'évoluer.

Nous avons également été en mesure de faire avancer nos priorités stratégiques, tout comme de poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie à long terme et l'atteinte de nos objectifs énoncés. Nous nous sommes positionnés dans l'optique d'un succès continu.

## Faits saillants de 2021

Nos activités de détail enregistrent de nouveau des rentrées nettes. Parallèlement, les résultats de tous nos canaux se sont améliorés d'un exercice sur l'autre. Forts de l'attention que nous portons toujours en vue d'établir une plateforme agnostique pour nos clients, nous avons enregistré des rentrées importantes dans plusieurs catégories et types de produits, y compris les actions mondiales et américaines, les titres à revenu fixe, les fonds d'investissement durable de même que les instruments non traditionnels.

La croissance de notre plateforme d'alternatifs privés s'est accélérée, et notre gamme de produits connexes s'est élargie. De plus, nous avons annoncé une évolution quant à notre partenariat stratégique avec SAF Group (« SAF »). Ainsi, les investisseurs ont maintenant accès à des occasions uniques d'investissements privés appuyées par l'échelle opérationnelle et la portée du réseau de distribution d'AGF, jumelées à l'expertise de SAF dans le domaine de la gestion de placements.

En partenariat avec SAF, nous avons lancé AGF SAF Private Credit Limited Partnership et Fiducie de crédit privé AGF SAF. Ces nouvelles offres procurent à nos clients, qui recherchent des sources fiables de revenu, la diversification et des rendements attrayants, un accès au crédit privé – l'une des catégories de placements alternatifs connaissant le plus vif essor.

En outre, nous avons établi un partenariat stratégique relatif au capital-investissement, avec First Ascent Ventures (« First Ascent »). Le partenariat vise les nouvelles entreprises du secteur des technologies dans la création de la prochaine génération de logiciels de commerce électronique interentreprises, un segment perturbateur qui connaît une croissance rapide. AGF a versé 30 M\$ au deuxième fonds de First Ascent, et siège au comité consultatif des commanditaires, relativement à ce fonds.

## Message aux actionnaires

En décembre, nous avons également annoncé la nomination de Ashley Lawrence au nouveau poste de vice-président principal, chef des placements non traditionnels. M. Lawrence, dirigeant chevronné et respecté, est doté d'une grande expertise en matière d'investissement, de même qu'en ce qui concerne la gestion, l'élaboration et la restructuration de portefeuilles et d'actifs. Sa présence dans notre équipe ajoute la juste mesure de pensée stratégique, d'antécédents spécialisés et de solides relations d'affaires, autant d'atouts qui constitueront les catalyseurs dont nous avons besoin pour accélérer la croissance de nos activités liées aux placements alternatifs.

Par ailleurs, nous avons ciblé une croissance soutenue, surveillé nos dépenses ainsi que mis l'accent sur les améliorations en matière d'efficacité et d'automatisation. Nous avons poursuivi notre transformation numérique, en renforçant notre aptitude à susciter l'engagement de nos clients par le ciblage rigoureux des communications, tout en améliorant dans l'ensemble l'expérience client, ainsi que l'efficacité opérationnelle.

Notre succès est véritablement le fruit d'un effort collectif, car tous nos employés ont contribué à ces résultats exceptionnels. Je suis impatient de voir ce que nous pourrions accomplir l'an prochain – une année charnière pour AGF.

## Regard vers l'avenir

En 2022, nous célébrerons notre 65<sup>e</sup> anniversaire. Voilà un haut fait remarquable. Très peu de sociétés affichent une telle longévité.

Au cours des 65 dernières années, nous sommes restés centrés sur le client, mais nous avons également fait preuve de résilience et d'ouverture face au changement. Il fallait nous adapter, compte tenu de tout ce que nous avons vécu au cours des 65 dernières années. Nous avons persévéré face aux mouvements du marché, aux troubles géopolitiques, à la consolidation du secteur, aux changements réglementaires et, bien sûr, à une pandémie mondiale que personne n'aurait pu prévoir.

De par notre essence où l'innovation est ancrée, nous avons été en mesure de croître et d'évoluer au-delà de notre tradition axée sur les fonds communs de placement, pour devenir aujourd'hui une société de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale.

À la fin d'avril 2022, nous devrions commencer à déménager notre siège social au CIBC SQUARE. Nous compterons parmi les premiers locataires de cet immeuble emblématique de nouvelle génération, qui s'ajoute distinctement à la silhouette de Toronto.

Du fait de son engagement à l'égard du développement durable, le complexe CIBC SQUARE a obtenu la cote santé-sécurité WELL et la certification Platine de WiredScore, et devrait obtenir la certification LEED® Platine (noyau et enveloppe) ainsi que la certification Platine WELL, ce qui en fera le premier immeuble triple platine de Toronto.

Il ne fait aucun doute que la pandémie a bouleversé nos activités, tout comme notre façon de travailler. Alors que nous entamons notre prochain chapitre, notre nouveau siège social nous aidera à nous positionner en fonction de l'avenir du monde du travail, et il nous permettra de tirer parti du plein potentiel – ainsi que des avantages – d'un contexte de travail hybride.

Alors que notre regard porte sur 2022, nous demeurons concentrés sur nos priorités stratégiques qui étayeront davantage la croissance de nos activités.

À titre de chef de file dans le développement de l'investissement durable, nous savons qu'il importe plus que jamais de bâtir une économie plus durable – surtout que la pandémie a mis en lumière l'ampleur et l'urgence de nos problèmes environnementaux et sociaux. Nous nous engageons à faire notre part; ainsi, nous ajoutons une priorité stratégique axée sur la durabilité d'entreprise.

Nos priorités stratégiques pour 2022 sont les suivantes :

- » Enregistrer des rendements constants et reproductibles;
- » Maintenir l'élan des ventes et obtenir des rentrées de fonds nettes;
- » Établir une plateforme d'alternatifs privés diversifiée, avec un actif géré de 5 G\$ d'ici à la fin de 2022;
- » Respecter la ligne directrice quant aux charges, tout en continuant d'investir dans des secteurs clés en plein essor;
- » Améliorer nos programmes de durabilité d'entreprise.

Cette année s'est avérée une autre année extraordinaire. Je tiens à souligner à quel point je suis fier de nous tous, à AGF, et de tout ce que nous avons réussi à accomplir pour faire progresser nos activités.

Il y a toujours plus de travail à faire, mais nous n'avons jamais été dans une position aussi forte. Je suis impatient de poursuivre sur cette lancée en 2022, alors que nous nous préparons à célébrer notre 65<sup>e</sup> anniversaire.



**Kevin McCreddie, CFA, MBA**

Chef de la direction et chef des investissements

# Notre approche : Investis avec discipline

À AGF, notre démarche s'articule autour de trois principes, qui forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible. Elle constitue l'essence de notre détermination à procurer des rendements constants à nos clients, peu importe de quoi l'avenir sera fait.



## Partage des informations

Nos équipes travaillent ensemble pour offrir une perspective mondiale, tout en ayant l'autonomie nécessaire pour proposer des philosophies d'investissement distinctes.



## Démarche mesurée

Nos équipes effectuent des recherches et des analyses rigoureuses et recueillent des données en temps réel sur toutes les activités d'AGF, afin de réduire l'incidence de changements radicaux et de protéger la croissance à long terme.



## Responsabilisation active

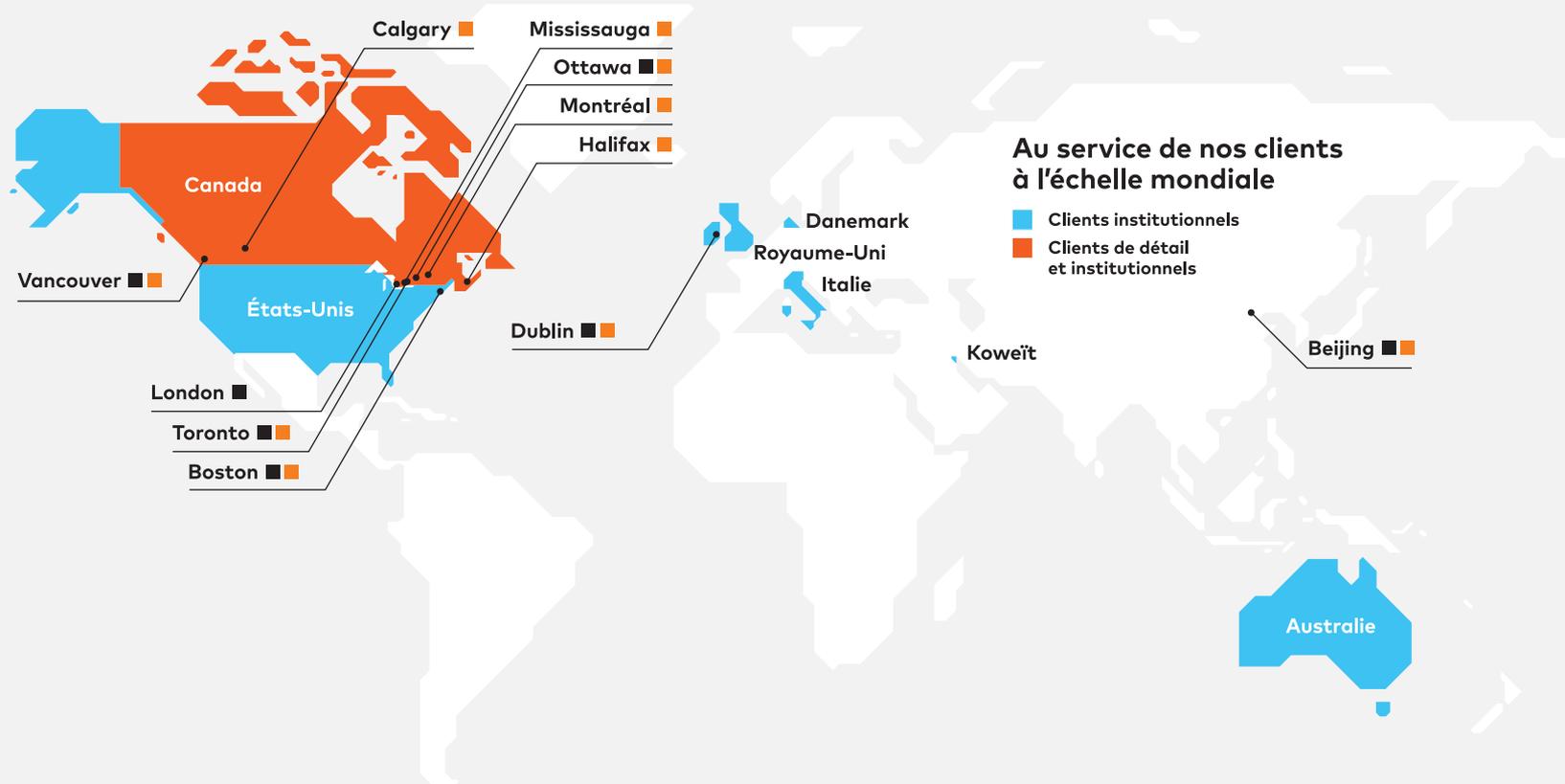
Nos équipes appliquent constamment des processus conçus pour obtenir des rendements reproductibles dans un cadre où la gestion active répond véritablement à des attentes dynamiques.

## Une plateforme distincte de gestion de placements

Nos équipes gèrent une gamme diversifiée de stratégies d'investissement et bénéficient de la latitude suffisante pour pouvoir tableer sur des philosophies et des processus d'investissement différents et axés sur la recherche.

AGF : Stratégies fondamentales*	AGFiQ : Stratégies quantitatives	Alternatifs privés
<b>Actions</b>	<b>Actions*</b>	<b>Crédit structuré</b>
Marchés mondiaux / internationaux	Marchés mondiaux / internationaux	AGF SAF Private Credit LP
Marchés nord-américains	Marchés nord-américains	Fiducie de crédit privé AGF SAF
Marchés émergents	Marchés émergents	
Croissance durable (investissements thématiques ou d'impact)	Croissance durable (facteurs ESG)*	
Titres producteurs de dividendes / de revenu	Titres producteurs de dividendes / de revenu	
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>Titres à revenu fixe</b>	
Titres de crédit mondiaux / titres mondiaux sensibles aux taux	Marchés mondiaux	
Titres de base canadiens	<b>Répartition de l'actif</b>	
Titres de créance des marchés émergents	Stratégies de FNB multicatégories (échelle de risque, résultats)	
<b>Répartition de l'actif</b>	<b>Actif alternatif (actifs réels)</b>	
Solutions gérées (échelle de risque, résultats)	Infrastructures*	
<b>Actif alternatif (actifs réels)</b>	<b>Stratégies d'actif alternatif</b>	
Actifs réels mondiaux	Neutres par rapport au marché	
(métaux précieux, ressources naturelles)	Positions longues/courtes	
	Appel de liquidités	
	Rendement absolu	
* Prise en compte de facteurs ESG		
Gestion de devises		

## Notre présence sur la scène mondiale



■ Gestion de placements et recherche

Toronto / Vancouver / London / Ottawa / Boston / Dublin

■ Ventes et services

Toronto / Vancouver / Calgary / Mississauga / Montréal / Halifax / Boston / Dublin / Beijing

# Ventes et distribution

Cette année, malgré les défis posés par la pandémie, nous avons enregistré nos meilleures ventes de détail en plus de 10 ans. Nous sommes très fiers de ce résultat remarquable. Il témoigne de la qualité et de la diversité de nos relations dans l'ensemble des canaux, de la constance du rendement des placements et de l'apport d'un éventail de produits pertinents, concurrentiels et adaptés aux tendances du marché.

Je suis particulièrement fière de la portée et de la constance de nos succès. Nous avons enregistré des rentrées de fonds importantes dans plusieurs catégories, y compris les actions mondiales et américaines, les titres à revenu fixe et les fonds d'investissement durable. Nous avons également constaté une hausse des rentrées dans les séries associées à des services à honoraires et les comptes en gestion distincte. De plus, nous avons pris d'autres mesures en vue d'établir une plateforme agnostique et de favoriser l'intégration de nos stratégies d'investissement dans les portefeuilles des clients, quelle que soit la manière dont leurs portefeuilles sont construits.

**Judy Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A**  
Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale  
La Société de Gestion AGF Limitée



Nous avons fait preuve d'une constance notable tout au long de l'année, notre gamme de fonds de détail affichant des ventes nettes positives pour chacun des 12 derniers mois.

Ces résultats exceptionnels témoignent avec éloquence de notre engagement collectif envers nos clients. En ce qui concerne le service à la clientèle, nous avons appliqué les leçons apprises tout au long de la pandémie, afin de continuer de fournir un service essentiel. Bien que les façons de travailler et d'interagir avec nos clients aient changé, notre engagement à démontrer notre valeur persiste.

Au moyen de la technologie, nous avons gardé les voies de communication ouvertes dans le but d'offrir des idées, des ressources et des événements virtuels à nos clients et partenaires d'affaires, pour les aider à s'orienter dans cette conjoncture toujours changeante.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons maintenu et renforcé notre essor impressionnant – et avons été en mesure de réaliser des succès dignes de mention, dont les suivants :

## Engagement des clients

- » Nous avons planifié, géré et tenu près de 30 événements, dont des points sur les marchés, des tournées et des webémissions s'adressant à nos volets de détail et de comptes institutionnels.
- » Par l'entremise de canaux numériques et d'événements en ligne, nous avons joint des milliers de conseillers financiers, tout en veillant à accroître notre auditoire aux É.-U.
- » Notre équipe des ventes a réalisé plus de 68 000 interactions/communications auprès de clients.

## Élan des ventes

- » Les résultats de vente d'AGF ont surclassé ceux du secteur. Nos ventes brutes de fonds communs de placement de détail<sup>1</sup> se sont améliorées de 39 % d'une année sur l'autre, contre 18 % pour le secteur<sup>2</sup>.
- » À la clôture de T4-2021, l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions<sup>3</sup> totalisaient 42,6 G\$, soit une hausse de 4,3 G\$ en regard de 2020.
- » Pour l'exercice 2021, les ventes nettes de fonds communs de placement ont dépassé 1,4 G\$; il s'agit de notre meilleur résultat depuis 2007.
- » Le volet des clients privés continue de présenter une croissance constante, l'actif géré ayant augmenté de 17 % d'une année sur l'autre.

Dans le même temps, nous avons répondu à la demande croissante des clients pour des solutions axées sur le développement durable. Les investisseurs de tous les types souhaitent de plus en plus participer aux incroyables occasions de croissance offertes par la transition vers une économie plus durable.

Nous continuerons de proposer des options d'investissement qui respectent les préférences des investisseurs en matière d'ESG et qui leur donnent la possibilité de combiner leurs intérêts quant à l'amélioration de l'environnement avec leurs rendements.

En outre, les investisseurs recherchent des sources fiables de revenu, la diversification et des rendements attrayants; ainsi, nous avons continué d'accélérer la croissance de notre plateforme d'alternatifs privés. Avec le lancement de deux instruments connexes qui s'adressent aux investisseurs institutionnels et de détail du Canada, nous offrons à nos clients un accès accru au crédit privé – l'une des catégories de placements alternatifs connaissant le plus vif essor. La réaction du marché a été forte et, pour répondre à la demande soutenue de nos clients, nous chercherons toujours des occasions d'élargir notre plateforme au moyen de stratégies pertinentes, afin de répondre à leurs besoins changeants.

À l'aube de 2022, nous voyons des occasions à saisir pour étoffer notre élan sans pareil et notre héritage en tant que société dynamique et novatrice, chef de file du secteur depuis 1957. Nous célébrerons notre 65<sup>e</sup> anniversaire en 2022, et mettrons à profit ce que nous avons appris tout au long de notre évolution – notamment pendant la pandémie – pour devenir une meilleure entreprise pour nos collègues, nos clients, nos collectivités et nos actionnaires.



**Judy Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A**

Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale et présidente du Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF

<sup>1</sup> Les ventes brutes de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant brut de ventes de fonds communs de placement moins le montant brut des éléments institutionnels non récurrents de ventes dépassant 5 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

<sup>2</sup> Fonds à long terme.

<sup>3</sup> Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

# Développement durable à AGF



## À AGF, la responsabilité et la durabilité vont bien au-delà de notre démarche en matière d'investissement. Ce mode de pensée façonne notre entreprise à tous les niveaux.

Étant donné que les entreprises sont de plus en plus tenues responsables de leurs pratiques en matière de développement durable, nous privilégions toujours des approches avant-gardistes sur le plan des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) afin de nous permettre d'évoluer et de prospérer en tant que société de gestion de placements à l'échelle mondiale, ainsi que d'avoir une incidence positive relativement à nos parties prenantes – nos actionnaires, nos clients et nos employés, de même que les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités.

Alors que nous faisons le point sur nos réalisations de 2021, je suis rassurée quant aux progrès que nous avons faits, pour ce qui est d'intégrer des pratiques durables dans l'ensemble d'AGF, tout en consolidant nos fonctions de gestion de placements qui constituent notre principale activité.

En tant que chef de file en matière d'investissement durable, le Fonds d'actions mondiales Croissance durable AGF présente des antécédents de rendement parmi les plus étendus relativement à ce thème d'importance – et a célébré son 30<sup>e</sup> anniversaire en 2021. Nous sommes également fiers du fait qu'AGF International Advisors Company Limited est devenue signataire du UK Stewardship Code, le code de gérance du R.-U., reconnu dans le monde entier comme étant l'étalon des pratiques exemplaires en matière de gérance des investissements durables. En outre, pour souligner notre engagement face au changement climatique, AGF figure parmi les participants fondateurs de l'initiative Engagement climatique Canada.

Afin de renforcer notre soutien aux collectivités PANDC et de reconnaître la réalité des groupes autochtones, à savoir qu'ils sont mal desservis, nous avons lancé le *Fonds de bourses d'études AGF destiné à des étudiants autochtones* dans le cadre d'un nouveau partenariat avec Indspire. En réduisant les obstacles financiers, nous aidons à procurer aux étudiants autochtones au Canada une plus grande égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur.

Dans le prolongement de ces efforts, nous nous sommes engagés auprès de nos employés à cultiver un milieu qui favorise la diversité de perspectives et la collaboration appropriée pour que tous puissent apporter leur contribution et réaliser leur plein potentiel. En 2021, nous avons établi notre premier Comité sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), afin de permettre une sensibilisation à l'échelle organisationnelle et de promouvoir des pratiques exemplaires en la matière. D'autre part, dans le contexte d'une pandémie de COVID-19 persistante, nous avons continué d'accorder la priorité à la santé et à la sécurité de nos employés par voie de diverses ressources de soutien et d'accommodements.

En 2022, la durabilité d'entreprise sera une priorité stratégique déterminante de l'intégration accrue des facteurs ESG au sein de nos activités. Nous savons que notre approche doit continuer d'évoluer pour répondre aux besoins changeants de nos multiples parties prenantes et pour gérer les risques associés la réputation, au commerce et aux règlements.

Dans l'optique de notre engagement, nous avons établi une feuille de route pluriannuelle

qui repose sur les principaux points ci-après, y compris mais non de façon limitative :

- » Une évaluation holistique des considérations ESG et de leurs impacts à l'échelle d'AGF, dont la structure de surveillance et l'intégration des facteurs ESG dans la stratégie d'affaires en cours.
- » Une amélioration des rapports produits sur la durabilité, aux fins d'évaluation et de gestion des enjeux ESG, tout en répondant aux exigences réglementaires croissantes.
- » Une intégration soutenue de nos pratiques liées à la gérance et à l'investissement durable, dans tous les aspects de la gestion de placements, y compris en développant notre plateforme pertinente pour répondre à la demande grandissante des investisseurs institutionnels et de détail.

Les occasions et les obligations, pour des entreprises comme AGF, n'ont jamais été aussi nombreuses. Notre engagement à l'égard du développement durable continuera de nous façonner et de nous guider dans nos actions, de même que de nous aider à soutenir toutes nos parties prenantes. Nous sommes confiants dans notre capacité à contribuer à un avenir plus durable.



**Judy Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A**

Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale et présidente du Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF

### Stratégie d'entreprise

AGF est déterminée à améliorer son programme de durabilité d'entreprise en intégrant des facteurs ESG dans sa stratégie d'affaires ainsi qu'en bonifiant ses pratiques de gérance et d'investissement durable dans tous les aspects de la gestion de placements.

### Talent et culture

Nous favorisons une culture d'entreprise qui reflète les valeurs et les principes d'AGF, y compris un milieu de travail inclusif et diversifié, et faisons appel à des politiques et à des pratiques axées sur le développement et le bien-être de nos employés.

### Attentes des clients et des marchés

Forts de notre culture axée sur le client, nous sommes positionnés pour répondre aux besoins changeants de nos nombreuses parties prenantes et pour anticiper les changements réglementaires, afin de poursuivre notre évolution et de prospérer en tant que société de gestion de placements à l'échelle mondiale.

## Notre histoire en matière de développement durable

### 1989

AGF (Acuity) est membre fondateur de l'Association pour l'investissement responsable (AIR), organisme national sans but lucratif voué à l'avancement de l'investissement responsable au Canada<sup>1</sup>.

### 1991

Lancement du Fonds d'actions environnement sain.

### 2003

AGF (Acuity) est la seule société canadienne retenue pour participer à titre de membre au Groupe de travail sur la gestion d'actifs du Programme des Nations Unies pour l'Environnement<sup>1</sup>. Précurseur des PIR, ce groupe a publié des rapports influents sur l'importance des facteurs ESG et la responsabilité fiduciaire.

### 2015

AGF développe sa politique d'investissement responsable.  
AGF devient signataire des PIR.

### 2016

AGF devient membre du Club des 30 % du Canada après avoir atteint la quasi-parité des sexes au sein de son conseil d'administration – six hommes et quatre femmes.

<sup>1</sup> La Société de Gestion AGF Limitée a fait l'acquisition de Acuity Funds Ltd. et Acuity Investment Management Inc. en février 2011.

## Gestion de placements

Nous croyons que l'intégration des facteurs ESG à notre processus décisionnel de placement ainsi qu'aux pratiques d'actionnariat contribuera à l'obtention de meilleurs résultats de placement pour nos clients.

## Produits

Nous continuons d'offrir et de mettre à profit des capacités qui cadrent avec le développement de produits et la gouvernance, notamment l'intégration des considérations ESG, et des stratégies axées sur des résultats durables précis.

## Marque

Nous nous sommes engagés à respecter les initiatives relatives aux facteurs ESG en accord avec nos parties prenantes, entre autres en contribuant à l'amélioration du milieu au sein de nos collectivités et en promouvant l'éducation et la sensibilisation aux principaux enjeux ESG au moyen d'un leadership éclairé et d'initiatives collaboratives.

Note : Sauf indication contraire, le terme AGF peut faire référence à une ou à plusieurs des filiales directes ou indirectes de La Société de Gestion AGF Limitée ou à toutes ces filiales conjointement.

## 2017

AGF met en place son Comité d'examen des considérations ESG pour permettre à l'équipe de gestion de placements de voir à l'intégration et à la surveillance des facteurs et des risques ESG dans ses processus.

## 2018

AGF lance le FNB Actions mondiales optimisées Facteurs ESG AGFiQ, l'un des premiers FNB Facteurs ESG lancés au Canada.

## 2019

AGF met en place son Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité, dirigé par le président d'AGF, pour encadrer la surveillance d'entreprise axée sur les politiques, les programmes et les risques afférents qui concernent des questions clés de politique publique et de développement durable.

## 2020

AGF devient membre de SASB Alliance.

AGF lance le FNB Actions mondiales Croissance durable AGF à la NEO Bourse, offrant ainsi une stratégie éprouvée d'investissement durable sous forme de FNB.

AGF signe la Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion, une initiative coordonnée par l'Association pour l'investissement responsable (AIR).

## 2021

AGF met en place son Comité sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) afin de permettre une sensibilisation à l'échelle organisationnelle et de promouvoir des pratiques exemplaires en la matière.

AGF figure parmi les participants fondateurs et les contributeurs de l'initiative Engagement climatique Canada.

Le Fonds d'actions mondiales Croissance durable AGF, qui présente des antécédents de rendement parmi les plus étendus en investissement durable, célèbre son 30<sup>e</sup> anniversaire.

AGF devient signataire du UK Stewardship Code, le code de gérance du Royaume-Uni.

### Gouvernance et surveillance en matière de développement durable

L'avancement en matière de responsabilité et de durabilité est intégré aux divers niveaux de l'entreprise.



En ce qui a trait à notre gouvernance d'entreprise, le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF vise à encadrer les politiques et les programmes, de même qu'à gérer les risques liés aux questions d'intérêt public et de durabilité d'AGF (et de ses sociétés affiliées). Il s'agit notamment de traiter les questions d'importance pour AGF et ses parties prenantes, et qui sont susceptibles d'influer sur ses activités, sa stratégie, son exploitation, ses résultats ou sa réputation.

Le conseil a le mandat suivant :

- » Tenir compte des enjeux ESG dans nos processus de gestion des investissements.
- » Prendre des engagements, à l'égard de questions liées à la responsabilité sociale, qui ont une incidence positive sur les collectivités au sein desquelles nous œuvrons.
- » Gérer notre empreinte carbone.
- » Retenir les meilleurs talents et veiller à ce que l'inclusion et la diversité fassent partie intégrante des pratiques à l'échelle de toute l'entreprise.
- » Évaluer et proposer la participation ou non d'AGF aux initiatives et aux accords en matière de questions ESG et de durabilité de l'entreprise aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

## Membres et signataires



La Société de Gestion AGF Limitée est membre du Club des 30 % du Canada et de SASB Alliance. Placements AGF Inc. est membre ou signataire des PIR des Nations Unies, de CERES, de l'AIR, de CDP et de la Climate Action 100+. AGF International Advisors Company Limited est signataire du « LGPS Code of Transparency » et du UK Stewardship Code.

# Notre personnel

À AGF, nos employés constituent notre principal atout et ils jouent un rôle essentiel dans notre réussite.

Nous sommes déterminés à être un employeur de choix. Dans cette optique, nous considérons que les pratiques et les initiatives responsables nous aident à attirer, à faire progresser et à récompenser nos employés. Le fait d'accepter la diversité comme une force et d'offrir un milieu satisfaisant sur le plan humain et physique nous permet d'offrir un meilleur service et un meilleur soutien au sein de l'entreprise, auprès de nos clients et de nos collectivités.





## Équité, diversité et inclusion (EDI)

À AGF, nous pensons qu'une prise de décision éclairée au sein de l'entreprise nécessite des points de vue différents, qui proviennent de personnes ayant des origines, des expériences et des perspectives diverses et travaillant ensemble.

Nous restons fermement attachés à nos pratiques d'embauche et à notre culture d'inclusion, en veillant à ce que chacun puisse se joindre à notre équipe et contribuer à son succès. AGF est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. AGF a pour politique de recruter et de sélectionner des candidats uniquement en fonction de leurs compétences et de la pertinence de leurs antécédents professionnels connexes, en mettant l'accent sur la sélection de la personne la plus qualifiée pour le poste. AGF ne fait aucune discrimination à l'égard des candidats en raison de leur race, de leur couleur, de leur religion, de leur genre, de leur nationalité, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur handicap ou d'un autre statut ou encore d'une condition protégée par les lois applicables. Des mesures d'adaptation sont offertes sur demande dans tous les aspects de notre processus de recrutement et de sélection, de même qu'à tous nos employés dans le cadre de leur travail.

L'engagement d'AGF visant à embaucher des personnes aux antécédents variés repose sur la volonté de nourrir une culture d'entreprise favorable et inclusive, au sein de laquelle toutes les voix peuvent être entendues, respectées et valorisées. Par conséquent, nous avons élaboré un plan pluriannuel pour accélérer les initiatives EDI à AGF, afin de continuer de promouvoir les

fondements de notre culture d'entreprise tout comme l'expérience collective de nos employés.

À titre de membre du Club des 30 % du Canada, nous sommes fiers de compter parmi les chefs de file de l'industrie, compte tenu du fait que 40 % des sièges de notre conseil d'administration<sup>1</sup> et 22 % des postes de notre haute direction sont occupés par des femmes<sup>2</sup>. La représentation des femmes au sein de notre conseil sert d'ailleurs de guide en matière de recrutement dans l'ensemble de l'entreprise.

AGF fait également appel à des organismes externes pour aider à faire progresser les initiatives EDI au sein de nos collectivités. Kevin McCreadie, chef de la direction et chef des investissements, copréside le Conseil pour la promotion des femmes en affaires (CPFA) de la Chambre de commerce du Canada et AGF appuie l'initiative nationale de croissance inclusive de la Chambre de Commerce du Canada.

Pour favoriser une culture plus inclusive, nous observons régulièrement des événements et des jours fériés tels que le mois de la Fierté, le Mois national de l'histoire autochtone, le Nouvel An lunaire et la Journée Martin Luther King, afin de sensibiliser et d'informer nos employés sur la signification et l'histoire de ces événements.

### Comité EDI

Le Comité EDI AGF se compose d'employés de tous les niveaux de l'entreprise, et M. McCreadie, chef de la direction d'AGF, en est le promoteur. Grâce à des démarches liées à la proximité, le comité est en mesure de développer et de créer une conscience

organisationnelle et d'encourager des pratiques exemplaires vis-à-vis de l'EDI à AGF.

Le mandat du comité comprend entre autres objectifs :

- » Définir et recommander des programmes de formation et de sensibilisation afin d'affermir et de promouvoir une culture de tolérance et d'inclusion pour tous les employés.
- » Définir et recommander des stratégies ou des pratiques proactives qui favorisent un environnement de travail dans lequel les employés peuvent être eux-mêmes.
- » Définir et recommander des politiques qui témoignent de l'engagement d'AGF à l'égard de l'EDI pour tous les employés.

### Représentation des employés

AGF a effectué deux sondages sur l'EDI auprès de ses employés afin d'établir un profil précis de son essence en tant que collectif, de cerner la façon dont elle peut déployer ses efforts pour cultiver un milieu de travail diversifié et inclusif, et enfin de déterminer les forces et les occasions d'amélioration quant à l'engagement à AGF. Les employés ont répondu de manière volontaire aux sondages, qui ont été hébergés par un tiers indépendant afin d'assurer la confidentialité et l'anonymat des réponses.

Pour plus de détails sur des données ESG relatives à AGF, se reporter à la page 44.

<sup>1</sup> Au 30 novembre 2021.

<sup>2</sup> Vices-présidentes et postes supérieurs.



### Salaire décent

Nous défendons un salaire décent et nous appliquons à verser à nos employés un salaire de base supérieur au niveau établi par le gouvernement. Nous mesurons et évaluons nos ratios de salaires selon des paramètres verticaux, afin de veiller à ce que nous versions une rémunération juste à nos employés.

Le Comité de rémunération AGF se compose de cinq membres indépendants qui voient à la révision, à l'évaluation et à la supervision des politiques et des programmes en matière de rémunération des dirigeants. Chaque année, ce comité examine divers rapports publiés sur la rémunération et fait appel à des consultants indépendants et à des maisons de sondages, s'il y a lieu, pour évaluer la compétitivité des composantes du programme de rémunération d'AGF. Le comité juge que le programme de rémunération d'AGF procure une rémunération juste et concurrentielle qui reflète une relation appropriée entre la rémunération et le rendement d'un cadre supérieur.

Rémunération supérieure  
au salaire minimum de

**20 %** au moins

dans tous les pays dans lesquels  
nous avons des employés



### Éducation, formation et développement

AGF s'engage à sans cesse améliorer les compétences, les capacités et les connaissances de tous ses employés au moyen de formations en leadership et en relations interpersonnelles de même que techniques. La formation permet à notre personnel de suivre la cadence des changements auxquels AGF doit s'adapter pour avancer vers l'avenir.

Le service des ressources humaines a ciblé des cours permettant de développer des compétences personnelles et professionnelles communes à de nombreux parcours, ainsi que d'autres compétences spécialisées qui seront recherchées par AGF au fur et à mesure de sa croissance. Nous reconnaissons également que de nombreuses activités hors des salles de classe peuvent également s'avérer précieuses pour les employés ainsi que pour AGF. En offrant l'occasion de remplacer quelqu'un dans le cadre d'une rotation des postes, les employés acquièrent une base de compétences hors pair et une meilleure compréhension de la façon dont nous exerçons nos activités.

Par l'entremise du programme **d'indemnité de formation et d'indemnité d'associé professionnel et d'adhésion** d'AGF, les employés sont remboursés pour des frais de formation et de perfectionnement professionnel encourus, ce qui a pour but d'appuyer leur croissance et leur développement personnels, sous réserve d'un plafond à vie par employé.

#### Formation ESG

Des experts internes et externes offrent à nos professionnels de l'investissement des formations qui visent à améliorer leur compréhension et leurs compétences en matière de considérations ESG.

En 2020, AGF est devenue membre de SASB Alliance pour aider l'équipe à cerner les principaux enjeux ESG dans leurs secteurs

respectifs. Dans le cadre de cet engagement, plusieurs membres de l'équipe de gestion de placements d'AGF ont obtenu, ou sont en voie d'obtenir, la désignation FSA, *Fundamentals of Sustainability Accounting* (fondements des normes comptables de durabilité) (19 personnes au 30 novembre 2021). Compte tenu de l'attention croissante portée au risque climatique, une équipe de gestion de placements d'AGF a reçu le certificat *Sustainability and Climate Risk* (durabilité et risque climatique) de la Global Association of Risk Professionals (« GARP »).

En outre, des membres de l'équipe de haute direction et des cadres supérieurs d'AGF ont suivi des cours accrédités par des organismes tels que Competent Boards et UN PRI Academy.

Nous continuons de déployer des formations relatives aux facteurs ESG auprès de tous à AGF, y compris les cadres supérieurs et les membres du conseil d'administration. Les sujets abordés en 2021 comprenaient la sensibilisation aux tendances émergentes en matière d'investissement ESG, les meilleures pratiques liées à la gouvernance et à la gestion des risques ainsi que des sujets relatifs à l'EDI. Nos équipes ont ainsi pu se familiariser avec les principes des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) visant à améliorer la communication et les pratiques en lien avec le risque climatique, ainsi qu'avec les cadres réglementaires, notamment le Plan d'action pour la finance durable de la Commission européenne.

#### Formation relative à la cybersécurité

Dans le but d'assumer notre part de la responsabilité commune, quant à la gestion et à la réduction du risque lié aux menaces à la cybersécurité, pour AGF et pour ses clients

– surtout que la pandémie a accentué ce risque pour les entreprises et les particuliers – AGF offre à tous ses employés une formation mensuelle à cet effet.

Afin de souligner le Mois de la sensibilisation à la cybersécurité (octobre), nous avons envoyé des courriels hebdomadaires présentant des conseils en matière de cybersécurité tout au long de ce mois. En outre, un webinaire de sensibilisation à la cybersécurité a été organisé à l'intention des employés pour leur permettre d'en apprendre davantage sur la protection du lieu de travail et de poser des questions.

Le site intranet d'AGF comprend également une section qui propose des conseils et des nouvelles en matière de cybersécurité, afin d'informer et de sensibiliser les employés à ce sujet et de les aider à protéger AGF.

## Mises à jour sur les affaires et sur l'industrie

Des événements et des communications portant sur les nouvelles et les tendances du secteur comptent parmi les nombreux moyens utilisés par AGF pour encourager ses employés à faire preuve d'un esprit critique et à dialoguer afin de stimuler l'innovation et de « perturber » de manière positive la façon dont nous exerçons nos activités.

Chaque trimestre, AGF organise une assemblée générale de tous les employés avec son équipe de direction; cette rencontre se veut un échange dans le cadre duquel il est question des activités et des résultats d'AGF ainsi que d'autres sujets importants pour l'entreprise, tels que l'EDI.

En 2021, nous avons mis à la disposition de tous les employés une nouvelle série de conférences, dans lesquelles des chefs de file de l'industrie partagent leurs points de vue et leurs réflexions sur des sujets de l'heure et qui façonnent nos activités et les futurs secteurs de croissance de l'industrie.



## Santé et sécurité

La santé, la sécurité et le bien-être de nos employés constituent une priorité à AGF.

Il incombe au Comité de santé et de sécurité AGF de veiller à ce que tous les employés soient protégés, qu'il s'agisse de participer à une évacuation complète de l'immeuble lors des exercices annuels d'évacuation en cas d'incendie, de surveiller nos étages pour détecter des conditions dangereuses, de répondre à l'urgence médicale d'un employé ou de s'assurer que la totalité du personnel quitte l'immeuble en toute sécurité dans une situation d'urgence réelle.

Les employés ont également accès au Programme d'aide aux employés et aux familles AGF, à savoir un guichet unique offrant des conseils professionnels (psychologues ou psychiatres), de l'aide en matière d'orientation professionnelle, des services de naturopathie, ainsi qu'un soutien pour les questions financières, juridiques, familiales et de nutrition.

En outre, tous nos salariés bénéficient de six jours réservés à leur bien-être. Ces journées sont des congés payés pour des raisons liées à des situations personnelles qui sont généralement non planifiées ou planifiées peu de temps avant qu'elles soient prises.

### COVID-19

AGF était bien préparée pour faire face aux défis qu'elle a dû relever en raison de la COVID-19. Nous possédions déjà un plan de reprise des activités qui avait été testé régulièrement jusqu'à l'arrivée de la pandémie. Ainsi, les bureaux ont été fermés, et la grande majorité des employés ont travaillé depuis leur domicile. Tout au long de cette période, nous avons soutenu nos employés en répondant à leurs besoins technologiques, et en leur

offrant des journées supplémentaires de santé mentale, des ressources de soutien et une fréquence accrue de communications de la part de l'équipe de direction d'AGF, notamment le chef de la direction, le service des ressources humaines, le Bureau du chef des investissements et le chef de l'exploitation.

Après ces années difficiles, AGF continue d'accorder la priorité à la santé et au bien-être de ses employés en offrant des prestations de santé étendues, en encourageant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et en organisant des activités sociales pour rassembler les employés d'AGF.

### ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

En 2020 et en 2021, AGF a effectué plusieurs sondages auprès de ses employés quant à leur engagement. Le taux de participation à ces sondages a dépassé 95 %. D'après le dernier sondage :

**99 %**

des employés estiment que leur santé et leur sécurité sont au cœur des priorités du chef de la direction et de l'équipe de direction d'AGF.

**95 %**

se sentent bien soutenus par leurs supérieurs.

**95 %**

sont reconnaissants de la fréquence et de la valeur du contenu des communications de l'équipe de direction.



### L'avenir du monde du travail

Alors que nous envisageons un environnement post-pandémique, et en témoignage de l'évolution de notre culture, nous mettons en place des directives et des pratiques qui visent à contribuer de manière positive à la santé mentale et physique de nos employés, tout en réduisant notre impact environnemental. Nous préconisons, entre autres, une approche hybride en ce qui concerne le travail, selon un cadre où les employés peuvent travailler depuis leur domicile et au bureau.

#### CIBC SQUARE

En 2022, AGF déménagera son siège social dans les nouveaux bureaux du complexe CIBC SQUARE, également situé à Toronto.

Le CIBC SQUARE a obtenu la cote santé-sécurité WELL et la certification Platine de WiredScore, et devrait obtenir la certification LEED® Platine (noyau et enveloppe) ainsi que la certification Platine WELL, ce qui en fera le premier immeuble triple platine de Toronto.

Du fait de son engagement à l'égard du développement durable, le complexe CIBC

SQUARE est chef de file à Toronto en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique supérieure par rapport à des immeubles comparables<sup>1</sup>. Les immeubles du CIBC SQUARE sont dotés de compteurs intelligents qui surveillent la consommation d'énergie en temps réel et fournissent une boucle de rétroaction quant aux initiatives de conservation. Ces immeubles utilisent des filtres à eau à haut rendement, font l'objet de suivis réguliers, en plus de recueillir et de traiter des eaux de pluie – pour réduire la consommation



AGF déménagera son siège social dans le nouveau complexe CIBC SQUARE, à Toronto.

d'eau et éliminer des polluants nocifs et indésirables. AGF participera également aux systèmes de recyclage améliorés et de pointe de CIBC SQUARE qui récupèrent des articles tels que les piles, les lampes et les déchets électroniques.

Afin d'encourager les moyens de transport écologiques et la durabilité, les employés d'AGF auront accès aux aires de stationnement de l'immeuble, qui comprennent des stations de recharge pour véhicules électriques et plus de 500 espaces de stationnement sécurisés pour vélos.

Le complexe CIBC SQUARE vise également à donner aux employés un accès maximal à la lumière du jour et à des vues sur l'extérieur, tout en réduisant la consommation d'énergie grâce au vitrage à haut rendement des immeubles. En outre, pour favoriser la santé physique et mentale, les employés d'AGF auront accès au centre de conditionnement physique de premier ordre du CIBC SQUARE et à un parc public d'une acre.

Enfin, pour répondre à la demande croissante d'accessibilité et d'inclusion, le complexe CIBC SQUARE comprend des toilettes non genrées, une bibliothèque de ressources axées sur la santé mentale et physique, dix places de stationnement accessibles, une aire de repos pour les chiens de soutien et une connexion Wi-Fi gratuite.

<sup>1</sup> <https://www.cibcsquare.com/about/#more-than-being-green>

## CONTRIBUER À NOTRE ENVIRONNEMENT

À AGF, nous tenons compte de notre impact sur l'environnement dans l'optique de notre obligation fiduciaire en tant que gestionnaire d'actifs et de nos propres activités commerciales.

Nous avons toujours pris des mesures pour modifier nos pratiques commerciales ou en adopter de nouvelles au moyen de la technologie, de la logistique et des installations afin de réduire notre empreinte écologique. Nous croyons que notre déménagement au CIBC SQUARE renforcera ces efforts.

- » Passage à l'envoi électronique de relevés et d'autres documents aux clients en 2018.
- » Recyclage de tous les appareils électroniques anciens et inutilisés auprès de fournisseurs certifiés.
- » Transition vers des plateformes infonuagiques – objectif : 95 % de nos services et systèmes d'ici à 2023.
- » Participation à Stewardship Ontario et à Éco Entreprises Québec pour promouvoir le recyclage et la réduction des déchets.
- » Don des meubles de bureau et des moquettes usagés, tous fabriqués à partir de matériaux recyclables.
- » Utilisation réduite de récipients à usage unique dans nos bureaux en fournissant de la vaisselle réutilisable.
- » Participation à des programmes et à des activités connexes au développement durable comme le recyclage, l'éclairage DEL, la gestion de l'énergie, la conservation de l'eau et la réduction des déchets – tous offerts par les propriétaires des locaux commerciaux d'AGF.

# Redonner aux collectivités



À AGF, notre mission consiste à apporter davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement – et cela comprend les collectivités où nous travaillons et vivons. AGF redonne depuis longtemps aux collectivités et forme des partenariats avec des organismes qui appuient et respectent nos principes de base en matière de responsabilité sociale.



### Formation

Nous encourageons la formation continue et favorisons les occasions d'évolution, afin d'investir dans notre avenir.



### Diversité

Nous employons des personnes aux origines, expériences et perspectives diverses. Nous favorisons le changement social.



### Environnement

Nous sommes soucieux de notre empreinte écologique et veillons à promouvoir la durabilité dans l'optique de la protection de la planète.

## Changer les choses

En 2017, AGF a lancé le programme Changer les choses afin de reconnaître et de célébrer le travail que les employés d'AGF accomplissent en dehors du bureau pour changer les choses au sein de leurs collectivités.

Par l'entremise de ce programme, les employés bénéficient d'**un jour de bénévolat rémunéré** et sont encouragés à participer à des activités et à des événements de bénévolat organisés tout au long de l'année en vue de soutenir nos trois piliers de

responsabilité sociale, en plus d'appuyer les initiatives de longue date d'AGF comme la campagne Centraide.

En 2021, les employés ont participé à diverses activités, notamment l'adoption de pratiques qui ont un effet positif sur l'environnement ainsi que le bénévolat auprès d'organismes tels que Covenant House et YES (Youth Employment Services ou services d'emploi pour les jeunes).

AGF figure sur la liste des chefs de file locaux de **Centraide** 2021 pour son appui à leur fonds « Local Love » (Ici, avec cœur), qui fournit une aide d'urgence à des organismes communautaires à travers le pays en lien avec des besoins fondamentaux tels que la nourriture, le soutien aux personnes âgées isolées et les ressources en santé mentale.

### Organismes soutenus par AGF

Les commandites et les partenariats nous aident à concrétiser notre engagement vis-à-vis de nos principes de base en matière de responsabilité sociale, tout en nous permettant d'accroître la sensibilisation à l'égard des causes importantes et de veiller à l'appui de celles-ci.



#### JA (anciennement Jeunes Entreprises)

JA, ou Junior Achievement, est le plus grand organisme à but non lucratif au monde voué à l'éducation financière et entrepreneuriale des jeunes. En partenariat avec JA du centre de l'Ontario, AGF soutient des programmes sur la culture financière et délègue des employés d'AGF dans les écoles. Cette année, un groupe d'employés d'AGF a participé à une présentation dans le cadre du programme « Économie pour le succès » de JA, offerte à environ 100 étudiants des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années. Le programme met l'accent sur l'importance de continuer d'aller à l'école et examine en quoi cette décision aujourd'hui peut favoriser les rêves d'avenir et les choix de carrière.



#### Indspire

Indspire est un organisme de bienfaisance national autochtone qui investit dans l'éducation des Autochtones, afin de favoriser leur réussite, de même que de leur offrir de l'aide financière, des ressources et un soutien de modèles de rôle. Il constitue le plus important organisme de financement axé sur l'éducation des Autochtones, mis à part le gouvernement fédéral. AGF a lancé, par l'entremise du programme *Bâtir un avenir meilleur* d'Indspire, le Fonds de bourses d'études AGF destiné à des étudiants autochtones – un investissement qui permettra chaque année la création de quatre bourses d'études de 5 500 \$ pour des étudiants autochtones s'inscrivant à un programme d'études commerciales, dans un collège, un cégep ou une université reconnus au Canada.



#### La Compagnie Canada

En tant que défenseur de nos soldats, La Compagnie Canada s'efforce de protéger l'héritage de nos soldats et de tirer parti de leurs compétences et de leur expérience uniques, afin d'améliorer notre nation. En sensibilisant et en aidant nos militaires à se prendre en charge, en les mettant en contact avec des chefs d'entreprise, La Compagnie Canada a une incidence positive sur l'avenir du Canada.



#### 100 Women in Finance

100 Women in Finance est un organisme qui cherche à renouveler le secteur financier au regard de la diversité et de l'équité entre les genres – en promouvant la pluralité de pensées, en améliorant la visibilité des femmes et en donnant à ces dernières les moyens de trouver leur voie personnelle vers le succès. L'objectif commun étant de faire progresser les carrières de femmes, AGF est fière d'y être associée et s'engage à fournir à ses employées des ressources, des occasions et des outils qui leur permettent de réaliser leur plein potentiel.



### **Women in ETFs**

Women in ETFs (WE) est le premier groupe en faveur des femmes dans l'industrie des fonds négociés en bourse (FNB). Fondé en janvier 2014, cet organisme sans but lucratif compte plus de 4 400 membres (hommes et femmes) qui travaillent dans de grands centres financiers à travers les États-Unis, le Canada, l'EMOA et la région Asie-Pacifique, et vise à promouvoir les carrières de femmes, en mettant à profit les compétences et les ambitions de chacun.



### **Club des 30 % du Canada**

Le Club des 30 % vise à promouvoir l'égalité entre les genres au sein des conseils d'administration et du personnel de haute direction, dans une optique de leadership et de gouvernance. À titre de membre du Club des 30 %, AGF possède maintenant un conseil d'administration quasi paritaire – six hommes et quatre femmes. Le Club des 30 % encourage et appuie les sociétés à affecter un plus grand nombre de femmes à des postes de conseil d'administration et de haute direction.



### **Université de Toronto – Rotman Commerce Women in Business (RCWIB)**

L'association RCWIB a pour mission d'épauler les jeunes femmes dans leur perfectionnement personnel et professionnel, en leur insufflant la confiance nécessaire pour réussir dans le monde des affaires. Commanditaire « Platinum » de la promotion 2019-2020, AGF entend organiser des ateliers et participer à divers événements de réseautage, dont le but est d'inspirer les dirigeantes de demain à exploiter leur plein potentiel, tout en encourageant la nouvelle génération de professionnels des affaires à promouvoir un environnement de travail qui soit davantage diversifié et inclusif.



### **Le Projet Prospérité**

AGF est partenaire corporatif du Projet Prospérité, un organisme sans but lucratif fondé pour atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les Canadiennes, qui sont touchées de façon disproportionnée. Le Projet a une portée pancanadienne et répond à un besoin important d'établir un rapport explicite entre les femmes et la prospérité, tout en soulignant l'importance économique de l'égalité des genres avant, pendant et après la période de relance qui suivra la COVID-19.



### **Trees for Life**

Trees for Life fournit à des organismes de plantation d'arbres au Canada des outils, des ressources et des réseaux qui leur permettent de soutenir leurs initiatives existantes de plantation d'arbres existantes, d'en mettre de nouvelles en œuvre et de sensibiliser les membres de leurs collectivités à la valeur des arbres. AGF est donatrice depuis 2019, contribuant à des projets qui ont permis de maximiser la plantation d'arbres en milieux urbains et d'embellir nos collectivités tout en soutenant la biodiversité locale.

# Gouvernance d'entreprise





## Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

AGF affiche des antécédents solides en matière de création de valeur à long terme pour ses actionnaires. Selon nous, des pratiques saines et avant-gardistes en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance nous permettront de continuer d'évoluer et de prospérer en tant que société de gestion de placements à l'échelle mondiale et d'avoir une influence positive sur notre propre avenir.

Relativement à sa gouvernance d'entreprise, AGF s'engage à ce que ces pratiques en matière de gouvernance d'entreprise évoluent selon les pratiques exemplaires.

- » La composition de chacun des trois comités du conseil d'administration répond à des lignes directrices distinctes.

- » Le conseil d'administration effectue un examen annuel de son rendement, de celui de chacun de ses comités et de chacun de ses membres.
- » Chaque membre du conseil d'administration est tenu de détenir des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels. Les nouveaux membres du conseil d'administration disposent de 24 mois après leur nomination pour obtenir les actions ou les unités d'actions en question.
- » Lors de chaque réunion du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans

que les membres de la haute direction soient présents.

- » Un programme d'orientation et de formation est offert à tous les nouveaux membres du conseil d'administration. Un programme d'éducation permanente est également offert à tous les membres du conseil d'administration.
- » Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants et membres du personnel d'AGF doivent s'engager annuellement à respecter le code de conduite et de déontologie d'AGF.

## Diversité du conseil d'administration

AGF est d'avis qu'il est sain pour une entreprise comme pour l'économie d'avoir un conseil d'administration diversifié.

Nous sommes fiers que **40 %** des **membres du conseil d'AGF soient des femmes**, car cela reflète notre engagement à l'égard de la diversité au travail<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Au 30 novembre 2021.



### Code de conduite éthique

Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants et membres du personnel d'AGF sont tenus de respecter un code de conduite et de déontologie (le « Code ») qui édicte les normes auxquelles ils doivent se conformer dans leurs relations d'affaires. Il est extrêmement important d'observer les directives énoncées dans ce Code et toute violation de l'un ou l'autre de ces articles sera sanctionnée par un avertissement, une réévaluation des responsabilités, une suspension des fonctions ou un licenciement, avec ou sans préavis, selon les circonstances. Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants et membres du personnel d'AGF doivent **s'engager annuellement à respecter le Code** d'AGF.

Alors que le Code établit une base commune de normes déontologiques, tous les membres du conseil d'administration, dirigeants, membres du personnel et contractuels d'AGF sont également tenus de respecter d'autres politiques connexes et de s'y conformer.

### Politiques à l'échelle d'AGF

- » Politique relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes
- » Code de déontologie relatif aux opérations sur titres personnelles
- » Principes et directives en matière de plaintes
- » Politique de sécurité de l'information
- » Politiques d'entreprise en matière de ressources humaines
- » Politique en matière de divulgation
- » Politique sur la gestion des documents
- » Politique relative aux déclarations d'initiés, aux délits d'initiés et aux périodes d'interdiction d'effectuer des opérations
- » Politique relative au marketing
- » Politique sur la protection de la vie privée
- » Politique et directives relatives aux médias sociaux
- » Politique sur la dénonciation
- » Politique et procédures relatives à la lutte contre la fraude



### Gestion des risques liés aux tiers

Nous sommes conscients que l'utilisation et la dépendance d'AGF à l'égard de tiers augmentent notre profil de risque. Le programme de gestion des risques liés aux tiers d'AGF se concentre sur la compréhension et la gestion des risques associés aux tiers, y compris les vendeurs et les fournisseurs, et à tous les autres services impartis.

Le programme est géré de manière centralisée et régit les rôles et les responsabilités tout au long du cycle de vie des relations avec les tiers, les évaluations annuelles des risques

ou du degré d'importance relative de chaque tiers, les directives de suivi et les rapports de gestion pour un aperçu détaillé des risques liés aux tiers dans l'ensemble d'AGF.

Notre vaste programme confirme notre aptitude à respecter les obligations contractuelles, à observer les exigences réglementaires s'il y a lieu, à atténuer les risques associés aux relations avec les tiers et à créer un environnement de partenariat avec des tiers de confiance.



### Vie privée et cybersécurité

#### Vie privée

À AGF, nous nous engageons à protéger la vie privée de nos clients, de nos employés et de nos partenaires, car nous considérons cela comme faisant partie intégrante du service que nous offrons. Nous respectons la confidentialité des renseignements reçus, et nous avons adopté des pratiques de protection de la vie privée conformes aux lois fédérales et provinciales en vigueur ainsi qu'aux lois régionales sur la protection de la vie privée, dont le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

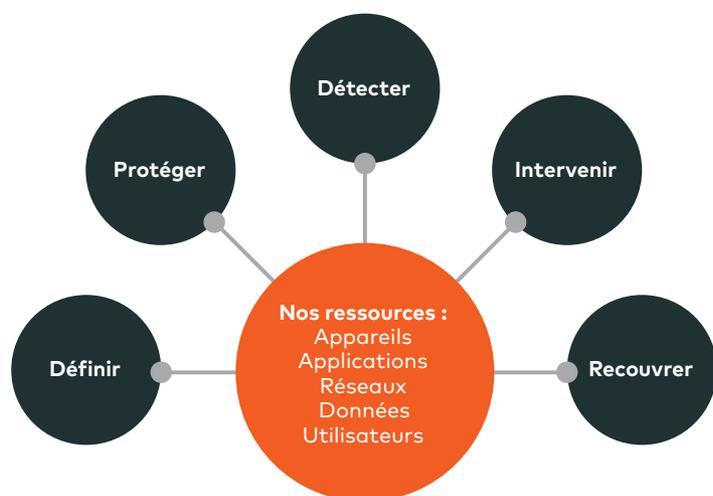
Dans le cadre de notre engagement envers nos clients, il incombe à chaque employé d'AGF d'assurer la confidentialité de tous les renseignements personnels auxquels ils peuvent accéder. Chaque année, les employés signent la politique de confidentialité d'AGF et suivent une formation obligatoire sur la confidentialité pour veiller à ce qu'ils comprennent les obligations et les attentes en ce qui concerne les activités qu'ils mènent.

#### Cybersécurité

La protection des données et des systèmes d'information d'AGF est essentielle à la gestion et à la réduction du risque à notre égard, surtout que la pandémie a accentué ce risque pour les entreprises et les particuliers.

Chaque trimestre, le conseil d'administration d'AGF reçoit un compte rendu des activités en lien avec la cybersécurité, qui comprend une mise à jour sur la situation actuelle relativement à la cybersécurité, un rapport d'avancement sur les projets connexes à celle-ci et les paramètres clés d'AGF.

## Cadre d'application relatif à la cybersécurité à AGF :



Dans le but d'assumer notre part de la responsabilité commune, quant à la protection de nos ressources et de celles de nos clients, ainsi qu'à nos efforts soutenus pour réduire le risque sur le plan de la cybersécurité à AGF et au sein de l'industrie, nous offrons à tous nos employés un programme de sensibilisation exhaustif à cet effet. Cette formation traite d'une gamme de sujets, dont les suivants :

- » Télétravail
- » Rançongiciels
- » Vol d'identité et violation de données
- » Sécurité et médias sociaux : Rester en sécurité dans un monde connecté
- » Sécurité des appareils mobiles
- » Hameçonnage et « épouvanticiels »

## Paramètres clés :

Nombre d'incidents de cybersécurité graves

0

Cible pour 2021 : 0

Nombre d'incidents de cybersécurité nuisant à la disponibilité du système

0

Cible pour 2021 : 0

Employés ayant réussi une épreuve de simulation d'hameçonnage (%)

90 %

Cible pour 2021 : 95 %

Employés ayant suivi une formation de sensibilisation à la cybersécurité (%)

95 %

Cible pour 2021 : 96 %

# Investissement responsable

À AGF, nous croyons que l'intégration des considérations ESG dans nos processus décisionnels d'investissement ainsi que dans nos pratiques d'actionnariat contribue à de meilleurs résultats d'investissement pour nos clients et constitue un élément essentiel de notre obligation fiduciaire en tant que gestionnaire d'actifs. En 2015, AGF a défini sa politique d'investissement responsable pour formaliser sa pratique d'intégration des considérations ESG dans la prise de décision en matière d'investissement, le vote et l'engagement de l'entreprise grâce à une gestion active. Notre approche à l'égard de l'investissement responsable repose sur trois principes : recherche et analyse, surveillance des risques ESG et actionnariat actif.





## Recherche et analyse

Nous reconnaissons que la recherche, l'analyse et l'évaluation efficaces des enjeux ESG sont essentielles à la mesure de la valeur et du rendement des investissements à moyen et à plus long termes. L'intégration des facteurs ESG dans nos processus d'investissement a aidé nos équipes de gestion de placements à cerner les principales sources de risque et de rendement au sein de leurs portefeuilles.

Essentiellement, il incombe à chaque équipe de gestion de placements de déterminer comment intégrer les facteurs ESG à son processus de placement dans l'optique de chaque mandat.

### Risque climatique

À AGF, nous croyons que les changements climatiques créeront des risques pour l'économie mondiale et nous tenons à continuer de lutter contre ces changements, de même qu'à promouvoir le bon fonctionnement du système financier.

En tant que partisans du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), nous nous sommes engagés à améliorer notre compréhension, notre mise en œuvre et notre communication des recommandations du GIFCC, dans les quatre domaines de divulgation recommandés : gouvernance, stratégie, gestion des risques, de même que mesures et objectifs.

En outre, AGF maintiendra son engagement auprès d'organismes tels que Projet de divulgation du carbone (*Carbon Disclosure Project*) (CDP), Ceres Investor Network on Climate Risk (INCR), Climate Action 100+ et Engagement climatique Canada, afin de rester à la pointe des enjeux, des risques et des politiques liés au climat au sein de notre industrie.



## Surveillance des risques ESG

Notre **Comité d'examen des considérations ESG** détermine et révisé les objectifs ESG d'AGF et aide les équipes de gestion de placements à les atteindre. Au moyen de cette surveillance, l'analyse des facteurs ESG importants est intégrée dans le cadre d'application de ces équipes.

Le comité est formé de représentants de chaque équipe de gestion de placements; il épaulé le Bureau du chef des investissements et le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF dans les tâches suivantes :

- » Intégration des enjeux ESG à nos processus de gestion de placements.
- » Déclaration et mise au point de processus visant à surveiller la bonne application des activités de gérance en lien avec les enjeux ESG et qui se répercutent sur les opérations, les politiques et les processus de gestion de placements d'AGF.
- » Formation de l'équipe de gestion de placements aux questions ESG.
- » Élaboration de processus destinés à mesurer l'engagement des gestionnaires de portefeuille envers les entreprises dont les titres sont détenus dans les portefeuilles, sur les questions relatives à la durabilité.

- » Rédaction et mise à jour des politiques d'investissement responsable, et mise au point de processus visant à surveiller l'observation de ces politiques.

Dans le cadre de sa gestion continue des risques, AGF dispose également d'une équipe indépendante de gestion des risques; l'équipe détermine quels sont les risques liés aux facteurs ESG à l'échelle des portefeuilles et mène une évaluation formelle chaque trimestre – réunissant le Bureau du chef des investissements ainsi que tous les gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers. Parmi les éléments traités lors des évaluations : attribution du rendement et du risque, analyse des facteurs ESG, risque de liquidité et assemblage de portefeuille.

Aussi, le Comité de gouvernance des investissements AGF agit à titre de comité de surveillance clé auprès de nos entités de gestion de placements, afin d'assurer une surveillance et une gouvernance efficaces quant à la gestion des portefeuilles, des opérations et des conflits d'intérêts potentiels. Les résultats sont ensuite communiqués au conseil d'administration de l'entité respective.

### RESSOURCES AUX FINS DE GESTION DES RISQUES ESG

- » AGF souscrit à un abonnement aux données et aux recherches de MSCI ESG Research, qui sont incorporées dans les évaluations trimestrielles.
- » La signalisation périodique des données relatives aux ESG est intégrée dans notre

plateforme de recherche, pour aviser les équipes de gestion de placements lorsque sont cernés des risques ESG potentiels, qui peuvent ainsi être évalués et pris en compte de manière appropriée, dans le cadre de la stratégie d'investissement.



### Actionnariat actif

#### Engagements

Les engagements ESG peuvent non seulement avoir un impact positif sur les résultats d'investissement, mais également sur la société dans son ensemble.

Nos objectifs d'engagement visent à approfondir notre compréhension des enjeux ESG qui sous-tendent la stratégie ou l'évaluation des entreprises et à donner à ces dernières l'occasion de mieux comprendre notre processus et nos objectifs d'investissement. Par exemple, nous concentrons nos activités d'engagement sur les enjeux ESG clés qui peuvent avoir une incidence déterminante sur le profil risque-rendement d'une entreprise, en tenant compte de l'importance d'un placement et de la contribution prévue d'un engagement réussi à la création de valeur à long terme.

Pour aider à déterminer l'importance relative d'un investissement, nous pouvons faire appel aux normes SASB propres au secteur, ainsi qu'à l'expérience et aux connaissances approfondies de nos analystes, qui peuvent inclure d'autres questions ESG importantes propres à l'entreprise.

#### Environnement

Nous nous entretenons avec les entreprises sur des enjeux environnementaux qui sont financièrement importants pour leurs activités commerciales, y compris sur l'incidence de leurs activités sur l'environnement, les effets de celui-ci sur leurs activités et l'atténuation des risques pour les entreprises afin de prévenir, d'anticiper et de gérer les accidents.

#### Social

Nous nous entretenons avec les entreprises sur des enjeux sociaux qui sont financièrement importants et qui peuvent avoir un impact

positif sur la société au fil du temps. Nous cherchons à comprendre comment une entreprise gère ses enjeux sociaux avec tous les intervenants concernés, ce qui peut inclure le maintien et l'amélioration de ses pratiques de gestion du capital humain et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

#### Gouvernance

Nous nous entretenons avec les entreprises afin de comprendre la façon dont elles gèrent leurs enjeux de gouvernance et transmettent les meilleures pratiques dans un effort d'amélioration, car une gouvernance d'entreprise solide peut améliorer la stabilité et le rendement d'une entreprise, mais aussi soutenir sa stratégie à long terme. Nous nous concentrons sur des questions importantes telles que la responsabilisation et la qualité d'un conseil d'administration, y compris la diversité au sein de celui-ci.

#### Vote par procuration

En tant que gestionnaire d'actifs, AGF est tenue d'agir dans l'intérêt véritable des comptes qu'elle gère, ce qui comprend l'exercice des droits de vote connexes aux titres en portefeuille de chaque compte client. Ainsi, AGF exercera les droits de vote des clients dans l'intérêt véritable du portefeuille afin de maximiser l'incidence économique favorable sur la valeur pour les actionnaires. En outre, AGF croit que des pratiques de gouvernance, sociales et environnementales responsables peuvent avoir une incidence importante sur la valeur d'une entreprise et, par conséquent, nous incluons ces principes dans l'analyse des votes par procuration.

Il incombe à chaque gestionnaire de portefeuille de voter, et ce, conformément aux lignes directrices en matière de vote par procuration.

AGF tient des registres annuels de votes par procuration pour tous les clients dont le vote relève de sa gestion et qui ont des droits de voter par procuration. Des fournisseurs de services peuvent tenir ces registres au nom d'AGF. Nous avons mis en place des procédures de contrôle adéquates pour garantir l'exhaustivité et l'exactitude de ces registres.

Pour plus de détails sur notre approche et sur nos lignes directrices, se reporter à notre politique d'engagement et à notre politique de vote par procuration sur le site Web AGF.com.

### ENGAGEMENTS MENANT À DES RÉSULTATS POSITIFS

Dans le cadre de nos efforts soutenus visant à rehausser la qualité des renseignements communiqués, Placements AGF Inc. est membre signataire de Climate Action 100+. À titre de coinvestisseur principal, AGF a été reconnue pour son engagement auprès de Cummins Inc. dans le rapport d'étape 2020 de Climate Action 100+. Ainsi, Cummins s'est engagée à respecter des objectifs scientifiques visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C, ce qui marque le progrès le plus notable à ce jour de cette entreprise depuis son adhésion à Climate Action 100+. Lors de nos prochains engagements avec Cummins, AGF cherchera à explorer des secteurs tels que l'amélioration de la qualité des renseignements communiqués et l'alignement des activités externes de Cummins avec des engagements de carboneutralité.



## Règlements et normes à l'échelle mondiale

Lorsqu'une occasion se présente, AGF participe à un dialogue en vue d'influer sur l'approche de l'entreprise quant aux considérations ESG qui sont importantes et pertinentes dans chaque circonstance particulière. AGF participe à des discussions étendues sur les normes et les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable. AGF collabore avec des entreprises et des responsables des politiques sur un large éventail d'enjeux, afin de mieux comprendre la qualité des entreprises dans lesquelles elle investit et le positionnement de ces dernières dans l'optique des défis à venir, de même que leurs approches à l'égard des considérations ESG.



### UNPRI

Depuis décembre 2015, Placements AGF Inc. est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PIR) appuyés par les Nations Unies.



### Value Reporting Foundation : normes SASB

En tant que membre de SASB Alliance, AGF croit fermement que les marchés financiers d'aujourd'hui doivent pouvoir compter sur des normes d'information relatives à la durabilité. Nous tirons parti des outils offerts aux membres pour aider à mettre au point et à appliquer un cadre, propre au secteur, définissant l'importance relative, en vue de déterminer les risques et les occasions ESG. Cet engagement s'inscrit dans la continuité de nos efforts visant à appuyer notre équipe de gestion de placements lorsqu'il s'agit de prendre en compte les considérations ESG importantes dans leurs analyses. En outre, 19 membres de l'équipe ont obtenu, ou sont en voie d'obtenir, la désignation FSA.



### UK Stewardship Code

Le UK Stewardship Code 2020 établit des normes élevées en matière de gérance, pour les organismes qui investissent des capitaux au nom d'épargnants et de bénéficiaires de pensions de retraite du R.-U., ainsi que pour ceux qui les soutiennent. AGF International Advisors Company Limited est signataire du UK Stewardship Code et s'engage pleinement à l'égard des 12 principes du Code, afin de procurer une plus grande transparence en ce qui concerne son approche de la gérance des investissements, de même que ses processus dans ce contexte, pour les clients et les investisseurs potentiels au R.-U.

# Données ESG relatives à AGF<sup>1</sup>

## Nos employés

	2021	2020	2019
<b>Employés par région</b>			
Canada	614	601	610
Reste du monde	17	17	19
<b>Total</b>	<b>631</b>	<b>618</b>	<b>629</b>

<b>Employés par tranches d'âge</b>			
Moins de 30 ans	64	72	68
De 30 à 50 ans	380	377	399
Plus de 50 ans	187	169	162
Permanents – moins de 30 ans	57	67	61
Permanents – de 30 à 50 ans	380	375	391
Permanents – plus de 50 ans	187	168	161
Temporaires – moins de 30 ans	7	5	7
Temporaires – de 30 à 50 ans	0	2	8
Temporaires – plus de 50 ans	0	1	1
Temps plein – moins de 30 ans	62	72	67
Temps plein – de 30 à 50 ans	378	375	397
Temps plein – plus de 50 ans	183	164	157
Temps partiel – moins de 30 ans	2	0	1
Temps partiel – de 30 à 50 ans	2	2	2
Temps partiel – plus de 50 ans	4	5	5

<b>Employés selon le genre</b>			
Femmes	302	298	307
Hommes	329	320	322
Autres	–	–	–
Permanents – femmes	300	296	299
Permanents – hommes	324	314	314
Permanents – autres	–	–	–
Temporaires – femmes	2	2	8
Temporaires – hommes	5	6	8
Temporaires – autres	–	–	–

	2021	2020	2019
<b>Employés selon le genre</b>			
Temps plein – femmes	297	292	299
Temps plein – hommes	326	319	322
Temps plein – autres	–	–	–
Temps partiel – femmes	5	6	8
Temps partiel – hommes	3	1	0
Temps partiel – autres	–	–	–
Équipe de haute direction – femmes	1	1	1
Équipe de haute direction – hommes	4	4	5
Équipe de haute direction – autres	–	–	–
Cadres supérieurs (VP+) – femmes	21	20	22
Cadres supérieurs (VP+) – hommes	75	74	77
Cadres supérieurs (VP+) – autres	–	–	–

<b>Roulement de personnel</b>			
Roulement de personnel volontaire total – travailleurs permanents	43	42	63
Roulement de personnel volontaire – travailleurs permanents (%)	7,1 %	7,0 %	10,3 %
Roulement de personnel involontaire total – travailleurs permanents	12	25	40
Roulement de personnel involontaire – travailleurs permanents (%)	2,0 %	4,2 %	6,5 %

<b>Formation des employés</b>			
Employés recevant des évaluations de rendement (%)	96 %	96 %	96 %
Total versé aux employés aux fins de formation	145 587 \$	233 212 \$	185 382 \$

<sup>1</sup> Toutes les données sont en date du 30 novembre 2021.

**Remarque :** La majorité des employés d'AGF résident au Canada, surtout dans la province de l'Ontario. Conformément au *Code des droits de la personne de l'Ontario* (le « Code »), la collecte de données permettant d'identifier des personnes en fonction de leur race, de leur invalidité, de leur orientation sexuelle et de leur appartenance à d'autres groupes visés par le Code doit se faire sur les lieux visés par le Code, dans un but conforme au Code et conformément au cadre législatif canadien en matière de droits de la personne. Les moyens les moins intrusifs de collecte de données qui garantissent l'anonymat sont considérés comme des pratiques exemplaires, telles qu'un sondage de déclaration volontaire effectué par un tiers. Par conséquent, AGF n'est pas en mesure de présenter la ventilation des employés par race ou par ethnie, ou en fonction de leur appartenance à la communauté LGBTQ, par exemple.

## Notre conseil d'administration

Conseil d'administration	2021	2020	2019
Nombres de membres	10	10	10
Membres de la haute direction	3	3	4
Membres indépendants	7	7	6
Membres – femmes	4	4	4
Membres – hommes	6	6	6
Membres – autres	0	0	0
Membres – plus de 70 ans	3	3	3
Membres – de 60 à 70 ans	2	2	1
Membres – moins de 60 ans	5	5	6
Nombre moyen d'années au conseil d'administration	13,4	12,4	11,4
Membres indépendants	6	6	6
Indépendance – conseil d'administration (%)	60 %	60 %	60 %
Indépendance – comité d'audit (%)	100 %	100 %	100 %
Indépendance – comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise (%)	100 %	100 %	100 %
Indépendance – comité de rémunération (%)	100 %	100 %	100 %
Taux d'assiduité moyen aux réunions du conseil d'administration	98 %	99 %	100 %

## Éthique et conformité

	2021	2020	2019
<b>Nombre d'employés agréés ayant fait l'objet d'une enquête, d'une plainte déposée par un consommateur, d'un litige civil privé ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement</b>	Aucun employé agréé d'AGF n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte ou d'un litige civil connexes à l'investissement en 2021.	Aucun employé agréé d'AGF n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte ou d'un litige civil connexes à l'investissement en 2020.	Aucun employé agréé d'AGF n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte ou d'un litige civil connexes à l'investissement en 2019.
<b>Incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication commerciale, y compris la publicité, la promotion et le parrainage, par types de résultat</b>	AGF n'a signalé aucun incident important de non-conformité en 2021.	AGF n'a signalé aucun incident important de non-conformité en 2020.	AGF n'a signalé aucun incident important de non-conformité en 2019.
<b>Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier</b>	AGF n'a subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires en 2021.	AGF n'a subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires en 2020.	AGF n'a subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires en 2019.
<b>Plaintes fondées concernant des atteintes à la vie privée et des pertes de données de clients</b>	AGF n'a reçu aucune plainte concernant des atteintes à la vie privée des clients et des pertes de données de clients en 2021.	AGF n'a reçu aucune plainte concernant des atteintes à la vie privée des clients et des pertes de données de clients en 2020.	AGF n'a reçu aucune plainte concernant des atteintes à la vie privée des clients et des pertes de données de clients en 2019.

# Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

AGF s'engage à ce que ses pratiques en matière de gouvernance d'entreprise évoluent selon les pratiques exemplaires. Chacun des membres du conseil d'administration assume ses responsabilités de façon active, en veillant à protéger et à promouvoir les intérêts des actionnaires. Afin d'aider à assurer la concordance des intérêts, le conseil d'administration d'AGF exige, conformément à sa politique, que chaque membre du conseil d'administration détienne des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels.

AGF exerce ses activités dans un secteur fortement réglementé et respecte toutes les lois et tous les règlements afférents à ses activités commerciales. Parmi les organismes de réglementation se trouvent des commissions de valeurs mobilières et des organismes de réglementation d'institutions financières dans les ressorts territoriaux respectifs où AGF exerce ses activités.

## Pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise en vigueur à AGF

- » La composition de chacun des trois comités du conseil d'administration répond à des lignes directrices distinctes.
- » Le conseil d'administration effectue un examen annuel de son rendement, de celui de chacun de ses comités et de chacun de ses membres.
- » Chaque membre du conseil d'administration est tenu de détenir des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels. Les nouveaux membres du conseil d'administration disposent de 24 mois après leur nomination pour obtenir les actions ou les unités d'actions en question.
- » Lors de chaque réunion du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents.
- » Un programme d'orientation et de formation est offert à tous les nouveaux membres du conseil d'administration. Un programme d'éducation permanente est également offert à tous les membres du conseil d'administration.
- » Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants et membres du personnel d'AGF doivent s'engager annuellement à respecter le code de conduite et de déontologie d'AGF.

# Conseil d'administration

## Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AGF s'acquitte de la gérance de la Société, y compris de la supervision de la conduite des activités et des affaires d'AGF. Le conseil détient un mandat écrit, qui est révisé annuellement. Le conseil d'administration est chargé de réviser toute documentation afférente au plan stratégique et d'en discuter avec la direction au moins une fois par année. Le plan stratégique tient compte des risques et des occasions d'affaires d'AGF. Toute opération ayant une incidence considérable sur le plan stratégique et toute autre décision d'importance concernant le groupe de sociétés AGF est assujettie à l'approbation du conseil d'administration. Celui-ci évalue l'efficacité de ses comités en fonction des rapports que ces comités produisent. De plus, chaque membre du conseil d'administration répond annuellement à un questionnaire d'évaluation de l'efficacité des comités et du conseil d'administration, de même qu'à un questionnaire d'auto-évaluation, dont les résultats sont pris en considération lors de l'élection des membres du conseil d'administration et de la nomination des membres des comités du conseil d'administration, qui ont lieu chaque année. Le conseil d'administration nomme le chef de la direction et les autres membres de la haute direction.

Le conseil d'administration se réunit périodiquement avec les membres de la haute direction afin de prendre connaissance des rapports relatifs aux activités d'AGF et de les examiner. Le conseil d'administration s'attend à ce que ces rapports soient complets, exacts et opportuns. Le conseil d'administration doit approuver toute documentation importante destinée aux actionnaires. De plus, il doit réviser et approuver les rapports intermédiaires et annuels à l'intention des actionnaires, y compris les états financiers et les rapports de gestion.

## Indépendance quant à la direction

Le conseil d'administration d'AGF compte dix membres, dont la majorité sont indépendants de la direction. Les membres indépendants sont : Jane Buchan, Kathleen Camilli, Sarah Davis, Douglas L. Derry, Charles Guay et G. Wayne Squibb. M. Squibb agit à titre de premier administrateur et préside les réunions des membres indépendants pour assurer qu'une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents. W. Robert Farquharson, ancien cadre dirigeant d'AGF, Blake C. Goldring, président exécutif du conseil d'AGF, Judy G. Goldring, présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, et Kevin McCreddie, chef de la direction et chef des investissements, ne sont pas des membres indépendants, car ils occupent ou ont déjà occupé des postes de direction à AGF. M. Goldring détient indirectement toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, qui possède 80 % des actions avec droit de vote d'AGF. M. Goldring et M<sup>me</sup> Goldring sont les actionnaires indirects de Goldring Capital Corporation et ils ont signé une convention unanime des actionnaires. M. Farquharson détient 20 % des actions avec droit de vote d'AGF.

## Conseil d'administration



### Blake C. Goldring

**C.M., M.S.M., C.D., CFA (2000)**  
Président exécutif du conseil, La Société de Gestion AGF Limitée

Blake C. Goldring est président exécutif du conseil d'AGF. Il s'est joint à AGF en 1987, et il a occupé plusieurs postes importants avant d'être nommé président en 1997, chef de la direction en 2000, puis président du conseil en 2006. Sous sa direction, AGF a grandi pour devenir une société de gestion de placements de premier ordre à l'échelle mondiale.

Il siège à plusieurs conseils d'administration de sociétés privées et d'organismes sans but lucratif, notamment ceux de l'Institut C.D. Howe et du Centre canadien du film. Il est fondateur de La Compagnie Canada, un organisme de bienfaisance créé pour établir des liens entre les gens d'affaires, les chefs des collectivités et les membres des Forces armées canadiennes.

M. Goldring a obtenu de nombreuses distinctions en reconnaissance de ses réalisations sur les plans personnel et professionnel. En 2018, il a été nommé membre de l'Ordre du Canada et en 2021, il a reçu un doctorat en lettres humaines du Collège Victoria de l'Université de Toronto.

M. Goldring est titulaire d'un B.A. spécialisé en économie de l'Université de Toronto et d'un MBA de l'INSEAD en France. Il est aussi membre de la Toronto Society of Financial Analysts, analyste financier agréé (CFA®) et membre (Fellow) de l'Institut des banquiers canadiens.



### Jane Buchan

**Ph. D., CAIA (2017)**  
Chef de la direction, Martlet Asset Management, LLC

Jane Buchan est chef de la direction de Martlet Asset Management. Elle était chef de la direction de PAAMCO jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2018. Elle était administratrice et présidente du conseil d'administration de la Chartered Alternative Investment Analyst Association (CAIA), jusqu'en 2018. Elle siège au conseil de Globe Life Inc. (NYSE : GL), de même qu'à ceux de deux sociétés privées. En plus d'avoir cofondé l'association 100 Women in Finance, M<sup>me</sup> Buchan est administratrice pour le Standards Board of Alternative Investments et siège aux comités de placement de plusieurs fondations et fonds de dotation.



### Kathleen Camilli

**(2015)**  
Fondatrice et directrice, Camilli Economics, LLC

Kathleen Camilli est fondatrice et directrice de Camilli Economics, LLC, et l'une des meilleures spécialistes en prévisions macroéconomiques aux É.-U. Auparavant, elle était économiste spécialiste des États-Unis à Credit Suisse Asset Management et économiste en chef de la société Tucker Anthony Sutro. Elle a commencé sa carrière à la Banque de la Réserve fédérale de New York et elle a occupé des postes à la Chase Manhattan Bank et à Drexel Burnham Lambert. Elle siège au conseil d'administration d'UniFirst Corporation (NYSE), à titre de membre indépendante depuis 2012. En 2018, elle est devenue membre du conseil de la société privée Zero Hash, une filiale de Seed CX. De 2004 à 2008, elle siégeait, à titre de membre indépendante, au conseil de Mass Bank (NASDAQ). M<sup>me</sup> Camilli est membre des associations suivantes : National Association of Corporate Directors (Governance Fellow), National Association for Business Economics, Economic Club of New York et Extraordinary Women on Boards. M<sup>me</sup> Camilli est titulaire d'un MBA en finance et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de New York. De plus, elle a siégé aux conseils d'administration de nombreux organismes sans but lucratif.



### Sarah Davis

**FCPA, FCA (2014)**  
Ancienne présidente de Les Compagnies Loblaw Limitée

En mai 2021, Sarah Davis a pris sa retraite en tant que présidente de Les Compagnies Loblaw Limitée. À titre de présidente, M<sup>me</sup> Davis était responsable de la direction stratégique et des opérations quotidiennes de Loblaw, chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie, ainsi que le plus important détaillant au pays. Loblaw, ses franchisés et ses associés propriétaires figurent parmi les plus importants employeurs du secteur privé au Canada, puisqu'ils comptent environ 200 000 employés à temps plein et à temps partiel travaillant dans plus de 2 400 magasins appartenant à la société, de même qu'à ses magasins franchisés et établissements d'associés propriétaires.

De 2017 jusqu'à sa retraite en 2021, elle a été présidente du conseil d'administration de la Fondation pour les enfants le Choix du Président et de T&T Supermarket. De 2010 à 2021, elle a siégé au conseil d'administration de Services financiers le Choix du Président. Elle continue de siéger au conseil de La Société de Gestion AGF Limitée.

Avant de se joindre à Loblaw, M<sup>me</sup> Davis a travaillé pendant 20 ans dans le secteur des télécommunications, chez Rogers et à Bell Canada.

Elle est titulaire d'un B. Com. spécialisé de l'Université Queen's, en plus d'être membre de l'Ordre des comptables agréés et membre (Fellow) de l'Ordre des comptables professionnels agréés.



### Douglas L. Derry

**FCPA, FCA (2000)**  
Administrateur de société

Douglas L. Derry est président du conseil de Poplar Lane Holdings Ltd., une entreprise familiale. Il siège ou a récemment siégé à titre de président de comité d'audit aux conseils d'administration de sociétés ouvertes, de services d'intérêt public et de sociétés privées, y compris Assurance vie Équitable du Canada (2000-2016), Keewhit Investments et des fonds d'investissement à capital fixe (gérés par Banque Scotia). Il a également siégé au comité d'examen indépendant des fonds d'investissement susmentionnés et d'autres gérés par BMO Nesbitt Burns Inc. M. Derry a été associé principal à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., et il est membre ou a déjà été membre du conseil d'administration d'un grand nombre d'organismes sans but lucratif. M. Derry est titulaire d'un B.A. spécialisé de l'Ivey Business School de l'Université Western; il est membre (Fellow) de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario. En 2012, il a reçu la médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II, en reconnaissance de ses services dévoués à l'égard de ses pairs, de sa collectivité et du Canada.

L'année entre parenthèses après chaque nom indique l'année au cours de laquelle cette personne est devenue membre du conseil.



### W. Robert Farquharson

**CFA (1977)**  
**Vice-président du conseil, La Société de Gestion AGF Limitée**

W. Robert Farquharson est vice-président du conseil d'administration d'AGF, sans faire partie de l'équipe de la haute direction. Il s'est joint à AGF à titre d'analyste et pendant 50 ans, il a géré plusieurs fonds AGF et occupé divers postes de cadre supérieur et d'administrateur. M. Farquharson est titulaire d'un B. Com. de l'Université de Toronto et d'un LL.D. honorifique de l'Université de Guelph, en plus d'être analyste financier agréé (CFA®). M. Farquharson est membre de plusieurs conseils de sociétés privées et d'organismes sans but lucratif.



### Judy G. Goldring

**LL.B., LL.D., IAS.A (2007)**  
**Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, La Société de Gestion AGF Limitée**

Judy G. Goldring est présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, de La Société de Gestion AGF Limitée. À ce titre, elle supervise la mise en œuvre de plans stratégiques à l'appui des priorités commerciales de la Société, procure des conseils au chef de la direction sur la planification des affaires et guide les initiatives d'entreprise.

Elle favorise la responsabilisation unifiée ainsi que de plus grandes synergies entre les différents canaux de distribution de ventes d'AGF à l'échelle mondiale. Elle s'occupe également des équipes des ressources humaines, de même que des affaires liées aux clients privés d'AGF.

M<sup>me</sup> Goldring est titulaire d'un B.A. en économie de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en droit (LL.B.) de l'Université Queen's. Elle est membre du Barreau du Haut-Canada, en plus d'être membre de l'Association du Barreau canadien depuis 1993. En 2019, elle a reçu un doctorat honorifique en droit (LL.D.) de l'Université de Toronto.

Elle est vice-présidente du conseil d'administration de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) et siège à celui de la Toronto French School (TFS). En 2015, Judy Goldring a été intronisée au temple de la renommée du prix Top 100 du réseau des femmes exécutives (WXN).



### Charles Guay

**(2017)**  
**Président et chef de l'exploitation, SuccessFinder**

Charles Guay est reconnu en tant que bâtisseur et agent de changement. Depuis 2018, il est président et chef de l'exploitation de SuccessFinder, chef de file en ressources humaines établi à Montréal et offrant une plateforme de données en matière d'analytique prédictive fondée sur un modèle SaaS. Auparavant, il a mené son propre cabinet d'experts-conseils stratégiques et acquis des compétences qui constituent des antécédents considérables à titre de dirigeant, au sein de l'industrie des services financiers. M. Guay a été président et chef de la direction de Standard Life Canada avant de devenir vice-président directeur, Marchés institutionnels, de même que président et chef de la direction, Manuvie Québec. Avant de se joindre à Standard Life, il avait passé la plus grande partie de sa carrière à Banque Nationale du Canada, où il a dirigé la division des fonds communs de placement pendant 11 ans, à titre de président et chef de la direction. Il a fait ses débuts à RBC Dominion valeurs mobilières, exerçant avec succès le rôle de conseiller en placements. Il siège à plusieurs conseils d'administration, dont ceux de Pomerleau et de la Fondation CHU Sainte-Justine. Il est lauréat de plusieurs prix d'excellence, tels que le « Top 40 under 40 », le prix Arista et le prix Hermès de carrière de l'Université Laval, où il a obtenu son diplôme en 1994, dans le domaine des affaires et de la finance.



### Kevin McCreadie

**MBA, CFA (2018)**  
**Chef de la direction et chef des investissements, La Société de Gestion AGF Limitée**

Kevin McCreadie est chef de la direction et chef des investissements de La Société de Gestion AGF Limitée.

À ce titre, il est chargé de superviser la mission, la vision et la direction stratégique d'AGF afin d'assurer la réussite de la Société dans son ensemble. Il dirige également l'équipe de la haute direction et assure la liaison avec le conseil d'administration d'AGF.

En tant que chef des investissements, M. McCreadie assume la direction et le leadership des équipes de gestion de placements d'AGF.

M. McCreadie, qui œuvre dans le domaine de la gestion de placements depuis plus de 35 ans, possède une vaste expérience en matière de gestion de l'actif de détail et institutionnel, de même que de gestion directe de portefeuille, en plus de compter plus de dix ans d'expérience à titre de chef des investissements au sein de deux importantes sociétés de services financiers des É.-U.

Il a obtenu un MBA en finance de la Wharton Graduate School of Business, en plus d'être analyste financier agréé (CFA®).



### G. Wayne Squibb

**(2009)**  
**Président et chef de la direction, Realstar Group et premier administrateur, AGF**

G. Wayne Squibb a cofondé Realstar Group dont il est chef de la direction depuis 1983. L'une des principales sociétés d'investissement et de gestion dans le secteur immobilier au Canada, Realstar Group investit de façon stratégique dans les domaines de la location d'appartements, de l'hôtellerie ainsi que dans ceux des sports et du divertissement au Canada et au R.-U. La société détient les droits de franchise maîtresse des marques hôtelières Days Inn, Motel 6 et Studio 6 au Canada, et a déjà possédé et exploité la chaîne Delta Hotels and Resorts. Depuis plusieurs années, M. Squibb est un citoyen engagé auprès de collectivités, et est membre de conseils d'administration au sein d'organismes sans but lucratif et de conseils de sociétés.

# Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué trois comités : le comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise, le comité d'audit et le comité de rémunération. Les principales responsabilités correspondant au mandat de chacun des comités sont énoncées ci-après. Chaque président, qui est membre indépendant du conseil d'administration, est chargé de diriger les réunions du comité et de s'assurer que le comité exerce ses rôles et qu'il s'acquitte de ses responsabilités. Le président d'un comité est également chargé de faire rapport au conseil d'administration sur les questions qui ont été traitées par le comité depuis la dernière réunion ordinaire du conseil d'administration. Chaque comité examine périodiquement son efficacité à exercer ses rôles et à s'acquitter de ses responsabilités et soumet un rapport au conseil d'administration sur cette question. Les comités peuvent convoquer des réunions sans que la direction soit présente, lorsque les comités le jugent nécessaire. Chaque président assure la liaison entre la direction et le conseil d'administration.

Comité	Membres	Principales responsabilités
<b>Comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise</b>	Kathleen Camilli (présidente)	Au moins une fois par année, examiner les chartes du conseil d'administration et des comités du conseil et faire part au conseil de ses recommandations visant à adopter ou à modifier les chartes en question. Considérer le nombre de membres et la composition du conseil d'administration afin de favoriser l'efficacité du processus décisionnel et formuler des recommandations à l'intention du conseil sur les changements à apporter à la composition du conseil. Trouver des membres potentiels pour le conseil d'administration, les évaluer et faire part au conseil de ses recommandations quant à la désignation de nouveaux membres. Évaluer la contribution individuelle de chaque membre du conseil d'administration.
	Jane Buchan	
	Douglas L. Derry	
	Charles Guay	
	G. Wayne Squibb	
<b>Comité d'audit</b>	Douglas L. Derry (président)	Superviser le processus de préparation de l'information financière. Superviser les contrôles internes et les contrôles de présentation de l'information. Superviser le rendement de la fonction de l'audit interne, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs internes concernant les contrôles internes. Superviser le bien-fondé de la politique de conformité et réviser les rapports d'organismes de réglementation des valeurs mobilières. S'occuper directement de la sélection des auditeurs externes, de leur rémunération et de leur reconduction et surveiller leur travail, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs externes. Ces derniers relèvent directement du comité.
	Jane Buchan	
	Kathleen Camilli	
	Sarah Davis	
	G. Wayne Squibb	
<b>Comité de rémunération</b>	Sarah Davis (présidente)	Réviser, évaluer et superviser les politiques et les programmes en matière de rémunération des dirigeants et s'assurer de l'efficacité des programmes de rémunération généraux d'AGF pour l'atteinte des objectifs stratégiques pertinents. Établir des objectifs de rendement axés sur la réussite financière à long terme d'AGF pour le chef de la direction. Évaluer périodiquement le rendement du chef de la direction dans l'optique de ces objectifs. Examiner les plans d'AGF pour le chef de la direction et la succession des dirigeants d'AGF. Examiner la rémunération et les objectifs de rendement de tous les dirigeants.
	Kathleen Camilli	
	Douglas L. Derry	
	Charles Guay	
	G. Wayne Squibb	

# Conseil d'administration et membres de la haute direction

## Conseil d'administration

### La Société de Gestion AGF Limitée

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA<sup>1</sup>

Jane Buchan, Ph. D., CAIA

Kathleen Camilli<sup>5</sup>

Sarah Davis, FCPA, FCA<sup>6</sup>

Douglas L. Derry, FCPA, FCA<sup>3</sup>

W. Robert Farquharson, CFA

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A

Charles Guay

Kevin McCreddie, MBA, CFA

G. Wayne Squibb<sup>7</sup>

### Sociétés et fiducies de fonds communs de placement

John B. Newman<sup>3,4</sup>

Louise Anne Morwick, CFA<sup>2</sup>

Paul Hogan

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA

Jamie Bowland

### AGF International Advisors Company Limited

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA<sup>2</sup>

Michael C. Brady

Brian Brennan

David M. Kennedy

Richard McGrath

## Membres de la haute direction

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA  
Président exécutif du conseil

Kevin McCreddie, MBA, CFA  
Chef de la direction et chef des investissements

Adrian Basaraba, CPA, CA, CFA  
Vice-président principal et chef des finances

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A  
Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale

Chris Jackson  
Chef de l'exploitation

<sup>1</sup> Président exécutif du conseil de La Société de Gestion AGF Limitée

<sup>2</sup> Président(e) du conseil

<sup>3</sup> Président du comité d'audit

<sup>4</sup> Président du comité consultatif d'audit

<sup>5</sup> Présidente du comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise de La Société de Gestion AGF Limitée

<sup>6</sup> Présidente du comité de rémunération de La Société de Gestion AGF Limitée

<sup>7</sup> Premier administrateur

### **Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs**

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs portant sur La Société de Gestion AGF Limitée, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière prévue ainsi que sur sa situation financière. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont par nature prévisionnels et relatifs à des événements ou à des situations futurs, ou comprennent des termes comme « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « juger », « estimer », ou les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables ou des verbes employés au futur ou au conditionnel. De plus, tout énoncé portant sur la performance financière future (y compris les produits, le résultat ou les taux de croissance), les stratégies commerciales courantes ou les perspectives, le rendement des fonds et nos décisions futures possibles, est considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, dont la croissance prévue, les résultats d'exploitation, les perspectives commerciales, le rendement et les occasions d'affaires. Bien que nous considérions ces facteurs et hypothèses comme raisonnables selon les informations disponibles présentement, ils pourraient être erronés. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses à l'égard de notre exploitation, aux facteurs économiques et à l'industrie des services financiers en général. Ils ne garantissent pas les résultats futurs, et les événements et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux présentés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs que nous avons faits en raison, notamment, de facteurs de risque importants, y compris la valeur de notre actif géré, le volume de ventes et de rachats de nos produits de placement, le rendement de nos fonds de placement ainsi que des gestionnaires et des conseillers de portefeuilles, les décisions des clients relatives à la répartition de l'actif, les produits à venir, les niveaux de frais adoptés par la concurrence pour les produits de gestion de placements et l'administration, les échelles de rémunération des courtiers adoptées par la concurrence et la rentabilité de nos activités de gestion de placements, ainsi que de facteurs liés à l'économie, à la politique et au marché en général en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés des actions mondiales et financiers, la concurrence, la fiscalité, l'évolution des règlements gouvernementaux, les procédures judiciaires ou réglementaires imprévues, les changements technologiques, la cybersécurité, les effets possibles d'une guerre ou d'activités terroristes, l'apparition d'une maladie ayant des répercussions sur l'économie à l'échelle locale, nationale ou internationale (telle que la COVID-19), les catastrophes naturelles et les perturbations touchant les infrastructures publiques, telles que les transports, les communications, l'alimentation en électricité ou en eau potable ou tout autre événement catastrophique et notre capacité de réaliser les opérations stratégiques et de mener à bien l'intégration d'acquisitions et de retenir le personnel clé. Nous tenons à souligner que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Le lecteur doit examiner attentivement cette liste et d'autres facteurs et ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Nous ne sommes pas tenus de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres (et déclinons expressément pareille obligation), sauf si les lois applicables l'exigent expressément. Pour plus de détails sur les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats réels, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

## Faits saillants financiers

(en millions de dollars, sauf les montants par action) Trimestres clos les	30 nov. 2021	31 août 2021	31 mai 2021	28 févr. 2021	30 nov. 2020 <sup>1,2</sup>	31 août 2020 <sup>1,2</sup>	31 mai 2020 <sup>1</sup>	29 févr. 2020 <sup>1</sup>
Actif géré et actifs donnant droit à des commissions <sup>4</sup>	42 635 \$	43 360 \$	40 809 \$	39 251 \$	38 268 \$	36 464 \$	35 762 \$	36 865 \$
Ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement	352	288	408	385	88	(22)	(93)	(344)
Produits	121,9	123,1	109,5	107,3	209,4	138,7	89,0	106,7
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	49,9	50,1	47,1	48,0	43,1	46,1	40,2	45,3
RAIIA avant les commissions <sup>5</sup>	35,5	37,5	28,2	26,8	137,0	62,6	21,2	30,2
RAIIA ajusté avant les commissions <sup>6</sup>	35,5	37,5	28,2	26,8	31,6	30,1	21,2	30,2
Résultat net avant impôts	16,9	20,0	7,1	7,8	123,1	50,6	7,0	13,6
Résultat net	13,8	14,9	5,0	5,6	110,4	47,3	5,3	10,8
Résultat net ajusté <sup>6</sup>	13,8	14,9	5,0	5,6	15,0	14,8	5,3	10,8
Résultat par action								
De base	0,20 \$	0,21 \$	0,07 \$	0,08 \$	1,46 \$	0,61 \$	0,07 \$	0,14 \$
Dilué	0,19	0,21	0,07	0,08	1,43	0,60	0,07	0,13
Dilué ajusté <sup>6</sup>	0,19	0,21	0,07	0,08	0,19	0,19	0,07	0,13
Flux de trésorerie disponibles <sup>6</sup>	12,5	21,5	10,4	10,5	9,9	15,5	6,1	14,5
Dividende par action	0,09	0,09	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
Dette à long terme <sup>6</sup>	-	-	-	-	-	194,3	199,9	216,9
Nombre moyen pondéré d'actions de base	69 831 890	69 840 774	70 014 806	70 147 427	75 882 292	77 803 877	78 393 086	78 570 122
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	71 598 548	72 287 249	72 138 793	71 553 205	77 022 549	78 904 921	79 058 740	80 530 285

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.

<sup>2</sup> Le trimestre clos le 30 novembre 2020 comprend un produit de 104,4 M\$ relativement à un profit tiré de la vente de Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), déduction faite de la couverture de change.

<sup>3</sup> Le trimestre clos le 31 août 2020 comprend un produit de 41,3 M\$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.

<sup>4</sup> Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intérêts et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

<sup>5</sup> Voir la définition de RAIIA avant les commissions à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ». Les éléments permettant de rapprocher le RAIIA avant les commissions et le résultat net, terme défini en vertu des IFRS, sont détaillés dans les états consolidés du résultat net.

<sup>6</sup> Le résultat net ajusté, le résultat dilué ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles, le RAIIA ajusté avant les commissions et la dette à long terme ne sont pas des mesures de résultats normalisées prescrites par les IFRS. Les descriptions de ces mesures non conformes aux IFRS, ainsi que d'autres, et les rapprochements avec les IFRS, s'il y a lieu, sont présentés dans le présent rapport de gestion.

# Information trimestrielle et annuelle sélectionnée

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2021	31 août 2021	30 nov. 2020	30 nov. 2021	30 nov. 2020
<b>Actif géré à la clôture de la période</b>					
Fonds communs de placement	24 006 \$	23 792 \$	20 322 \$	24 006 \$	20 322 \$
Comptes institutionnels, comptes de sous-conseillers et comptes de FNB	9 371	10 302	9 638	9 371	9 638
Clients privés	7 077	7 073	6 043	7 077	6 043
Alternatifs privés <sup>4</sup>	73	99	227	73	227
<b>Total de l'actif géré<sup>4</sup></b>	<b>40 527 \$</b>	<b>41 266 \$</b>	<b>36 230 \$</b>	<b>40 527 \$</b>	<b>36 230 \$</b>
Actifs donnant droit à des commissions de la plateforme d'alternatifs privés <sup>7</sup>	2 108	2 094	2 038	2 108	2 038
<b>Actif géré total et actifs donnant droit à des commissions<sup>7</sup> à la clôture de la période</b>	<b>42 635 \$</b>	<b>43 360 \$</b>	<b>38 268 \$</b>	<b>42 635 \$</b>	<b>38 268 \$</b>
Ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement	352,0 \$	288,0 \$	88,0 \$	1 432,0 \$	(371,0) \$
RAIIA avant les commissions <sup>1</sup>	35,5	37,5	137,0	127,7	251,1
Résultat net	13,8	14,9	110,4	39,3	173,9
Résultat dilué par action	0,19	0,21	1,43	0,55	2,22
Flux de trésorerie disponibles <sup>2</sup>	12,5	21,5	9,9	54,8	46,1
<b>INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE</b>					
RAIIA ajusté avant les commissions					
RAIIA ajusté avant la plateforme d'alternatifs privés et S&WHL <sup>3</sup>	28,2 \$	29,2 \$	24,5 \$	108,8 \$	89,2 \$
Gestionnaires d'alternatifs privés <sup>4</sup>	0,9	2,9	1,6	5,1	2,9
Placements à long terme dans des alternatifs privés <sup>5</sup>	6,4	5,4	5,5	13,8	7,8
<b>RAIIA ajusté avant les commissions, abstraction faite du RAIIA de S&amp;WHL</b>	<b>35,5 \$</b>	<b>37,5 \$</b>	<b>31,6 \$</b>	<b>127,7 \$</b>	<b>99,9 \$</b>
S&WHL <sup>3</sup>	-	-	-	-	13,3
<b>RAIIA ajusté avant les commissions</b>	<b>35,5 \$</b>	<b>37,5 \$</b>	<b>31,6 \$</b>	<b>127,7 \$</b>	<b>113,2 \$</b>
Résultat net ajusté					
Résultat net ajusté avant la plateforme d'alternatifs privés et S&WHL <sup>3</sup>	7,9	8,2	8,7	24,3	23,4
Gestionnaires d'alternatifs privés <sup>4</sup>	0,7	2,7	1,6	4,5	2,9
Placements à long terme dans des alternatifs privés <sup>5</sup>	5,2	4,0	4,7	10,5	6,4
<b>Résultat net ajusté, abstraction faite du résultat net de S&amp;WHL</b>	<b>13,8 \$</b>	<b>14,9 \$</b>	<b>15,0 \$</b>	<b>39,3 \$</b>	<b>32,7 \$</b>
S&WHL <sup>3</sup>	-	-	-	-	13,3
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>13,8 \$</b>	<b>14,9 \$</b>	<b>15,0 \$</b>	<b>39,3 \$</b>	<b>46,0 \$</b>
Résultat dilué ajusté par action avant la plateforme d'alternatifs privés et S&WHL <sup>3</sup>	0,11	0,12	0,11	0,34	0,30
Gestionnaires d'alternatifs privés <sup>4</sup>	0,02	0,03	0,02	0,06	0,04
Placements à long terme dans des alternatifs privés <sup>5</sup>	0,07	0,06	0,06	0,15	0,08
<b>Résultat dilué ajusté par action, abstraction faite de S&amp;WHL</b>	<b>0,19 \$</b>	<b>0,21 \$</b>	<b>0,19 \$</b>	<b>0,55 \$</b>	<b>0,42 \$</b>
S&WHL <sup>3</sup>	-	-	-	-	0,17
<b>Résultat dilué ajusté par action</b>	<b>0,19 \$</b>	<b>0,21 \$</b>	<b>0,19 \$</b>	<b>0,55 \$</b>	<b>0,59 \$</b>

<sup>1</sup> Pour plus de détails, se reporter à la note 5.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, se reporter à la note 6.

<sup>3</sup> S&WHL fait référence à Smith & Williamson Holdings Limited. Le résultat de S&WHL s'entend de la quote-part du résultat de l'entreprise associée, du revenu de dividendes, déduction faite de la couverture de change et du profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture.

<sup>4</sup> Le résultat des gestionnaires d'alternatifs privés s'entend de la quote-part du résultat de coentreprises, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et inscrites après impôts, et des produits tirés d'autres accords donnant droit à des commissions en lien avec d'autres actifs d'alternatifs privés donnant droit à des commissions. Les autres actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs d'alternatifs privés dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

<sup>5</sup> Les placements à long terme dans des alternatifs privés comprennent les ajustements de la juste valeur et les distributions relativement aux placements à long terme compris au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ».

<sup>6</sup> Le total de l'actif géré et l'actif géré de la plateforme d'alternatifs privés ont fait l'objet d'un reclassement et d'un retraitement afin de faire abstraction de l'actif géré provenant de coinvestissements aux fins de comparaison.

<sup>7</sup> Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

# Rétrospective de l'exercice

AGF a connu une année 2021 remarquable, car elle a enregistré des ventes solides de fonds communs de placement tout au long de l'exercice, et a continué de mettre en œuvre son plan stratégique. Voici un résumé de nos faits saillants stratégiques et financiers pour l'exercice.

## Faits saillants stratégiques et financiers

### Actif géré et ventes

Au 30 novembre 2021, l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions d'AGF se chiffraient à 42,6 G\$, contre 43,4 G\$ au 31 août 2021 et 38,3 G\$ au 30 novembre 2020. Au 30 novembre 2021, abstraction faite de la plateforme d'alternatifs privés, l'actif géré se chiffrait à 40,5 G\$, contre 41,2 G\$ au 31 août 2021 et 36,0 G\$ au 30 novembre 2020.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2021, la dynamique des ventes s'est maintenue à la hausse, AGF ayant enregistré des ventes nettes de fonds communs de placement de 352,0 M\$, contre 288,0 M\$ au 31 août 2021 et 88,0 M\$ au 30 novembre 2020. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2021, les ventes nettes de fonds communs de placement de détail<sup>1</sup> s'élevaient à 355,0 M\$, contre 288,0 M\$ au 31 août 2021 et 66,0 M\$ au 30 novembre 2020. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, les ventes nettes de fonds communs de placement s'élevaient à 1 432,0 M\$, contre des rachats nets de 371,0 M\$ en 2020. Les ventes nettes de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 1 450,0 M\$ pour l'exercice, contre des rachats nets de 172,0 M\$ en 2020.

La croissance des ventes s'est poursuivie au premier trimestre de 2022, les ventes nettes se chiffrant à 115,0 M\$ au 21 janvier 2022.

### Rendement des placements

AGF vise à enregistrer des rendements constants et reproductibles, dans des proportions ciblées à 50 % sur un an, et à 40 % sur trois ans, du point de vue des rendements bruts des fonds communs de placement AGF (avant déduction des frais), relativement aux pairs dans la même catégorie, le 1<sup>er</sup> percentile étant le meilleur rendement possible. Au 30 novembre 2021, la moyenne centile d'AGF était de 53 % (41 % en 2020) pour l'exercice écoulé, et de 51 % (53 % en 2020) pour les trois exercices antérieurs. Bien que les résultats soient en dessous des proportions ciblées, AGF a enregistré des rendements constants pour les trois exercices antérieurs, mais ses rendements ont légèrement reculé sur un an, car le marché évolue maintenant en fonction des titres des mégacapitalisations – soit une partie du marché sous-représentée dans les portefeuilles d'AGF. AGF gère une gamme de fonds diversifiés par style et, au cours de la dernière année, les rendements des fonds mondiaux de base d'AGF se sont améliorés, tandis que les fonds axés sur la croissance ont enregistré des résultats légèrement plus faibles.

## Faits saillants stratégiques

### Accord avec Placements PFSL du Canada Ltée

Le 22 novembre 2021, AGF a annoncé avoir conclu un accord définitif avec son partenaire d'affaires de longue date, Placements PFSL du Canada Ltée (« PFSL »), visant l'établissement d'une nouvelle entente pluriannuelle de distribution de produits et services. AGF a

<sup>1</sup> Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (rachats) dépassant 5,0 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

été citée comme étant l'une des deux seules sociétés de gestion d'actifs à prévoir dans le cadre du lancement initial de la plateforme de distribution évolutive de PFSL. En vertu de cette nouvelle entente de distribution, AGF prévoit d'offrir une nouvelle gamme de fonds communs de placement qui sera destinée uniquement aux clients de PFSL, en 2022. L'offre de nouveaux fonds est prévue sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

### **Plateforme d'alternatifs privés**

En août 2021, en partenariat avec SAF Group (« SAF »), AGF a annoncé le lancement d'AGF SAF Private Credit Limited Partnership et de la Fiducie de crédit privé AGF SAF. Ces nouvelles offres procurent à la fois aux investisseurs institutionnels et aux investisseurs de détail des moyens de tirer profit des avantages de l'investissement dans le domaine du crédit privé.

En outre, AGF a annoncé une évolution quant à son partenariat stratégique avec SAF. Dans le cadre de ce partenariat, les investisseurs ont accès à des occasions uniques d'investissements privés non traditionnels appuyées par l'échelle opérationnelle et la portée du réseau de distribution d'AGF, jumelées à l'expertise de SAF dans le domaine de la gestion de placements en crédit privé. AGF et SAF ont conclu une entente définitive de même qu'un accord de distribution qui remplace l'option d'acquisition par AGF de contrats de gestion visant certains fonds SAF.

En août 2021, AGF a annoncé un partenariat stratégique relatif au capital-investissement, avec First Ascent Ventures (« First Ascent »). Le partenariat vise les nouvelles entreprises du secteur des technologies, spécialisées dans la création de la prochaine génération de logiciels de commerce électronique interentreprises, un segment perturbateur qui connaît une croissance rapide. Dans le cadre de son engagement à titre d'investisseur fondamental, AGF a versé 30 M\$ au deuxième fonds de First Ascent, et siège au comité consultatif des commanditaires, relativement à ce fonds.

En juin 2021, l'un des placements alternatifs privés à long terme d'AGF, SAF Jackson Management LP (« SAFJM LP »), a été entièrement monétisé. Par conséquent, AGF a reçu une distribution finale en trésorerie de 5,9 M\$. Dans le cadre de cette transaction et par l'entremise de sa participation dans la coentreprise, AGF a reçu un intéressement de 2,4 M\$.

En mai 2021, AGF a annoncé qu'elle avait signé un accord définitif avec Instar Group Inc. (« Instar ») quant à la conclusion de leur relation d'affaires relativement à la coentreprise InstarAGF Asset Management Inc. (« InstarAGF »), après la création de deux fonds, à savoir InstarAGF Essential Infrastructure Fund I et II (collectivement, les « Fonds InstarAGF »). Selon les modalités de cet accord, AGF conservera ses placements à long terme respectifs, de même que sa participation d'intéressement dans les Fonds InstarAGF (les « entités d'intéressement »). En outre, AGF et Instar ont conclu un accord de commissions en vertu duquel AGF touchera des commissions annuelles continues de 14 points de base en fonction de l'actif géré des Fonds InstarAGF.

### **AGFWave Asset Management Inc. (« AGFWave »)**

La coentreprise qu'AGF a formée avec WaveFront Global Asset Management Corp., soit AGFWave, a lancé sa première stratégie sur le marché, le mandat Hwabao AGFWave China New Era Infrastructure, conjointement avec ses partenaires stratégiques, Hwabao WP Fund Management et J Royal Asset Management. Le mandat d'infrastructure s'adresse aux investisseurs admissibles en Chine, de même qu'aux institutions de partout dans le monde qui cherchent à participer au marché chinois. Ce nouveau mandat innovateur – visant à la fois les infrastructures traditionnelles et les nouvelles infrastructures – réunit les compétences d'AGF et de Hwabao en matière d'investissement quantitatif, pour ces marchés en croissance rapide procurant divers moyens de participer à l'économie numérique robuste et croissante de la Chine, de même qu'à l'engagement à l'égard de la carboneutralité.

## Faits saillants financiers – Exercice clos le 30 novembre 2021

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration se chiffraient à 432,2 M\$, contre 374,7 M\$ au 30 novembre 2020, soit une hausse de 15,3 %. L'augmentation est attribuable à la hausse de l'actif géré quotidien moyen résultant de ventes nettes solides de fonds communs de placement et de la croissance du marché.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se chiffraient à 195,1 M\$, contre 174,7 M\$ au 30 novembre 2020. L'augmentation est attribuable à des charges de rémunération variable supérieures relativement à la croissance des ventes et à l'amélioration des mesures de rendement, à une hausse des activités d'expansion de l'entreprise dans le cadre du plan de déploiement de capital d'AGF et à une plus-value de 39 % du cours de l'action AGF.B d'un exercice sur l'autre, occasionnant une rémunération fondée sur des actions plus élevée. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, les charges d'expansion de l'entreprise s'établissaient à 2,2 M\$.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, le RAIIA ajusté avant les commissions s'élevait à 127,7 M\$, contre 99,9 M\$ au 30 novembre 2020, abstraction faite de S&WHL, soit une hausse de 27,8 M\$ ou de 27,8 %. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, la marge du RAIIA ajusté avant les commissions s'établissait à 27,7 %, contre 25,4 % au 30 novembre 2020, abstraction faite de S&WHL.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, le RAIIA ajusté, abstraction faite de la plateforme d'alternatifs privés, s'élevait à 108,8 M\$, contre 89,2 M\$ au 30 novembre 2020, soit une hausse de 19,7 M\$ ou de 22,1 %. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, le RAIIA de la plateforme d'alternatifs privés s'élevait à 18,9 M\$, contre 10,7 M\$ au 30 novembre 2020. Du montant de 18,8 M\$, 5,1 M\$ provenaient de la participation d'AGF dans des gestionnaires d'alternatifs privés et 13,8 M\$ de placements à long terme dans la plateforme d'alternatifs privés d'AGF.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, le résultat dilué ajusté par action se chiffrait à 0,55 \$, contre 0,59 \$ au 30 novembre 2020. Abstraction faite des produits connexes à S&WHL et des éléments non récurrents, le résultat dilué ajusté par action se chiffrait à 0,42 \$ au 30 novembre 2020. L'augmentation est surtout attribuable à la croissance des ventes de fonds communs de placement ainsi qu'aux produits tirés de participations d'AGF dans des gestionnaires d'alternatifs privés et dans des placements à long terme.

## Faits saillants financiers – Trimestre clos le 30 novembre 2021

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2021, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration se chiffraient à 113,0 M\$, contre 110,9 M\$ au 31 août 2021 et 95,9 M\$ au 30 novembre 2020. L'augmentation est attribuable à la hausse de l'actif géré quotidien moyen résultant de ventes nettes de fonds communs de placement et de la croissance du marché.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2021, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se chiffraient à 49,9 M\$, contre 50,1 M\$ au 31 août 2021 et 43,1 M\$ au 30 novembre 2020. L'augmentation est attribuable à des charges de rémunération fondée sur le rendement supérieures relativement au rendement d'AGF, à une hausse des ventes de fonds communs de placement et à des charges de rémunération fondée sur des actions supérieures à la suite d'une plus-value de 39 % du cours de l'action AGF.B d'un exercice sur l'autre.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2021, le RAIIA ajusté avant les commissions s'élevait à 35,5 M\$, contre 37,5 M\$ au 31 août 2021, soit une baisse de 2,0 M\$ ou de 5,3 %, et contre 31,6 M\$ au 30 novembre 2020, soit une hausse de 3,9 M\$ ou de 12,3 %. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2021, la marge du RAIIA ajusté avant les commissions s'établissait à 29,1 %, contre 30,5 % au 31 août 2021 et 30,1 % au 30 novembre 2020.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2021, le RAIIA de la plateforme d'alternatifs privés s'élevait à 7,3 M\$, contre 8,3 M\$ au 31 août 2021 et 7,1 M\$ au 30 novembre 2020. Du montant de 7,3 M\$, 0,9 M\$ provenaient de la participation d'AGF dans des gestionnaires d'alternatifs privés et 6,4 M\$ de placements à long terme dans la plateforme d'alternatifs privés d'AGF.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2021, le résultat dilué ajusté par action se chiffrait à 0,19 \$, contre 0,21 \$ au 31 août 2021 et 0,19 \$ au 30 novembre 2020. La croissance des ventes de fonds communs de placement ainsi que la plus-value du cours de l'action d'AGF pendant le présent trimestre ont augmenté les charges de rémunération variable en fonction des ventes, les commissions de vente reportées et les charges de rémunération fondée sur des actions, qui ont été entièrement comptabilisées pendant la période, ce qui a eu un impact négatif de 0,02 \$ et de 0,10 \$ sur le résultat par action en regard du troisième trimestre de 2021 et d'un an plus tôt.

# Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion en date du 25 janvier 2022 consiste en une analyse de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (« AGF ») pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021 par rapport aux périodes correspondantes de 2020. Le présent rapport doit être lu de concert avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 novembre 2021. Les états financiers pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, y compris l'information comparative, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») applicables à la préparation des états financiers intermédiaires, y compris la norme comptable internationale 34 (« IAS 34 ») *Information financière intermédiaire*, sauf indication contraire.

AGF fait également appel à des mesures financières non conformes aux IFRS pour évaluer sa performance globale et pour faciliter la comparaison de ses résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Les mesures non conformes aux IFRS peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Les détails et le calcul des mesures non conformes aux IFRS figurent dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens. Dans le présent rapport, les variations en pourcentage sont fondées sur des résultats arrondis à la décimale indiquée. Les résultats, sauf les données sur les actions, sont présentés en millions de dollars. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. Dans le cadre de la présentation de ce rapport, les termes « nous », « notre », « nos » ou « la Société » désignent AGF et ses filiales.

## Nos activités et notre stratégie

Fondée en 1957, AGF est une société diversifiée d'envergure mondiale de gestion d'actifs qui offre une gamme de solutions d'investissement à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers jusqu'aux investisseurs particuliers et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations. AGF a des bureaux et des équipes de service de l'exploitation et de service à la clientèle en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».

AGF assure les services d'administration aux fonds communs de placement AGF par l'entremise de sa filiale AGF CustomerFirst Inc. (« AGFC »), et possède une infrastructure de négociations exhaustive pour soutenir des fonds négociés en Bourse (« FNB ») ainsi que des produits enregistrés en vertu du *Investment Company Act of 1940* aux États-Unis par l'entremise de sa filiale AGF Investments LLC.

Par l'entremise de sa plateforme d'alternatifs privés, AGF fournit aux investisseurs accès à des participations dans des investissements alternatifs dans le cadre d'une approche rigoureuse. Cette plateforme d'alternatifs privés est au cœur de la mission d'AGF : apporter davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Dans une conjoncture du marché de plus en plus complexe, les investisseurs recherchent activement des occasions qui leur permettent de diversifier leurs sources de rendement, au-delà des placements traditionnels dans des actions et des titres à revenu fixe. Les stratégies d'investissements alternatifs d'AGF s'appuient sur des structures et des instruments adaptés à chaque segment de clients en fonction de leurs besoins uniques, y compris les privilèges de liquidité et de rachat.

### Aperçu – Plateforme d'alternatifs privés

AGF est bien établie sur le marché des alternatifs privés. La plateforme d'alternatifs privés d'AGF, dont l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions s'élevaient à 2,2 G\$, soit un actif géré de 0,1 G\$ et des actifs donnant droit à des commissions de 2,1 G\$, comprend des relations d'affaires avec Instar, SAF et First Ascent, ainsi que la mise sur le marché d'investissements distinctifs (dont les produits phares InstarAGF Essential Infrastructure Fund I et Fund II), de Stream Asset Financial LP, de SAF Jackson, de AGF SAF Private Credit Limited Partnership et de First Ascent Ventures II LP.

En août 2021, AGF a annoncé un partenariat stratégique relatif au capital-investissement, avec First Ascent, axé sur les nouvelles sociétés technologiques émergentes. Dans le cadre de son engagement à titre d'investisseur fondamental, AGF versera 30,0 M\$ au deuxième fonds de First Ascent (le « Fonds First Ascent »), et siègera au comité consultatif des commanditaires, relativement à ce fonds. AGF touchera des commissions annuelles de 0,2 M\$ pendant la période d'engagement et de 11,5 points de base sur le capital net investi après la période d'engagement. L'objectif en fait de capitaux réunis pour le Fonds First Ascent s'élève à 125,0 M\$.

Au 30 novembre 2021, l'actif du Fonds First Ascent s'élève à 97,0 M\$ et est constaté au poste « Actifs donnant droit à des commissions de la plateforme d'alternatifs privés ».

En août 2021, AGF et SAF ont conclu une entente définitive de même qu'un accord de distribution. Il s'agit d'une évolution quant au partenariat stratégique d'AGF avec SAF, après les lancements réussis de deux instruments connexes, soit AGF SAF Private Credit Limited Partnership (« PCLP ») et Fiducie de crédit privé AGF SAF, au troisième trimestre de 2021. En outre, AGF a conclu une entente avec AGF SAF Private Credit GP pour que cette dernière agisse à titre de commandité à l'égard de PCLP. Dans le cadre de ce partenariat, les investisseurs ont accès à des occasions uniques d'investissements privés non traditionnels appuyées par l'échelle opérationnelle et la portée du réseau de distribution d'AGF, jumelées à l'expertise de SAF dans le domaine de la gestion de placements en crédit privé.

Instar est une société de gestion de placements alternatifs indépendante axée sur les occasions sur le marché intermédiaire, principalement en Amérique du Nord. En 2014, AGF et Instar ont créé la coentreprise InstarAGF Asset Management Inc. (« InstarAGF ») afin d'offrir au marché des occasions d'investissement dans des infrastructures essentielles. En mai 2021, AGF a annoncé qu'elle avait signé un accord définitif avec Instar Group Inc. quant à la conclusion de leur relation d'affaires relativement à la coentreprise InstarAGF, après la création de deux fonds, à savoir InstarAGF Essential Infrastructure Fund I et II (collectivement, les « Fonds InstarAGF »). Selon les modalités de cet accord, AGF conservera ses placements à long terme respectifs, de même que sa participation d'intéressement dans les Fonds InstarAGF (les « entités d'intéressement »). En outre, AGF et Instar ont conclu un accord de commissions en vertu duquel AGF touchera des commissions annuelles continues de 14 points de base en fonction de l'actif géré des Fonds InstarAGF. En outre, AGF versera un engagement en capital anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar. Dans le cadre de cet engagement d'AGF à l'égard du troisième fonds d'Instar, AGF touchera des commissions annuelles continues de 7 points de base en fonction de l'actif géré du troisième fonds d'Instar ainsi qu'une participation d'intéressement. Au 30 novembre 2021, l'actif des Fonds InstarAGF s'élevait à 2,0 G\$ et est compris dans les actifs donnant droit à des commissions de la plateforme d'alternatifs privés.

La plateforme d'alternatifs privés d'AGF procure de la valeur à AGF par l'entremise de multiples sources : produits liés aux frais de gestion, intéressement, autres accords donnant droit à des commissions et capital investi.

## Produits liés aux frais de gestion, intéressement et accords donnant droit à des commissions

AGF touche des frais de gestion des investissements sous-jacents gérés par l'entremise du gestionnaire. À mesure que les fonds seront lancés et que leurs actifs s'accroîtront, les produits d'AGF à l'égard du gestionnaire augmenteront. AGF touchera également des commissions annuelles continues des actifs donnant droit à des commissions de la plateforme d'alternatifs privés. À mesure que les actifs de cette catégorie s'accroîtront à la suite de l'expansion de partenariats, le revenu tiré des accords donnant droit à des commissions augmentera. En outre, en enregistrant des rendements intéressants et durables sur ses investissements, AGF touchera sa part proportionnelle de l'intéressement.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a touché des gestionnaires d'alternatifs privés un résultat net de 4,5 M\$ (2,9 M\$ en 2020) et reçu des distributions de 4,6 M\$ (3,7 M\$ en 2020) qui sont comptabilisées à titre de flux de trésorerie disponibles, dont 2,2 M\$ (0,2 M\$ en 2020) relativement à l'intéressement touché par l'entremise de la participation d'AGF dans la coentreprise SAFJM LP.

## Valeur du capital investi

AGF participe également à titre d'investisseur dans les parts des fonds sous-jacents qu'elle gère, participant ainsi à la hausse de l'évaluation et aux distributions des fonds. Le capital investi sera recyclé et réinvesti au fil du temps. En vertu des normes IFRS, les investissements détenus dans les fonds sous-jacents sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du fonds tient compte de l'intéressement à verser au gestionnaire, selon les rendements obtenus à ce jour. AGF peut également recevoir des distributions en trésorerie des fonds sous-jacents. Ces produits sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ».

Depuis 2014, AGF s'est engagée à investir 282,0 M\$; et 71,0 M\$ de capital restaient à être investis. En outre, AGF a annoncé un engagement anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar. Depuis 2014, AGF a reçu 111,8 M\$ sous forme de trésorerie, soit un remboursement de capital de 53,0 M\$ et des distributions en trésorerie de 58,8 M\$, déduction faite de l'impôt. Au 30 novembre 2021, la juste valeur des investissements s'établissait à 160,7 M\$.

## COVID-19

La COVID-19 et la pandémie restent des préoccupations importantes et des sources de volatilité pour les marchés mondiaux.

AGF continue de surveiller l'incidence de la pandémie et de gérer les dépenses et les capitaux en conséquence. AGF dispose de plans de continuité des activités exhaustifs, qu'elle a activés en mars 2020, et a pris des mesures spécifiques pour atténuer tout risque commercial et assurer la continuité des activités et la protection de ses employés dans le monde entier, compte tenu de l'évolution rapide de la situation liée à la COVID-19. À ce jour, AGF confirme qu'il n'y a eu aucune incidence sur ses activités commerciales et que ces dernières n'ont pas été interrompues.

Pour maintenir les activités courantes et, surtout, pour protéger la santé et la sécurité de ses employés, de ses clients et des collectivités, les mesures suivantes restent en place :

- La majorité des employés d'AGF continuent à faire du télétravail.
- Les bureaux ont rouvert sur une base limitée, lorsque cela est permis, et les employés doivent remplir un questionnaire relatif à leur état de santé au nom de leur ménage pour s'assurer qu'AGF suit et respecte les protocoles de santé et de sécurité.
- Au besoin, selon les régions, nous avons temporairement cessé de permettre l'accès à certains de nos bureaux, conformément aux directives des gouvernements locaux.

## Rapport de gestion

- Dans certaines régions, les interdictions actuelles de voyages d'affaires et de participation à des conférences et à des événements extérieurs restent en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

### Principes directeurs relatifs au retour au bureau

En vertu de son plan de retour au bureau, AGF a adopté les principes directeurs suivants, par ordre de priorité, comme étant essentiels à sa planification et à ses activités.

1. La sécurité physique des employés sera primordiale, en s'assurant que toutes nos installations répondent aux recommandations du gouvernement local et des agences de santé publique avant d'autoriser le retour.
2. La santé mentale des employés sera au premier plan. Comme les capacités actuelles permettent à AGF de fonctionner efficacement, tout retour devrait être progressif et mesuré.
3. En tant que service essentiel, AGF doit être en mesure de répondre aux besoins des clients, et même de les dépasser. La préférence, la priorité et toute déclaration de présence obligatoire au bureau tiendront compte de ces besoins.
4. Du point de vue de sa culture d'entreprise, AGF estime qu'elle doit assurer une collaboration et un travail d'équipe continus dans un environnement mixte, à la maison et au travail, afin qu'aucun employé ne se sente désavantagé par son choix actuel.

AGF a prouvé que ses employés peuvent travailler efficacement depuis leur domicile et, en adoptant la technologie, a également trouvé de nouvelles façons de faire les choses, pour découvrir des efficacités et des avantages dans cet environnement.

La pandémie de COVID-19 peut exposer AGF à certains facteurs de risque susceptibles d'affecter ses résultats d'exploitation et financiers. Pour plus de détails, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

## Nos compétences en investissement

En tant que société de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale, AGF offre aux particuliers et aux institutions un large éventail de stratégies d'investissement par le biais de quatre plateformes de gestion de placements – investissement fondamental, investissement quantitatif, alternatifs privés et clients privés.

### Investissement fondamental

Les équipes de gestion des investissements fondamentaux d'AGF s'emploient à atteindre systématiquement les objectifs de placement des clients, en tirant parti de leur expérience dans le secteur. Les principaux gestionnaires de portefeuille de ces équipes (axées sur les actions et les titres à revenu fixe) cumulent plus de 280 ans d'expérience en gestion de placements et entretiennent des relations d'affaires solides dans l'ensemble de l'industrie.

Au fil des années, nous nous sommes adaptés au changement et à l'innovation, mais notre motivation est demeurée intacte. Nous éprouvons une grande responsabilité envers nos investisseurs en ce qui concerne la réalisation de nos objectifs, afin qu'ils puissent en retour atteindre les leurs.

Dans une conjoncture de plus en plus difficile, il faut une expérience et des compétences considérables pour atteindre ces objectifs. À AGF, notre expertise de longue date et notre accès à des ressources à l'échelle mondiale nous permettent de maintenir une approche disciplinée, et ce, dans un esprit de recherche et d'innovation qui nous permet de nous adapter.

Selon nous, une culture nourrie par la curiosité, par un dialogue franc et par une réévaluation constante des idées de chacun se traduit par de meilleurs résultats de placement et nous aide à continuellement nous surpasser, au bénéfice de l'ensemble de nos clients.

La plateforme fondamentale à gestion dynamique d'AGF comprend un large éventail de stratégies axées sur les actions et les titres à revenu fixe couvrant divers objectifs, qu'il s'agisse de l'accumulation de patrimoine, de la gestion du risque ou de solutions générant un revenu. Outre nos compétences en ce qui concerne les actions mondiales et nord-américaines ainsi que les titres à revenu fixe, nous possédons une expertise spécialisée reconnue en matière d'investissements durables et non traditionnels.

## Investissement quantitatif

AGFiQ désigne la plateforme d'investissement quantitatif d'AGF. Elle bénéficie de l'appui d'une équipe pluridisciplinaire aux compétences variées. Dirigée par des pionniers de l'investissement factoriel, l'équipe applique une démarche fondée sur la conviction que les résultats d'investissement peuvent être améliorés par l'évaluation et le ciblage des facteurs qui influencent les rendements des marchés. À l'aide d'approches factorielles rigoureuses qui nous permettent d'examiner le risque sous des angles divers, nous veillons à atteindre notre objectif, qui consiste à procurer de meilleurs rendements ajustés en fonction du risque.

À AGFiQ, nous sommes unanimes : en matière d'approches quantitatives, c'est le facteur humain à la source des stratégies qui mène réellement l'innovation. AGF est fière de penser différemment. Pour ce faire, nous réunissons des spécialités diverses et complémentaires, ce qui donne lieu à des approches d'investissement novatrices.

Notre passion inébranlable pour la recherche et la compréhension nourrit notre capacité à faire progresser les objectifs d'accumulation et de conservation du patrimoine pour les investisseurs.

Nous avons constaté que, compte tenu de l'évolution de nos idées et de nos activités de recherche, les systèmes tiers externes ne sont pas en mesure de satisfaire à nos exigences en matière de souplesse et de personnalisation pour procurer les meilleurs résultats.

En conséquence, nous avons élaboré une plateforme de recherche et de base de données qui nous permet de définir des facteurs particuliers et de concevoir des modèles de risque et d'optimisation des portefeuilles qui sont adaptés aux objectifs de placement propres à chaque stratégie.

## Alternatifs privés

La plateforme d'alternatifs privés d'AGF allie des capacités diversifiées sur plusieurs plans à une participation en tant qu'investisseur principal dans des occasions sur mesure et distinctes qui apportent une valeur ajoutée aux actionnaires d'AGF. AGF cherche constamment à diversifier sa gamme de produits axés sur les alternatifs privés.

## Clients privés

Notre plateforme de clients privés englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd., de Doherty & Associates Ltd. et de Gestion de placements Highstreet. Elle propose des solutions d'investissement aux particuliers bien nantis, aux fonds de dotation et aux fondations sur les marchés clés du Canada.

Cypress Capital Management propose des services d'investissement de qualité à un coût raisonnable, et dans le véritable intérêt du client. La société applique une approche honnête et transparente relativement aux attentes en matière de rendement, de risques, de frais et de ses compétences en tant que gestionnaire de placements.

Doherty & Associates est fondée sur le principe selon lequel ses clients constituent sa priorité dans tout ce qu'elle fait. Elle est guidée par sa philosophie visant à choisir « des sociétés intéressantes à un prix avantageux », qui est jumelée à un processus d'investissement rigoureux, et axée sur la croissance responsable de l'actif à long terme.

## Rapport de gestion

Gestion de placements Highstreet respecte rigoureusement ses principes fondamentaux d'excellence à l'égard de deux éléments – servir ses clients et gérer les placements. La société estime qu'une combinaison d'analyses quantitatives et fondamentales visant à saisir des facteurs qui favorisent l'alpha peut mener à la réussite en matière d'investissement.

## Notre responsabilité d'entreprise

### Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF

Le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF vise à encadrer nos politiques et nos programmes, de même qu'à surveiller les risques liés aux questions d'intérêt public et de durabilité, y compris les questions publiques importantes pour AGF et ses parties prenantes et qui peuvent influencer sur les affaires, la stratégie, l'exploitation, le rendement ou la réputation d'AGF.

Les objectifs du Conseil sont les suivants :



Évaluer la participation d'AGF aux initiatives internationales liées aux considérations ESG de même qu'aux questions de durabilité pertinente aux entreprises.



Chercher des moyens d'encourager les entreprises à assumer la responsabilité sociale qui a un impact positif sur nos collectivités.



Retenir les meilleurs talents et favoriser l'inclusion tout comme la diversité à l'échelle d'AGF.

## Nos employées

À AGF, nos employés constituent notre principal atout et ils jouent un rôle essentiel dans notre réussite. Nous sommes déterminés à être un employeur de choix. Dans cette optique, nous considérons que les pratiques et les initiatives responsables nous aident à attirer, à faire progresser et à récompenser nos employés.

AGF a mis en place un comité consacré à la diversité et à l'inclusion avec pour mandat de développer, de sensibiliser et de promouvoir les meilleures pratiques en matière de diversité et d'inclusion dans l'ensemble d'AGF.

En outre, AGF a mis en place une politique améliorée de congé de maternité et de congé parental pour les employés au Canada afin de respecter son engagement envers une culture inclusive et de répondre aux divers besoins des employés et de leurs familles.

Selon nous, le fait d'accepter la diversité comme une force et d'offrir un milieu satisfaisant sur le plan humain et physique nous permet d'apporter un meilleur service et un meilleur soutien au sein de l'entreprise, auprès de nos clients et de nos collectivités.

Dans le cadre du concours des *Wealth Professional Awards* de 2021, AGF a été nommée « Employeur de choix » pour avoir encouragé une culture qui favorise la diversité et l'inclusion, la souplesse et l'empathie, permettant à AGF de mieux servir et soutenir ses collègues, ses clients et ses collectivités.

## Diversité au travail

Nous mobilisons activement les employés à l'avancement de nos initiatives d'inclusion et de diversité et sommes déterminés à employer des personnes aux antécédents variés, de façon à refléter la diversité dans nos collectivités.

## Salaire décent

Nous défendons un salaire décent et nous nous appliquons à verser à nos employés un salaire de base supérieur au niveau établi par le gouvernement.

## Ratio de rémunération du chef de la direction par rapport aux employés

Nous mesurons et évaluons nos ratios de salaires selon des paramètres verticaux, afin de veiller à ce que nous versions une rémunération juste à nos employés.

## Nos clients

Nous nous engageons à respecter les principes de bonne gestion et d'investissement responsable, et nous sommes convaincus que l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») dans nos processus décisionnels d'investissement ainsi que dans nos pratiques d'actionnariat, au sein de toutes nos plateformes, aidera à procurer de meilleurs résultats d'investissement à nos clients.

## Prise en compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)



**Comité d'examen des considérations ESG :** Superviser les questions connexes à l'investissement responsable à AGF, y compris la mise en œuvre de notre politique d'investissement responsable.

### Analyse fondamentale

- Déterminer et évaluer les principales considérations ESG dans le cadre de la stratégie d'investissement.
- Intégrer des données ESG dans le gabarit des recherches sur l'investissement.

### Gestion du risque lié aux considérations ESG

- Évaluer trimestriellement le portefeuille avec le chef des investissements : risques associés aux considérations ESG à l'échelle du portefeuille.
- Signaler périodiquement des données relatives aux ESG.

### Actionnariat actif

- Voter par procuration afin d'appuyer des pratiques responsables et de rehausser la valeur actionnariale.
- Promouvoir la pratique axée sur la valeur ajoutée ESG.

### Leadership éclairé ESG

- Mener des initiatives de collaboration avec d'autres investisseurs institutionnels.
- Fondateur et président du groupe de travail pour l'investissement responsable à Toronto.

## Rapport de gestion

### AGF est signataire et membre de\* :

Signatory of:



\* La Société de Gestion AGF Limitée est membre du Club des 30 % du Canada et de SASB Alliance. Placements AGF Inc. est membre ou signataire des PRI des Nations Unies, de CERES, de l'AIR, de CDP et de la Climate Action 100+. AGF International Advisors Company Limited est signataire du « LGPS Code of Transparency » et du UK Stewardship Code.

## Principes de base de notre gérance des investissements

### Recherche et analyse

Nous reconnaissons que la recherche, l'analyse et l'évaluation efficaces des considérations ESG sont essentielles à la détermination de la valeur et du rendement des investissements à moyen et à plus long termes et que cet examen doit guider la répartition de l'actif, la sélection des titres, l'assemblage de portefeuilles, la participation et le vote des actionnaires.

### Surveillance du risque

Le risque lié aux facteurs ESG à l'échelle du portefeuille est surveillé dans le cadre du processus d'analyse des portefeuilles et de gestion du risque d'AGF, et passé en revue lors de l'évaluation trimestrielle qui réunit les gestionnaires de portefeuille, le chef des investissements et l'équipe d'analyse du risque et des portefeuilles.

### Actionnariat actif

Le vote par procuration constitue un élément important de l'actionnariat actif. AGF a adopté des lignes directrices en matière de vote par procuration pour soutenir les pratiques commerciales durables et rehausser la valeur actionnariale. Nous votons par procuration dans l'intérêt véritable des Fonds.

### Engagement

AGF dialogue avec des entreprises et des responsables des politiques afin d'influencer et de promouvoir l'adoption de pratiques ESG à valeur ajoutée, mais aussi de mieux comprendre la qualité des entreprises dans lesquelles elle investit, de même que leur positionnement dans l'optique des défis à venir. AGF participe à des discussions étendues sur les normes et les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable.

## Nos actionnaires

Nous nous engageons à ce que nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise évoluent selon des pratiques exemplaires. Chacun des membres du conseil d'administration d'AGF assume ses responsabilités de façon active, en s'efforçant de protéger et de promouvoir les intérêts des actionnaires.

## Propriété directe

Chaque administrateur est tenu de détenir des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels. Les nouveaux administrateurs disposent de 24 mois après leur nomination pour acquérir les actions ou les unités d'actions différées.

## Examen annuel

Le conseil d'administration effectue un examen annuel de son rendement, de celui de chacun de ses comités et de chacun de ses administrateurs.

## Code de conduite

Tous les administrateurs, dirigeants et membres du personnel d'AGF sont tenus d'observer le code de conduite et de déontologie d'AGF et doivent, chaque année, confirmer qu'ils consentent à s'y conformer.

## Conseil d'administration

Lorsqu'il s'agit de diversité, nous croyons qu'un processus décisionnel judicieux au sein d'une entreprise nécessite une pluralité de points de vue, provenant d'une collaboration entre des personnes d'origines, d'expériences et de perspectives diverses. Notre conseil d'administration se compose d'administrateurs chevronnés et dévoués. Leurs nouvelles idées et leurs voix uniques contribuent au succès d'AGF.

AGF est membre du Club des 30 % du Canada – un organisme qui encourage les entreprises à affecter un plus grand nombre de femmes à des postes de conseil d'administration et de haute direction et qui apporte son soutien dans cette optique.

## Nos collectivités

Les commandites et les partenariats nous aident à concrétiser notre engagement vis-à-vis de nos principes de base en matière de responsabilité sociale, tout en nous permettant d'accroître la sensibilisation à l'égard des causes importantes et de veiller à l'appui de celles-ci. L'engagement de nos employés va bien au-delà de leur travail et ils sont encouragés à donner l'exemple et à changer les choses au sein de leurs collectivités.

## Formation

Nous encourageons la formation continue et favorisons les occasions de développement, afin d'investir dans notre avenir.

## Environnement

Nous sommes soucieux de notre empreinte écologique et veillons à promouvoir la durabilité dans l'optique de la protection de la planète.

## Diversité

Nous employons des personnes aux origines, aux expériences et aux perspectives diverses. Nous favorisons le changement social.

## Actif géré et actifs donnant droit à des commissions<sup>1</sup>

(en millions de dollars)	Trimestres clos les					Exercices clos les	
	30 nov. 2021	31 août 2021	31 mai 2021	28 févr. 2021	30 nov. 2020	30 nov. 2021	30 nov. 2020
Actif géré de fonds communs de placement à l'ouverture de la période <sup>2</sup>	23 792 \$	22 290 \$	21 394 \$	20 322 \$	19 232 \$	20 322 \$	19 346 \$
Ventes brutes	914	790	1 060	1 042	679	3 806	2,240
Rachats	(562)	(502)	(652)	(657)	(591)	(2 374)	(2 611)
Ventes nettes (rachats nets)	352	288	408	385	88	1 432	(371)
Plus-value (moins-value) des portefeuilles de fonds	(138) \$	1 214 \$	488 \$	687 \$	1 002 \$	2 252 \$	1 347 \$
Actif géré de fonds communs de placement à la clôture de la période <sup>2</sup>	24 006 \$	23 792 \$	22 290 \$	21 394 \$	20 322 \$	24 006 \$	20 322 \$
Actif géré quotidien moyen de fonds communs de placement <sup>1,2</sup>	23 896 \$	23 104 \$	22 011 \$	21 118 \$	19 487 \$	22 532 \$	18 804 \$
Actif géré de comptes institutionnels, de comptes de sous-conseillers et de comptes FNB à l'ouverture de la période	10 302 \$	9 713 \$	9 403 \$	9 638 \$	9 252 \$	9 638 \$	10 755 \$
Variation nette, y compris le rendement du marché	(931)	589	310	(235)	386	(267)	(1 117)
Actif géré de comptes institutionnels, de comptes de sous-conseillers et de comptes FNB à la clôture de la période	9 371 \$	10 302 \$	9 713 \$	9 403 \$	9 638 \$	9 371 \$	9 638 \$
Actif géré de clients privés	7 077 \$	7 073 \$	6 689 \$	6 300 \$	6 043 \$	7 077 \$	6 043 \$
<b>Sous-total, abstraction faite de l'actif géré de la plateforme d'alternatifs privés, à la clôture de la période</b>	<b>40 454 \$</b>	<b>41 167 \$</b>	<b>38 692 \$</b>	<b>37 097 \$</b>	<b>36 003 \$</b>	<b>40 454 \$</b>	<b>36 003 \$</b>
Actif géré de la plateforme d'alternatifs privés <sup>3</sup>	73 \$	99 \$	134 \$	142 \$	227 \$	73 \$	227 \$
<b>Total de l'actif géré<sup>3</sup></b>	<b>40 527 \$</b>	<b>41 266 \$</b>	<b>38 826 \$</b>	<b>37 239 \$</b>	<b>36 230 \$</b>	<b>40 527 \$</b>	<b>36 230 \$</b>
Actifs donnant droit à des commissions de la plateforme d'alternatifs privés <sup>1,3</sup>	2 108 \$	2 094 \$	1 983 \$	2 012 \$	2 038 \$	2 108 \$	2 038 \$
<b>Total de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions<sup>1</sup> à la clôture de la période</b>	<b>42 635 \$</b>	<b>43 360 \$</b>	<b>40 809 \$</b>	<b>39 251 \$</b>	<b>38 268 \$</b>	<b>42 635 \$</b>	<b>38 268 \$</b>

<sup>1</sup> Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

<sup>2</sup> L'actif géré de fonds communs de placement comprend l'actif géré de fonds de détail, de fonds en gestion commune et des comptes institutionnels ayant investi dans des séries personnalisées et offertes dans le cadre de fonds communs de placement.

<sup>3</sup> Le total de l'actif géré et l'actif géré de la plateforme d'alternatifs privés ont fait l'objet d'une reclassification et d'un retraitement afin de faire abstraction de l'actif géré provenant de coinvestissements, aux fins de comparaison.

## Actif géré et actifs donnant droit à des commissions de la plateforme d'alternatifs privés

(en millions de dollars)	Trimestres clos les				Exercices clos les	
	30 nov. 2021	31 août 2021	31 mai 2021	28 févr. 2021	30 nov. 2020	30 nov. 2020
Actif géré de la plateforme d'alternatifs privés <sup>1</sup>	73 \$	99 \$	134 \$	142 \$	227 \$	227 \$
Actifs donnant droit à des commissions de la plateforme d'alternatifs privés <sup>1,2</sup>	2 108	2 094	1 983	2 012	2 038	2 038
<b>Total de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions de la plateforme d'alternatifs privés<sup>2</sup></b>	<b>2 181 \$</b>	<b>2 193 \$</b>	<b>2 117 \$</b>	<b>2 154 \$</b>	<b>2 265 \$</b>	<b>2 265 \$</b>

<sup>1</sup> L'actif géré de la plateforme d'alternatifs privés a fait l'objet d'une reclassification et d'un retraitement afin de faire abstraction de l'actif géré provenant de coinvestissements, aux fins de comparaison.

<sup>2</sup> Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intérêts et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

### Variation de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions

Le total de l'actif géré s'établissait à 42,6 G\$ au 30 novembre 2021, contre 38,3 G\$ au 30 novembre 2020. L'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions de la plateforme d'alternatifs privés s'établissaient à 2,2 G\$ au 30 novembre 2021, contre 2,3 G\$ au 30 novembre 2020. En 2021, les marchés des capitaux ont continué d'être influencés par la COVID-19, notamment la menace du nouveau variant Omicron. Bien que les marchés boursiers évoluent de nouveau à des sommets records, l'économie ne tourne toujours pas à son plein régime et la pandémie risque de rester une menace sérieuse pour la croissance.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, les ventes nettes de fonds communs de placement se chiffraient à 1 432,0 M\$, contre des rachats nets de 371,0 M\$ au 30 novembre 2020. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, abstraction faite des rentrées de fonds nettes de clients institutionnels ayant investi dans des fonds communs de placement<sup>1</sup>, les ventes nettes de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 1 450,0 M\$, contre des rachats nets de 172,0 M\$ au 30 novembre 2020.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2021, les ventes nettes de fonds communs de placement se chiffraient à 352,0 M\$, contre 88,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2020. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2021, abstraction faite des rentrées de fonds nettes de clients institutionnels ayant investi dans des fonds communs de placement<sup>1</sup>, les ventes nettes de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 355,0 M\$, contre 66,0 M\$ un an plus tôt.

<sup>1</sup> Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (rachats) dépassant 5,0 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

## Résultats d'exploitation consolidés

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2021	31 août 2021	30 nov. 2020	30 nov. 2021	30 nov. 2020
<b>Produits</b>					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	113,0 \$	110,9 \$	95,9 \$	432,2 \$	374,7 \$
Frais de souscription reportés	1,6	1,5	1,6	6,3	6,0
Quote-part du résultat des coentreprises	0,1	2,2	1,6	3,1	2,9
Autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions	0,8	0,7	-	1,9	-
Revenu de dividendes, déduction faite de la couverture de change	-	-	-	-	45,8
Profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	-	-	104,4	-	104,4
Ajustements de la juste valeur et autres produits	6,4	7,8	5,9	18,1	10,1
<b>Total des produits</b>	<b>121,9 \$</b>	<b>123,1 \$</b>	<b>209,4 \$</b>	<b>461,6 \$</b>	<b>543,9 \$</b>
<b>Charges</b>					
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	49,9	50,1	43,1	195,1	174,7
Provision pour restructuration	-	-	(1,0)	-	(1,0)
Commissions de suivi	36,3	35,3	30,1	138,0	118,0
Frais de conseils en placement	0,2	0,2	0,2	0,8	1,1
	<b>86,4 \$</b>	<b>85,6 \$</b>	<b>72,4 \$</b>	<b>333,9 \$</b>	<b>292,8 \$</b>
<b>RAIIA avant les commissions<sup>1</sup></b>	<b>35,5 \$</b>	<b>37,5 \$</b>	<b>137,0 \$</b>	<b>127,7 \$</b>	<b>251,1 \$</b>
Commissions de vente reportées	15,3	14,1	10,3	62,6	42,0
Amortissement et décomptabilisation	2,6	2,7	2,5	10,5	8,2
Charges d'intérêts	0,7	0,7	1,1	2,8	6,5
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>16,9 \$</b>	<b>20,0 \$</b>	<b>123,1 \$</b>	<b>51,8 \$</b>	<b>194,4 \$</b>
Charge d'impôt sur le résultat <sup>2</sup>	3,1	5,1	12,7	12,5	20,5
<b>Résultat net de la période</b>	<b>13,8 \$</b>	<b>14,9 \$</b>	<b>110,4 \$</b>	<b>39,3 \$</b>	<b>173,9 \$</b>
Résultat de base par action	0,20 \$	0,21 \$	1,46 \$	0,56 \$	2,25 \$
Résultat dilué par action	0,19 \$	0,21 \$	1,43 \$	0,55 \$	2,22 \$

<sup>1</sup> Voir la définition de RAIIA avant les commissions à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ». Les éléments permettant de rapprocher le RAIIA avant les commissions et le résultat net, terme défini en vertu des IFRS, sont détaillés ci-dessus.

<sup>2</sup> L'exercice clos le 30 novembre 2020 comprend une charge d'impôt sur le résultat de 10,0 M\$ relativement au profit tiré de la vente de S&WHL.

## Ajustements non récurrents

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2021	31 août 2021	30 nov. 2020	30 nov. 2021	30 nov. 2020
<b>Revenu de dividendes, déduction faite de la couverture de change</b>	- \$	- \$	- \$	- \$	45,8 \$
Déduire					
Distribution spéciale non récurrente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change	-	-	-	-	(32,5)
<b>Revenu de dividendes ajusté</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>13,3 \$</b>
<b>RAIIA avant les commissions<sup>1</sup></b>	<b>35,5 \$</b>	<b>37,5 \$</b>	<b>137,0 \$</b>	<b>127,7 \$</b>	<b>251,1 \$</b>
Déduire					
Profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	-	-	(104,4)	-	(104,4)
Distribution spéciale non récurrente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change	-	-	-	-	(32,5)
Remise non récurrente de restructuration	-	-	(1,0)	-	(1,0)
<b>RAIIA ajusté avant les commissions<sup>1</sup></b>	<b>35,5 \$</b>	<b>37,5 \$</b>	<b>31,6 \$</b>	<b>127,7 \$</b>	<b>113,2 \$</b>
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>3,1 \$</b>	<b>5,1 \$</b>	<b>12,7 \$</b>	<b>12,5 \$</b>	<b>20,5 \$</b>
Déduire					
Incidence fiscale sur les ajustements non récurrents au RAIIA avant les commissions	-	-	(10,0)	-	(10,0)
<b>Charges d'impôt sur le résultat ajustées</b>	<b>3,1 \$</b>	<b>5,1 \$</b>	<b>2,7 \$</b>	<b>12,5 \$</b>	<b>10,5 \$</b>
<b>Résultat net de la période avant les ajustements non récurrents</b>	<b>13,8 \$</b>	<b>14,9 \$</b>	<b>110,4 \$</b>	<b>39,3 \$</b>	<b>173,9 \$</b>
Déduire					
Ajustements non récurrents du RAIIA avant les commissions ci-dessus	-	-	(105,4)	-	(137,9)
Incidence fiscale sur les ajustements non récurrents au RAIIA avant les commissions	-	-	10,0	-	10,0
<b>Résultat net ajusté de la période</b>	<b>13,8 \$</b>	<b>14,9 \$</b>	<b>15,0 \$</b>	<b>39,3 \$</b>	<b>46,0 \$</b>
<b>Résultat dilué ajusté par action</b>	<b>0,19 \$</b>	<b>0,21 \$</b>	<b>0,19 \$</b>	<b>0,55 \$</b>	<b>0,59 \$</b>

<sup>1</sup> Voir la définition de RAIIA à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ». Les éléments permettant de rapprocher le RAIIA et le résultat net, terme défini en vertu des IFRS, sont détaillés ci-dessus.

## Résultats d'exploitation ajustés en fonction des éléments non récurrents

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2021	31 août 2021	30 nov. 2020	30 nov. 2021	30 nov. 2020
<b>Produits</b>					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	113,0 \$	110,9 \$	95,9 \$	432,2 \$	374,7 \$
Frais de souscription reportés	1,6	1,5	1,6	6,3	6,0
Quote-part du résultat des coentreprises	0,1	2,2	1,6	3,1	2,9
Autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions	0,8	0,7	-	1,9	-
Revenu de dividendes ajusté (S&WHL)	-	-	-	-	13,3
Ajustements de la juste valeur et autres produits	6,4	7,8	5,9	18,1	10,1
<b>Total des produits</b>	<b>121,9 \$</b>	<b>123,1 \$</b>	<b>105,0 \$</b>	<b>461,6 \$</b>	<b>407,0 \$</b>
<b>Charges</b>					
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	49,9	50,1	43,1	195,1	174,7
Commissions de suivi	36,3	35,3	30,1	138,0	118,0
Frais de conseils en placement	0,2	0,2	0,2	0,8	1,1
	86,4 \$	85,6 \$	73,4 \$	333,9 \$	293,8 \$
<b>RAIIA ajusté avant les commissions<sup>1</sup></b>	<b>35,5 \$</b>	<b>37,5 \$</b>	<b>31,6 \$</b>	<b>127,7 \$</b>	<b>113,2 \$</b>
Commissions de vente reportées	15,3 \$	14,1 \$	10,3 \$	62,6 \$	42,0 \$
Amortissement et décomptabilisation	2,6	2,7	2,5	10,5	8,2
Charges d'intérêts	0,7	0,7	1,1	2,8	6,5
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	3,1	5,1	2,7	12,5	10,5
<b>Résultat net ajusté de la période</b>	<b>13,8 \$</b>	<b>14,9 \$</b>	<b>15,0 \$</b>	<b>39,3 \$</b>	<b>46,0 \$</b>
Résultat dilué ajusté par action, abstraction faite de S&WHL	0,19 \$	0,21 \$	0,19 \$	0,55 \$	0,42 \$
<b>Résultat dilué ajusté par action</b>	<b>0,19 \$</b>	<b>0,21 \$</b>	<b>0,19 \$</b>	<b>0,55 \$</b>	<b>0,59 \$</b>

<sup>1</sup> Voir la définition de RIIIA à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ». Les éléments permettant de rapprocher le RIIIA et le résultat net, terme défini en vertu des IFRS, sont détaillés dans les états consolidés du résultat net.

## Résultats d'exploitation consolidés

### Produits

#### Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration

Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration sont directement liés au niveau de l'actif géré et sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration se sont chiffrés à 113,0 M\$ et à 432,2 M\$, contre 95,9 M\$ et 374,7 M\$ pour les périodes correspondantes de 2020, soit des hausses de 17,1 M\$ et de 57,5 M\$ ou de 17,8 % et de 15,3 %, respectivement. La ventilation de la variation se résume comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	30 nov. 2021		30 nov. 2021	
Augmentation des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	17,2	\$	57,5	\$
Augmentation des charges des fonds et renonciation de frais	(0,1)		–	
<b>Total des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration</b>	<b>17,1</b>	<b>\$</b>	<b>57,5</b>	<b>\$</b>

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration ont augmenté de 17,2 M\$ et de 57,5 M\$ ou de 17,7 % et de 15,0 %, respectivement, en raison de la hausse de l'actif géré moyen de fonds communs de placement en regard d'un an plus tôt et du taux de croissance moyen supérieur des produits, en raison de la gamme de produits d'AGF.

#### Frais de souscription reportés

Nous touchons des frais de souscription reportés (« FR ») au rachat de titres comportant des FR éventuels ou des FR modérés, pour lesquels nous avons financé les commissions de vente aux courtiers. Les FR se situent entre 1,5 % et 5,5 %, selon l'option de frais choisie, du prix de souscription initial des fonds, si les titres de fonds sont rachetés au cours des deux premières années, et diminuent jusqu'à néant après trois ou sept ans. Les produits tirés des FR fluctuent selon le niveau des rachats, l'âge de l'actif racheté et la part des rachats liés aux actifs comportant des FR. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, les produits tirés des FR se sont établis à 1,6 M\$ et à 6,3 M\$, contre 1,6 M\$ et 6,0 M\$ pour les périodes correspondantes de 2020.

#### Quote-part du résultat des coentreprises

La quote-part du résultat des coentreprises s'entend des produits connexes à nos participations dans les coentreprises qui gèrent nos fonds d'alternatifs privés et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, les produits se sont chiffrés à 0,1 M\$ et à 3,1 M\$ (1,6 M\$ et 2,9 M\$ en 2020). Le 26 mai 2021, AGF a annoncé qu'elle avait signé un accord avec Instar quant à la conclusion de leur relation d'affaires relativement à la coentreprise InstarAGF, ce qui a donné lieu à une quote-part du résultat de néant pour l'exercice clos le 30 novembre 2021. Pour plus de détails, se reporter au paragraphe « Autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions » ci-après. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a comptabilisé un produit d'intéressement de néant et de 2,2 M\$ (1,0 M\$ et 1,0 M\$ en 2020) suivant la participation d'AGF à la coentreprise SAFM LP. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 a) des présents états financiers consolidés.

## Rapport de gestion

### Autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions

Le 26 mai 2021, AGF a conclu un accord avec Instar en vertu duquel AGF touchera des commissions annuelles continues de 14 points de base en fonction de l'actif géré des Fonds InstarAGF. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a constaté des produits de 0,8 M\$ et de 1,9 M\$ relativement à l'accord de commissions.

### Produits connexes à S&WHL

Pendant le trimestre clos le 30 novembre 2020, AGF a vendu sa participation de 28,0 % dans S&WHL, et constaté un profit avant impôts de 104,4 M\$. Une charge d'impôt de 10,0 M\$ découlant de la vente a été comptabilisée à titre de charge d'impôt sur le résultat, donnant lieu à un profit après impôts de 94,4 M\$. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a constaté un revenu de dividendes, déduction faite de la couverture de change, de néant et de 45,8 M\$, dont 32,5 M\$ en lien avec une distribution spéciale constatée à titre d'élément non récurrent. Pour plus de détails sur le profit tiré de la vente, se reporter à la note 8 des présents états financiers consolidés.

### Ajustements de la juste valeur et autres produits

Les ajustements de la juste valeur et autres produits comprennent les ajustements évalués à la valeur de marché en lien avec les fonds communs de placement AGF détenus à titre de capitaux de lancement et les ajustements de la juste valeur et les distributions en lien avec les placements à long terme.

Les placements à long terme comprennent les placements dans la plateforme d'alternatifs privés, qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a comptabilisé des ajustements de la juste valeur et des produits tirés de distributions de 6,4 M\$ et de 13,8 M\$ (5,5 M\$ et 7,8 M\$ en 2020) en lien avec les placements dans la plateforme d'alternatifs privés. Les montants constatés à titre de produits fluctuent surtout selon le montant du capital investi, la monétisation, les variations de la juste valeur et du change.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a comptabilisé des produits d'intérêts et d'autres produits de 0,2 M\$ et de 2,1 M\$ (perte de 0,1 M\$ et profit de 1,5 M\$ en 2020).

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2021	31 août 2021	30 nov. 2020	30 nov. 2021	30 nov. 2020
Ajustement de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF	(0,2) \$	1,1 \$	0,5 \$	2,2 \$	0,8 \$
Ajustement de la juste valeur et distributions en lien avec des placements à long terme	6,4	5,4	5,5	13,8	7,8
Produits d'intérêts	–	0,3	–	0,5	0,9
Autres produits	0,2	1,0	(0,1)	1,6	0,6
	<b>6,4 \$</b>	<b>7,8 \$</b>	<b>5,9 \$</b>	<b>18,1 \$</b>	<b>10,1 \$</b>

## Charges

### Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont augmenté de 6,8 M\$ et de 20,4 M\$, ou de 15,8 % et de 11,7 %, par rapport aux périodes correspondantes de 2020. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, abstraction faite des charges de rémunération variable et d'expansion de l'entreprise, les charges de base ont augmenté de 2,0 M\$ et de 1,2 M\$, par rapport aux périodes correspondantes de 2020.

(en millions de dollars)	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	30 nov. 2021		30 nov. 2021	
Augmentation des charges de rémunération fondée sur le rendement	4,7	\$	13,2	\$
Augmentation des charges de rémunération fondée sur des actions	0,1		3,8	
Augmentation des charges d'expansion de l'entreprise	-		2,2	
Augmentation des autres charges	2,0		1,2	
<b>Augmentation totale des frais de vente, frais généraux et frais d'administration</b>	<b>6,8</b>	<b>\$</b>	<b>20,4</b>	<b>\$</b>

Les variations au sein des postes de charges entre les trimestres et les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020 se résument comme suit :

- Les charges de rémunération variable fondée sur le rendement ont augmenté de 4,7 M\$ et de 13,2 M\$ en raison de l'accroissement des ventes de fonds communs de placement et des commissions de vente connexes ainsi que de l'amélioration des mesures de rendement à la suite de la hausse de la rémunération variable.
- Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, les charges de rémunération fondée sur des actions sont demeurées stables et ont augmenté de 3,8 M\$ par rapport aux périodes correspondantes de 2020, vu la plus-value de 39 % du cours de l'action AGF.B, qui influe sur la valeur de marché du passif relativement aux paiements réglés en trésorerie des UAPR et des UAD d'AGF. Au 30 novembre 2021, le cours de l'action s'établissait à 7,76 \$, contre 5,58 \$ au 30 novembre 2020.
- Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a constaté des charges d'expansion de l'entreprise de néant et de 2,2 M\$, ce qui correspond à la hausse des activités dans le cadre du plan de déploiement du capital d'AGF.
- Les autres charges ont augmenté de 2,0 M\$ et de 1,2 M\$, surtout en raison de l'augmentation des coûts des avantages du personnel en regard de 2020. L'utilisation des avantages du personnel a été moins élevée au cours de l'exercice précédent en raison de la pandémie.

### Commissions de suivi

Les commissions de suivi versées aux réseaux de distribution sont fondées sur l'actif géré global ainsi que sur la proportion de l'actif géré de fonds communs de placement vendus moyennant des frais de souscription initiaux par rapport à ceux comportant des FR et sur la proportion de l'actif géré de fonds d'actions par rapport à l'actif géré de fonds à revenu fixe. Les commissions de suivi annualisées en pourcentage de la valeur quotidienne moyenne de l'actif géré de fonds de détail se sont chiffrées à 0,61 % et à 0,61 % pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, contre 0,62 % et 0,63 % pour les périodes correspondantes de 2020. La diminution est surtout attribuable au recul de l'actif versant des commissions de suivi en regard de l'ensemble des actifs de détail.

## Rapport de gestion

### Commissions de vente reportées

Les commissions de vente reportées sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, le montant des commissions de vente reportées passées en charges s'élevait à 15,3 M\$ et à 62,6 M\$ (10,3 M\$ et 42,0 M\$ en 2020). L'augmentation des commissions de vente reportées est attribuable à la hausse des ventes brutes de fonds communs de placement.

### Amortissement et charges d'intérêts

Cette catégorie comprend les autres immobilisations incorporelles, l'actif au titre du droit d'utilisation, les immobilisations corporelles et les logiciels ainsi que les charges d'intérêts.

- Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, la dotation aux amortissements a augmenté de 0,1 M\$ et de 2,3 M\$ en regard des périodes correspondantes de 2020, à la suite de l'ajout du contrat de location d'AGF à CIBC Square.
- Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, les charges d'intérêts ont diminué de 0,5 M\$ et de 3,7 M\$, en regard des périodes correspondantes de 2020, en raison de la réduction de l'encours de la dette à long terme.

### Charge d'impôt sur le résultat

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 3,1 M\$ et à 12,5 M\$, contre 12,7 M\$ et 20,5 M\$ pour les périodes correspondantes de 2020. Les principaux éléments de la charge d'impôt sur le résultat se résument comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestre clos le			Exercice clos le	
	30 nov. 2021	31 août 2021	30 nov. 2020	30 nov. 2021	30 nov. 2020
Impôt sur le résultat					
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	3,1 \$	5,1 \$	2,7 \$	12,5 \$	10,5 \$
Incidence fiscale sur le profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	-	-	10,0	-	10,0
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>3,1 \$</b>	<b>5,1 \$</b>	<b>12,7 \$</b>	<b>12,5 \$</b>	<b>20,5 \$</b>

Le taux d'imposition effectif pour l'exercice clos le 30 novembre 2021 a été de 24,1 % (10,6 % en 2020). Les principaux éléments influant sur le taux d'imposition effectif de la période sont les produits de placements exonérés d'impôt, les profits tirés de placements soumis à divers taux d'imposition, les différences temporaires à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été constaté et les rajustements d'impôt d'exercices antérieurs. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice clos le 30 novembre 2021 est supérieur à celui de l'exercice antérieur, du fait des produits de placements exonérés d'impôt de S&WHL et des bénéfices non imposables découlant de la cession de placements pour l'exercice antérieur. Abstraction faite des produits de placements exonérés d'impôt tirés de la distribution spéciale de S&WHL et des bénéfices non imposables découlant de la cession de placements, le taux d'imposition effectif pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 a été de 18,6 %. La ventilation des ajustements du taux d'imposition effectif se résume comme suit :

(en millions de dollars)

<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2021</b>		<b>2020</b>	
Résultat net avant impôts	<b>51,8</b>	<b>\$</b>	194,4	\$
Charge (remise) non récurrente de restructuration	–		(1,0)	
Distribution spéciale non récurrente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change	–		(32,5)	
Profit non récurrent tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	–		(104,4)	
Résultat net ajusté avant impôts	<b>51,8</b>	<b>\$</b>	56,5	\$
Total de la charge d'impôt sur le résultat	<b>12,5</b>		20,5	
Ajustements connexes au profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	–		(10,0)	
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	<b>12,5</b>	<b>\$</b>	10,5	\$
<b>Taux d'imposition effectif ajusté</b>	<b>24,1</b>	<b>%</b>	<b>18,6</b>	<b>%</b>

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

### **Audit de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») – Avantages fiscaux acquis**

Comme il a déjà été communiqué dans les états financiers consolidés annuels d'exercices antérieurs, AGF a reçu des lettres de l'ARC et du ministère des Finances de l'Ontario confirmant que l'opposition en matière d'impôt d'AGF avait été acceptée dans son intégralité dans le cadre d'avantages fiscaux acquis et utilisés par AGF pendant l'exercice 2005. En 2020, AGF a comptabilisé des produits d'intérêts de 1,1 M\$ dans les états consolidés du résultat net et a touché une importante partie des impôts à recouvrer. En 2021, AGF a reçu les avis de nouvelle cotisation définitifs et les remboursements d'impôt du ministère des Finances de l'Alberta ainsi que de Revenu Québec. L'affaire est maintenant résolue.

## **Résultat net**

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, l'incidence des éléments des produits et des charges mentionnés précédemment s'est traduite par un résultat net de 13,8 M\$ et de 39,3 M\$, contre 110,4 M\$ et 173,9 M\$ pour les périodes correspondantes de 2020.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, abstraction faite des éléments non récurrents, le résultat net s'élevait à 15,0 M\$ et à 46,0 M\$. Pour plus de détails sur les ajustements non récurrents, se reporter aux sections « Ajustements non récurrents » et « Résultats d'exploitation ajustés en fonction des éléments non récurrents » du présent rapport de gestion.

## **Résultat par action**

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, le résultat dilué par action s'est établi à 0,19 \$ et à 0,55 \$, contre un résultat par action de 1,43 \$ et de 2,22 \$ pour les périodes correspondantes de 2020. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, abstraction faite des éléments non récurrents, le résultat dilué ajusté par action s'est établi à 0,19 \$ et à 0,59 \$, dont néant et 0,17 \$ relativement à S&WHL, respectivement.

## Rapport de gestion

### Situation de trésorerie et sources de financement

Au 30 novembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 86,5 M\$ (94,0 M\$ en 2020). Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, les flux de trésorerie disponibles (se reporter à la définition dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion) ont atteint 12,5 M\$ et 54,8 M\$, contre 9,9 M\$ et 46,1 M\$ pour les périodes correspondantes de 2020. Nous avons utilisé 7,5 M\$ de trésorerie (généralisé 42,3 M\$ en 2020) pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, comme suit :

(en millions de dollars)

#### Exercices clos les 30 novembre

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net <sup>1</sup>	47,8 \$	92,5 \$
Produit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	-	250,4
Païement de la dette à long terme	-	(208,5)
Rachat d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et achat d'actions propres pour la fiducie pour les avantages du personnel	(7,5)	(48,2)
Dividendes versés	(23,5)	(24,6)
Intérêts versés	(0,5)	(4,8)
Achat de placements à long terme, déduction faite du remboursement de capital	(8,9)	(10,7)
Achat d'immobilisations corporelles et de logiciels, déduction faite des cessions	(13,3)	(3,3)
Païements du capital du contrat de location	(4,5)	(4,7)
Autres	2,9	4,2
<b>Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(7,5) \$</b>	<b>42,3 \$</b>

<sup>1</sup> L'exercice clos le 30 novembre 2020 comprend un produit de 45,8 M\$ sous forme de dividendes et d'une distribution spéciale de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, le fonds de roulement d'AGF a diminué de 15,3 M\$.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, l'encours de la dette à long terme était de néant (néant en 2020). Au 30 novembre 2021, un montant de 150,0 M\$ était inutilisé sur la facilité de crédit renouvelable et le crédit de sécurité, qui pourront être utilisés pour répondre à des besoins futurs d'exploitation et d'investissement.

Au 30 novembre 2021, AGF a constaté un actif au titre du droit d'utilisation de 76,1 M\$ et une obligation locative de 84,6 M\$ dans les états consolidés de la situation financière. En outre, au 30 novembre 2021, AGF avait investi 158,1 M\$ (149,2 M\$ en 2020) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'alternatifs privés et 70,9 M\$ (70,2 M\$ en 2020) de capital restaient à être investis. En outre, AGF a annoncé un engagement anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.

AGF prévoit que les soldes de trésorerie et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, combinés à la facilité de crédit disponible, lui permettront, à court terme, de réaliser son plan d'entreprise, de financer ses engagements à l'égard de la plateforme d'alternatifs privés, de financer les commissions de vente, de satisfaire aux exigences réglementaires et fiscales, de s'acquitter des engagements en matière de service de la dette et de verser des dividendes trimestriels. Nous continuons à suivre de près notre plan de capital ainsi que les effets connexes de la volatilité actuelle du marché, et nous réévaluerons et ajusterons notre utilisation du capital en fonction des besoins. Pour plus de détails, se reporter à la section « Risque de marché » du présent rapport de gestion.

## Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles d'AGF au 30 novembre 2021 sont résumées ci-après. Au 30 novembre 2021, l'encours de la dette à long terme d'AGF était de néant. Se reporter également aux notes 6, 12 et 30 des présents états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	Total	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite
Contrats de location <sup>1</sup>	78,6	7,1	5,8	5,5	5,5	5,1	49,6
Engagements en matière de service	92,6	24,2	12,6	10,8	9,6	4,8	30,6
Total des obligations contractuelles	171,2	\$ 31,3	\$ 18,4	\$ 16,3	\$ 15,1	\$ 9,9	\$ 80,2

<sup>1</sup> Les contrats de location comprennent les paiements contractuels restants relatifs aux locaux pour bureaux et au matériel de bureau utilisés dans le cours normal des activités.

En plus des obligations contractuelles mentionnées précédemment, les obligations suivantes sont fonction du volume d'activités et d'autres facteurs :

- Nous payons les commissions de suivi aux conseillers en placements en fonction de l'actif géré de leurs clients respectifs. Cette obligation varie selon le rendement des fonds, les ventes et les rachats effectués. En 2021, nous avons versé des commissions de suivi totalisant 138,0 M\$ (118,0 M\$ en 2020).
- Au 30 novembre 2021, AGF avait investi 158,1 M\$ (149,2 M\$ au 30 novembre 2020) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'alternatifs privés et 70,9 M\$ (70,2 M\$ au 30 novembre 2020) de capital restaient à être investis.

## Transactions intragroupe et transactions entre parties liées

En vertu des IFRS, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. et AGFC sont réputées, aux fins des IFRS, être liées aux fonds AGF, car elles agissent à titre de gestionnaire et d'administrateur de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration des fonds AGF, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds AGF et AGF. En échange, AGF assure la gestion des fonds AGF, fournit des conseils en placement, offre des services d'administration et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds AGF. La majorité des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020 provenait des fonds AGF. Au 30 novembre 2021, AGF avait une créance de 15,7 M\$ (15,3 M\$ en 2020) sur les fonds AGF. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds AGF qui sont des fiducies de fonds communs de placement.

Les coûts globaux des services aux porteurs de parts repris et les frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2021 au nom des fonds AGF ont totalisé environ 10,3 M\$, contre 9,7 M\$ en 2020.

## Activités de gestion du capital

Nous gérons activement notre capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en nous assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer nos engagements en capital relativement à la plateforme d'alternatifs privés.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs et atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

## Rapport de gestion

Le capital d'AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Chaque année, AGF revoit son plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. AGF est tenue de soumettre ce plan au comité de haute direction d'AGF aux fins d'approbation avant de demander l'approbation du conseil d'administration. Le comité de haute direction d'AGF se compose du président exécutif du conseil; du chef de la direction et chef des investissements; de la présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale; du vice-président principal et chef des finances; et du chef de l'exploitation. Une fois les plans triennaux approuvés par le comité de haute direction, ils sont révisés et approuvés par le conseil d'administration d'AGF. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l'expansion au moyen d'une croissance interne et de placements stratégiques.

### Activités de gestion de placements – Fonds propres réglementaires

Un objectif important à l'égard de la gestion du capital est de s'assurer que les exigences sont observées à l'égard des fonds propres réglementaires. En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées. Le montant cumulatif minimal de fonds propres réglementaires pour l'ensemble de nos activités de gestion de placements est d'environ 6,0 M\$. Au 30 novembre 2021, AGF respectait ces exigences réglementaires.

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 4 février 2021, AGF a annoncé que la Bourse de Toronto a accepté le dépôt d'un avis d'intention d'AGF de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions de catégorie B sans droit de vote. Tout rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation aux fins d'annulation par AGF peut également atténuer l'effet dilutif qu'entraîne l'émission d'actions propres pour la fiducie pour les avantages du personnel (« FAP ») et l'émission d'actions dans le cadre des programmes de rachats d'actions et de réinvestissement des dividendes d'AGF. AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote pendant des périodes d'interdiction préétablies, sous réserve de certains paramètres. À l'extérieur de ces périodes d'interdiction préétablies, les actions seront rachetées à la discrétion de la direction. Les actions rachetées pour la FAP sont également rachetées selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions. En vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, les actions de catégorie B sans droit de vote peuvent être rachetées de temps à autre à la valeur marchande courante ou à tout autre cours permis par la Bourse de Toronto, comme suit :

- AGF peut racheter au plus 5 067 167 actions de catégorie B sans droit de vote ou 10 % des actions offertes au public par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto) entre le 8 février 2021 et le 7 février 2022.
- AGF peut racheter au plus 5 947 786 actions de catégorie B sans droit de vote ou 10 % des actions offertes au public par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto) entre le 6 février 2020 et le 5 février 2021.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a racheté 501 500 et 702 100 d'actions de catégorie B sans droit de vote (néant et 1 000 000 en 2020) aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de 4,1 M\$ et de 5,6 M\$ (néant et 5,1 M\$ en 2020), à un prix moyen de 8,20 \$ et de 8,03 \$ par action (néant et 5,12 \$ en 2020).

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a conclu une offre publique de rachat importante (« OPRI »), en vertu de laquelle AGF a racheté 7 017 542 actions de catégorie B sans droit de vote aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de 40,0 M\$, au prix de 5,70 \$ par action. Le prix de rachat des actions acquises par l'entremise de l'OPRI est réparti entre le capital-actions et les résultats non distribués. Le capital-actions en lien avec l'OPRI a reculé de 42,6 M\$. L'excédent sur le prix de rachat de 2,6 M\$, les coûts de transaction de 0,5 M\$ ainsi que les impôts de 0,3 M\$ reliés à l'OPRI ont été comptabilisés au poste « Résultats non distribués ».

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a racheté néant et 250 000 actions de catégorie B sans droit de vote (néant et 750 000 en 2020) pour la FAP pour une contrepartie totale de néant et de 1,9 M\$ (néant et 2,6 M\$ en 2020), à un prix moyen de néant et de 7,46 \$ par action (néant et 3,50 \$ en 2020).

## Dividendes

Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote peuvent recevoir des dividendes en trésorerie. Les mêmes dividendes par action sont versés à tous les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote alors en circulation, sans préférence ni priorité d'une action par rapport à l'autre. Aucun dividende ne peut être déclaré s'il existe un manquement à nos engagements à l'égard de notre facilité de crédit ou si le versement d'un dividende entraîne un tel manquement.

Notre conseil d'administration peut autoriser les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote à recevoir la totalité ou une partie de leurs dividendes en actions. Pour établir l'équivalence entre un dividende versé en actions de catégorie B sans droit de vote et un dividende en trésorerie, le conseil d'administration se base sur le cours moyen pondéré auquel les actions de catégorie B sans droit de vote se sont négociées à la Bourse de Toronto au cours des dix jours de séance précédant immédiatement la date de clôture des registres applicable à ce dividende.

Les dividendes versés par AGF sur les actions de catégorie B sans droit de vote et sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2021 <sup>1</sup>	2020	2019	2018	2017
Par action	0,34 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$

<sup>1</sup> Total des dividendes versés en avril 2021, en juillet 2021 et en octobre 2021 et à être versés en janvier 2022.

Nous révisons trimestriellement notre politique de distribution des dividendes en fonction de notre situation financière, de notre rentabilité, de nos flux de trésorerie et d'autres facteurs jugés pertinents par le conseil d'administration. Le dividende trimestriel versé le 20 octobre 2021 a été de 0,09 \$ par action.

Le 17 décembre 2021, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2021.

## Données sur les actions en circulation

Le tableau suivant résume les données sur les actions en circulation aux 30 novembre 2021 et 2020. Pour plus de détails, se reporter aux notes 15 et 21 des présents états financiers consolidés.

## Rapport de gestion

Aux 30 novembre	2021	2020
Actions		
Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote	57 600	57 600
Actions de catégorie B sans droit de vote <sup>1</sup>	69 956 884	69 868 569
Options sur actions		
Options en cours	6 028 824	7 214 162
Options pouvant être exercées	4 733 080	5 155 516

<sup>1</sup> Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a mené à bien une OPRI à hauteur de 7 017 542 actions.

### Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS

Nous utilisons les indicateurs clés de performance (« ICP ») présentés ci-après pour évaluer le succès de nos stratégies d'entreprise. À l'exception des produits, les ICP suivants ne sont pas conformes aux IFRS, car ils ne sont pas définis aux termes des IFRS. Le lecteur ne doit pas les substituer au résultat net attribuable aux actionnaires de la Société ou à toute autre mesure de rendement définie dans les IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

#### Produits

Les produits sont une mesure conforme aux IFRS et sont comptabilisés déduction faite des remises sur les frais. Les produits sont un indicateur de la capacité de produire des flux de trésorerie.

Nous tirons nos produits principalement d'une combinaison des éléments suivants :

- les frais de gestion et de conseils directement liés à l'actif géré de nos activités de détail, de comptes institutionnels et de clients privés;
- les frais d'administration des fonds selon les frais d'administration fixes de l'agent des transferts;
- les FR payés par les investisseurs au moment du rachat de titres de fonds communs de placement comportant des FR;
- la participation de commandité dans une société en nom collectif, les accords de commissions, l'intéressement et les placements à long terme dans la plateforme d'alternatifs privés.

#### RAIIA avant les commissions et RAIIA ajusté avant les commissions

Le RAIIA avant les commissions est le résultat avant intérêts, impôt, amortissement et commissions de vente reportées; et le RAIIA ajusté avant les commissions représente le RAIIA avant les commissions déduction faite des provisions et ajustements non récurrents ainsi que des ajustements. Le RAIIA avant les commissions est une mesure de rendement de remplacement utilisée par la direction, les investisseurs et les analystes en placements afin de comprendre et de comparer les résultats. Cette mesure non conforme aux IFRS n'est pas nécessairement comparable aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

La ventilation du RAIIA avant les commissions se résume comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2021	31 août 2021	30 nov. 2020	30 nov. 2021	30 nov. 2020
Résultat net	13,8 \$	14,9 \$	110,4 \$	39,3 \$	173,9 \$
Ajustements					
Commissions de vente reportées	15,3	14,1	10,3	62,6	42,0
Amortissement et décomptabilisation	2,6	2,7	2,5	10,5	8,2
Charges d'intérêts	0,7	0,7	1,1	2,8	6,5
Charge d'impôt sur le résultat <sup>1</sup>	3,1	5,1	12,7	12,5	20,5
<b>RAIIA avant les commissions</b>	<b>35,5 \$</b>	<b>37,5 \$</b>	<b>137,0 \$</b>	<b>127,7 \$</b>	<b>251,1 \$</b>
Autres ajustements non récurrents					
Profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	- \$	- \$	(104,4) \$	- \$	(104,4) \$
Distribution spéciale non récurrente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change	-	-	-	-	(32,5)
Remise de restructuration	-	-	(1,0)	-	(1,0)
<b>RAIIA ajusté avant les commissions</b>	<b>35,5 \$</b>	<b>37,5 \$</b>	<b>31,6 \$</b>	<b>127,7 \$</b>	<b>113,2 \$</b>
Revenu de dividendes ajusté (S&WHL)	- \$	- \$	- \$	- \$	(13,3) \$
<b>RAIIA ajusté avant les commissions, abstraction faite de S&amp;WHL</b>	<b>35,5 \$</b>	<b>37,5 \$</b>	<b>31,6 \$</b>	<b>127,7 \$</b>	<b>99,9 \$</b>

<sup>1</sup> Le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020 comprennent une charge d'impôt de 10,0 M\$ en lien avec le profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente.

### Marge du RAIIA avant les commissions

À titre d'indicateur de la performance de l'ensemble de nos activités d'exploitation, la marge du RAIIA avant les commissions procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge du RAIIA avant les commissions est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du résultat que nous sommes en mesure de dégager de nos produits. La marge du RAIIA avant les commissions s'obtient en divisant le RAIIA avant les commissions par les produits. Pour obtenir un rapprochement du RAIIA avant les commissions et du résultat net, se reporter à la section « RAIIA avant les commissions et RAIIA ajusté avant les commissions » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2021	31 août 2021	30 nov. 2020	30 nov. 2021	30 nov. 2020
RAIIA avant les commissions	35,5 \$	37,5 \$	137,0 \$	127,7 \$	251,1 \$
Divisé par les produits	121,9	123,1	209,4	461,6	543,9
<b>Marge du RAIIA avant les commissions</b>	<b>29,1 %</b>	<b>30,5 %</b>	<b>65,4 %</b>	<b>27,7 %</b>	<b>46,2 %</b>

### Marge du RAIIA ajusté avant les commissions

La marge du RAIIA ajusté avant les commissions s'obtient en divisant le RAIIA ajusté avant les commissions par les produits ajustés. Pour obtenir un rapprochement du RAIIA ajusté avant les commissions et du résultat net, se reporter à la section « RAIIA avant les commissions et RAIIA ajusté avant les commissions » du présent rapport de gestion.

## Rapport de gestion

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2021	31 août 2021	30 nov. 2020	30 nov. 2021	30 nov. 2020
RAIIA ajusté avant les commissions	35,5 \$	37,5 \$	31,6 \$	127,7 \$	113,2 \$
Divisé par les produits ajustés	121,9	123,1	105,0	461,6	407,0
<b>Marge du RAIIA ajusté avant les commissions</b>	<b>29,1 %</b>	<b>30,5 %</b>	<b>30,1 %</b>	<b>27,7 %</b>	<b>27,8 %</b>

### Marge du RAIIA ajusté avant les commissions, abstraction faite de S&WHL

La marge du RAIIA ajusté avant les commissions, abstraction faite de S&WHL s'obtient en divisant le RAIIA ajusté avant les commissions, abstraction faite de S&WHL par les produits ajustés. Pour obtenir un rapprochement du RAIIA ajusté avant les commissions et du résultat net, se reporter à la section « RAIIA avant les commissions et RAIIA ajusté avant les commissions » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2021	31 août 2021	30 nov. 2020	30 nov. 2021	30 nov. 2020
RAIIA ajusté avant les commissions, abstraction faite de S&WHL	35,5 \$	37,5 \$	31,6 \$	127,7 \$	99,9 \$
Divisé par les produits ajustés, abstraction faite de S&WHL	121,9	123,1	105,0	461,6	393,7
<b>Marge du RAIIA ajusté avant les commissions, abstraction faite de S&amp;WHL</b>	<b>29,1 %</b>	<b>30,5 %</b>	<b>30,1 %</b>	<b>27,7 %</b>	<b>25,4 %</b>

### Ratio dette nette-RAIIA ajusté avant les commissions

À titre d'indicateur de notre capacité d'endettement, le ratio dette nette-RAIIA ajusté avant les commissions procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Le ratio dette nette-RAIIA ajusté avant les commissions s'obtient en divisant la dette à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la clôture de la période par le RAIIA ajusté avant les commissions sur 12 mois pour la période. Aux 30 novembre 2021 et 2020, l'encours de la dette à long terme d'AGF était de néant.

### Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles représentent la trésorerie pouvant être distribuée à nos actionnaires ou être affectée à des rachats d'actions ou à un placement dans notre plateforme d'alternatifs privés ou aux besoins généraux d'AGF. Par flux de trésorerie disponibles nous entendons les flux de trésorerie provenant des activités, y compris les distributions connexes à nos placements à long terme, les coentreprises qui gèrent nos fonds d'alternatifs privés et l'intéressement, avant la variation nette des soldes hors trésorerie liés aux activités, moins les intérêts versés en trésorerie et ajustés pour certains impôts payés (se reporter au tableau ci-après).

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure pertinente de nos activités étant donné les importantes sommes versées en trésorerie à titre de commissions de vente reportées initiales.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2021	31 août 2021	30 nov. 2020	30 nov. 2021	30 nov. 2020
Résultat net de la période	13,8 \$	14,9 \$	110,4 \$	39,3 \$	173,9 \$
Ajustement du résultat net en fonction des éléments sans effet sur la trésorerie et des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	15,3	43,6	49,2	8,5	23,0
Ajustements du résultat net en fonction du produit net tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente comptabilisés dans les activités d'investissement	-	-	(104,4)	-	(104,4)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	29,1 \$	58,5 \$	55,2 \$	47,8 \$	92,5 \$
Ajustements					
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	(18,9)	(26,5)	3,4	(9,3)	16,1
	10,2 \$	32,0 \$	58,6 \$	38,5 \$	108,6 \$
Paiement (remboursement) d'impôt sur le résultat de l'exercice	5,7	(2,4)	(7,6)	34,7	(2,5)
	15,9 \$	29,6 \$	51,0 \$	73,2 \$	106,1 \$
Impôt sur le résultat en lien avec les flux de trésorerie disponibles de la période	(2,3)	(6,8)	(6,2)	(13,4)	(17,0)
Paiements du capital et des intérêts du contrat de location	(1,1)	(1,3)	(1,4)	(5,0)	(9,5)
Distribution spéciale de l'entreprise associée, déduction faite d'un paiement d'impôt en trésorerie anticipé	-	-	(32,5)	-	(32,5)
Provision pour restructuration, déduction faite d'un remboursement d'impôt en trésorerie anticipé	-	-	(1,0)	-	(1,0)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>12,5 \$</b>	<b>21,5 \$</b>	<b>9,9 \$</b>	<b>54,8 \$</b>	<b>46,1 \$</b>

## Actif géré

L'actif géré et les barèmes des frais sont importants dans notre industrie, car ils déterminent les produits tirés de nos fonds communs de placement, de nos comptes institutionnels, de nos comptes de sous-conseillers, de nos comptes de clients privés et de notre plateforme d'alternatifs privés. La valeur de l'actif géré fluctue selon le rendement des placements, le volume des ventes et des rachats et la cristallisation de placements à long terme. Une partie importante de nos charges dépend de l'actif géré et du volume des ventes des fonds communs de placement, car nous versons des commissions initiales sur les ventes brutes, des commissions de suivi aux conseillers en placements et des frais de conseils en placement en fonction de la valeur de l'actif géré.

## Actifs donnant droit à des commissions

Les actifs donnant droit à des commissions sont importants pour nos activités, car ils déterminent les produits tirés de l'intéressement et des commissions provenant de nos partenariats stratégiques avec Instar et First Ascent par l'entremise de notre plateforme d'alternatifs privés. La valeur des actifs donnant droit à des commissions fluctue selon le rendement des placements et la cristallisation de placements à long terme.

## Rendement des placements

Le rendement des placements, soit leur plus-value (moins-value), est au cœur de la proposition de valeur que nous offrons aux conseillers et aux porteurs de titres. La croissance de l'actif géré qui découle du rendement des placements enrichit nos porteurs

## Rapport de gestion

de titres, et nous permet à notre tour d'accroître nos produits. En revanche, un rendement médiocre réduit notre actif géré et, par conséquent, nos produits tirés des frais de gestion. Un rendement relatif solide peut contribuer à la croissance des ventes brutes ou à la diminution des rachats. Inversement, un rendement médiocre peut réduire les ventes brutes et accroître les rachats. Pour plus de détails, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

### Ventes nettes (rachats nets)

Les ventes brutes et les rachats bruts des fonds communs de placement de détail sont surveillés séparément. La somme de ces deux montants constitue les ventes nettes (rachats nets) des fonds communs de placement de détail qui, de concert avec le rendement des placements et les charges des fonds, établissent le niveau de l'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement, à partir duquel la facturation des frais de gestion est établie. L'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement est égal à la valeur liquidative quotidienne moyenne totale des fonds communs de placement AGF. Les activités des comptes institutionnels, des comptes de sous-conseillers, des comptes de clients privés et de la plateforme d'alternatifs privés sont surveillées séparément. Nous ne calculons pas l'actif géré quotidien moyen pour ces secteurs d'activité.

## Principales méthodes comptables

### Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont de par leur nature incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

#### a) Dépréciation d'actifs non financiers

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans certains cas, AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final, des flux de trésorerie et du taux d'inclusion des synergies appropriés pour évaluer la dépréciation d'actifs non financiers. Pour plus de détails sur la dépréciation d'actifs non financiers, se reporter à la note 9 des présents états financiers consolidés.

#### b) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions, d'UAPR ou d'UALR qui seront acquises et à la juste valeur

de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 21 des présents états financiers consolidés. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

**c) Impôt sur le résultat**

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée. Pour plus de détails, se reporter à la note 29 des présents états financiers consolidés.

**d) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3**

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influencer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 27 des présents états financiers consolidés.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques.

## Capitalisation boursière

Au 30 novembre 2021, la capitalisation boursière d'AGF s'élevait à 548,9 M\$, et l'actif net comptabilisé à 1 031,1 M\$. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a effectué un test pour déterminer la juste valeur de ses UGT. Selon les résultats, la valeur recouvrable de chaque UGT est supérieure à sa valeur comptable au 30 novembre 2021. Il n'y a pas eu de changements significatifs quant à la valeur recouvrable de chaque UGT au 30 novembre 2021; cependant, une période prolongée de volatilité du marché pourrait déclencher une réduction de valeur des UGT d'AGF. L'estimation de la juste valeur des UGT résulte d'un processus subjectif fondé sur des estimations et des jugements, notamment quant aux flux de trésorerie, au taux d'actualisation, au taux de croissance final, au taux d'inclusion des synergies et à la prime de contrôle applicable.

## Facteurs de risque et gestion des risques

Le comité de haute direction est responsable de la gestion des risques. Ce comité se compose du président exécutif du conseil; du chef de la direction et chef des investissements; du chef des finances; du chef de l'exploitation; et de la présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale. Le président exécutif du conseil est responsable devant le conseil d'administration de toutes les activités entreprises qui comportent des risques. Le comité de haute direction surveille et discute des principaux risques auxquels AGF peut être exposée dans l'exécution des projets qui font partie de sa stratégie d'entreprise afin de s'assurer que la surveillance et la gestion des risques sont appliquées aux échelons supérieurs. Les unités d'exploitation et les services partagés sont responsables de la gestion

## Rapport de gestion

de leurs propres risques et en assument les risques; ils s'assurent que des politiques, des processus et des contrôles internes sont établis et que les risques importants sont identifiés et signalés au comité de haute direction.

AGF a recours à un programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE »). Les risques clés sont identifiés et évalués par le comité de haute direction et le conseil d'administration. Les plans pour aborder les risques clés sont établis par la direction et approuvés et surveillés par le comité de haute direction et le service d'audit interne. Chaque trimestre, le service d'audit interne présente un rapport d'étape afférent à la GRE au conseil d'administration.

La structure de gestion des risques d'AGF est établie de manière à créer un équilibre entre les risques et les rendements et à promouvoir les activités d'entreprise selon nos normes et notre tolérance aux risques et dans le but de maximiser la plus-value à long terme pour nos actionnaires.

En 2021, les marchés des capitaux ont continué d'être influencés par la pandémie de COVID-19; et le nouveau variant Omicron a ébranlé les marchés à la fin de novembre 2021. Bien que les marchés boursiers évoluent de nouveau à des sommets records, l'économie ne tourne toujours pas à son plein régime et la pandémie risque de rester une menace sérieuse pour la croissance.

Les gouvernements du monde entier ont réagi par la mise en œuvre de mesures d'urgence, de confinements, de distanciations sociales et d'interdictions de voyager, qui ont grandement perturbé l'activité à l'échelle mondiale. Bien que certaines de ces restrictions aient été assouplies, nous ignorons quand elles seront entièrement levées ou si elles seront étendues. Même si de nombreux gouvernements ont offert des mesures monétaires et fiscales pour stabiliser l'économie, l'impact global de ces mesures ainsi que la durée et la gravité de la pandémie demeurent inconnus. La présente situation peut exposer AGF à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation et financiers.

## Facteurs de risque susceptibles d'influer sur les résultats futurs

De nombreux facteurs peuvent influencer sur notre capacité de mener à bien notre stratégie. Nous pouvons exercer notre contrôle sur certains d'entre eux, tandis que d'autres, de par leur nature, échappent à notre contrôle. Ces facteurs influent non seulement sur notre stratégie d'entreprise, mais également sur les stratégies d'entreprise précises présentées dans les sections pertinentes ci-après.

### Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents. AGF s'expose au risque de marché, car les produits tirés des frais de gestion représentent un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque fonds de détail ou de chaque portefeuille géré.

La COVID-19 et la pandémie restent une préoccupation importante et une source de volatilité pour les marchés mondiaux. Tant que des variants préoccupants continuent de proliférer dans le monde, le virus continuera d'avoir un impact sur la reprise économique, y compris dans des pays comme les États-Unis et le Canada.

La hausse soutenue de l'inflation – sur tout, de l'épicerie aux salaires, en passant potentiellement par les taux d'intérêt et les impôts – laisse planer le spectre d'une volatilité élevée et pourrait en fin de compte influencer sur la trajectoire du rendement des placements au cours des 12 prochains mois.

Qui plus est, compte tenu de la volatilité récente des marchés, AGF surveille l'incidence possible du risque de marché relativement à sa situation du capital et à sa rentabilité, advenant que le niveau de fébrilité se maintienne ou recule. Une importante partie des produits d'AGF est fonction de l'actif géré moyen global, abstraction faite de celui de la plateforme d'alternatifs privés. Les ventes nettes et

les changements sur le marché influent sur les niveaux des actifs gérés. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré moyen, abstraction faite de celui de la plateforme d'alternatifs privés, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 7,6 M\$. En outre, l'incertitude qui plane sur les marchés mondiaux pourrait influencer sur les activités de fusions et d'acquisitions et probablement créer des difficultés dans la réalisation des transactions.

### **Risque de change**

AGF s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard des valeurs américaines et internationales sous-jacentes détenues dans les fonds AGF aurait occasionné un changement d'environ 1,3 G\$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2021. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 13,5 M\$.

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des États-Unis, d'Irlande et de Singapour qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

### **Risque de taux d'intérêt**

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie.

Au 30 novembre 2021, étant donné que l'encours de la dette d'AGF était de néant, la Société n'était pas exposée au risque de taux d'intérêt au 30 novembre 2021. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et le solde de trésorerie d'AGF en 2021 aurait occasionné un changement d'environ 1,5 M\$ des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2021.

Au 30 novembre 2021, environ 15 % de l'actif géré de fonds de détail d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement d'environ 1,0 M\$ des produits pour l'exercice clos le 30 novembre 2021.

### **Risque de prix**

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds d'alternatifs. Les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme. Au 30 novembre 2021, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit ou une perte latents avant impôt de 18,3 M\$ porté en résultat net et un profit ou une perte latents avant impôt de 0,1 M\$ porté aux AERG.

## Rapport de gestion

### Risque politique et risque de marché sur l'actif géré

Le rendement et l'actif géré d'AGF sont touchés par les marchés des capitaux et les conditions politiques, y compris tout changement politique aux États-Unis, en Europe et ailleurs. Des changements dans ces domaines peuvent causer une forte volatilité et faire reculer l'économie mondiale ou des marchés internationaux, régionaux et intérieurs précis, et cela échappe au contrôle d'AGF. Un ralentissement économique général, la volatilité des marchés et le manque global de confiance des investisseurs pourraient faire baisser les ventes et l'actif géré et augmenter les rachats. En outre, les épargnants peuvent se tourner vers les fonds de marché monétaire aux dépens des fonds d'actions traditionnels lorsque les marchés sont incertains. Dans la foulée de la COVID-19, l'incertitude et la volatilité planent sur les marchés et dans les économies à l'échelle mondiale. Le risque de marché sur notre actif géré influe sur AGF, car les produits tirés des frais de gestion représentent un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque fonds de détail ou de chaque portefeuille géré. AGF ne quantifie pas ce risque isolément; cependant, en règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré de fonds de détail, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 8,9 M\$. AGF surveille ce risque, car il peut influencer sur le résultat; toutefois, elle peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, déterminer les stratégies pour atténuer le risque de chaque fonds.

Aux 30 novembre, l'exposition d'AGF à ce risque de marché selon l'actif géré des fonds de détail par genre se résume comme suit :

Pourcentage de l'actif géré total des fonds de détail	2021	2020
Fonds d'actions canadiens	17,2 %	18,0 %
Fonds d'actions américains et internationaux	51,5 %	47,1 %
Fonds équilibrés canadiens	1,7 %	2,1 %
Fonds équilibrés américains et internationaux	7,1 %	7,5 %
Fonds à revenu fixe canadiens	6,8 %	7,8 %
Fonds à revenu fixe américains et internationaux	15,1 %	16,7 %
Fonds de marché monétaire canadiens	0,5 %	0,8 %
Fonds d'alternatifs canadiens	0,1 %	0,0 %
	100,0 %	100,0 %

L'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis est exposé au même risque de marché que l'actif géré de fonds de détail. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 4,6 M\$.

### Risque de crédit

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque considérable à l'égard de toute contrepartie individuelle.

## **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des rachats de fonds AGF, les commissions de vente reportées payées sur les fonds communs de placement, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales, les engagements liés à des placements dans la plateforme d'alternatifs privés et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influencer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Activités de gestion du capital ». Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

De nombreux facteurs affectent la liquidité des fonds AGF, y compris, mais non de façon limitative, les conditions économiques et politiques en général, les fluctuations des taux d'intérêt et les facteurs propres à chaque émetteur des titres sous-jacents détenus par un fonds AGF, tels que les changements de direction, l'orientation stratégique, la réalisation d'objectifs stratégiques, les fusions, acquisitions et cessions, les modifications des politiques de distribution et de dividendes et d'autres événements. En outre, l'impact des perturbations imprévues sur le marché (telles que la volatilité et l'incertitude causées par COVID-19) peut amener les Bourses à suspendre la négociation, ou les fonds d'investissement à suspendre la négociation (sur ce qui pourrait être pour une période prolongée), peut exacerber le risque politique, social ou économique préexistant et peut affecter de manière disproportionnée certains émetteurs, secteurs ou types de titres. Ces impacts peuvent avoir un effet sur le rendement des titres sous-jacents dans lesquels un fonds AGF investit et peuvent augmenter le montant des rachats subis par un fonds AGF. Un fonds AGF peut ne pas être en mesure de répondre aux demandes de rachat en raison de l'incapacité à vendre les titres sous-jacents en temps voulu. En conséquence, il pourrait y avoir un montant insuffisant d'actifs liquides dans les fonds AGF. AGF mesure et surveille le risque de liquidité des fonds AGF en tout temps. AGF dispose d'une équipe qui évalue le risque, utilisant les plus récents outils et systèmes de pointe de tiers du secteur pour assurer une analyse de qualité. Bien qu'AGF ne contrôle pas les événements de marché externes ayant une incidence sur le rendement des fonds AGF ou la perte de liquidité, AGF s'efforce d'agir quand des événements indésirables se produisent.

## **Risque de rendement, risque de ventes et risque de rachats**

La demande de nos produits dépend notamment de la capacité de notre équipe de gestion de placements à offrir de la plus-value grâce à un rendement des placements solide, et à répondre aux demandes de produits de placement précis. Il s'agit d'une mesure relative et absolue, car AGF pourrait enregistrer des rendements inférieurs au marché, à ses pairs ou aux attentes de ses clients. Le style de gestion d'un gestionnaire de portefeuille peut parfois ne pas avoir la cote au sein du marché, entraînant une baisse des ventes ou une hausse des rachats.

Notre performance financière future sera influencée par notre capacité à mener à bien notre stratégie tout en générant des ventes nettes. Si nous ne produisons pas les ventes prévues ou si nous ne sommes pas en mesure de retenir nos employés clés, nos marges pourraient s'éroder. En outre, le fait d'enregistrer des rachats importants pourrait nuire aux rendements des fonds communs de placement, en influant sur les valeurs comptables et en augmentant les coûts de transaction ou les distributions imposables. Une

## Rapport de gestion

période prolongée de rachats importants pourrait nuire aux perspectives et aux résultats d'exploitation d'AGF. Comme la durée et la gravité de la pandémie demeurent inconnues, nous pourrions enregistrer une augmentation des rachats par les clients en raison du déclin général du marché et du sentiment ou du besoin de liquidités des investisseurs.

### Risque de distribution

Notre actif géré de détail provient de réseaux de distribution de tiers, dont des conseillers en placements et des partenaires stratégiques, qui offrent nos produits de même que des produits concurrents. Notre succès à venir repose sur l'accès continu à ces réseaux de distribution qui ne relèvent pas d'AGF. Avoir un accès réduit à des partenaires stratégiques ou perdre des partenaires stratégiques peut nuire considérablement aux ventes et aux produits, surtout si un partenaire de distribution représente une partie importante des flux de ventes d'AGF. En outre, AGF peut être exposée au risque de distribution lorsque l'interdiction d'offrir des options de frais d'acquisition reportés entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022. Une fois que l'interdiction sera en vigueur, les organisations de fonds ne pourront plus verser des commissions aux courtiers au moment de la souscription. Bien que les courtiers puissent mettre en place d'autres programmes de rémunération destinés aux conseillers afin de remplacer les options de frais d'acquisition reportés, l'incidence de cette interdiction demeure incertaine. Pour plus de détails sur l'interdiction d'offrir des options de frais d'acquisition reportés, se reporter à la section « Risque de conformité à la réglementation » ci-après. Dans la foulée de la COVID-19 et du télétravail qui en a découlé, AGF a accru ses lignes de communication auprès de ses partenaires stratégiques ainsi que de ses clients actuels et potentiels, en fournissant des mises à jour du marché et des informations pertinentes sur ses produits par l'entremise de divers canaux numériques, y compris son site Web AGF.com, des conférences téléphoniques hebdomadaires, des webémissions et des courriels envoyés directement aux clients, afin d'assurer qu'ils disposent des outils et des ressources nécessaires pour fournir un soutien continu aux investisseurs. AGF se prépare à offrir à ses clients et à ses partenaires des événements selon un modèle hybride, soit en ligne et en présentiel.

### Risque de personnel clé

Le succès d'AGF repose sur son personnel clé, notamment sur la haute direction et sur les gestionnaires de portefeuille. L'industrie de la gestion de placements est très concurrentielle. Le fait de compter davantage sur le rendement des placements aux fins de vente de produits financiers a accru la demande de gestionnaires de portefeuille chevronnés et très performants. La plus-value des régimes de rémunération des gestionnaires de portefeuille peut augmenter à un rythme bien plus élevé que celui observé dans d'autres industries. Perdre du personnel clé ou ne pas être en mesure d'attirer du personnel clé pourrait nuire aux activités d'AGF. AGF estime avoir les ressources nécessaires pour embaucher et retenir son personnel clé.

### Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation se définit comme le risque de publicité négative quant à notre code de conduite des affaires ou de pratiques commerciales qui, qu'elle soit vraie ou non, pourrait considérablement nuire à la réputation d'AGF, occasionnant une perte de produits, une hausse des coûts ou une érosion de la valeur actionnariale. Le risque d'atteinte à la réputation pourrait découler, entre autres, d'erreurs d'exploitation, de rendements médiocres, de sanctions réglementaires défavorables, de litiges, de cyberattaques ou d'inconduites d'employés. Bien qu'AGF atténue ce risque à l'échelle de la Société au moyen du code de déontologie, de pratiques de gouvernance, de programmes de gestion des risques, de planification de la continuité des activités, de programmes de cybersécurité et de politiques générales, rien ne garantit que des activités non autorisées ou infructueuses ne puissent pas porter atteinte à la réputation d'AGF.

## **Risque de concurrence**

Notre industrie est très concurrentielle, dictée par des facteurs tels que la gamme de produits, l'innovation, la reconnaissance de la marque, le rendement des placements, la direction, les relations de vente et de distribution, les barèmes de frais et de commissions et autres affaires concernant la rémunération. Les ventes et les rachats de fonds communs de placement peuvent être influencés par la qualité des services, les frais de gestion, les caractéristiques des produits offerts sur le marché et les initiatives de la concurrence. La concurrence d'AGF comprend les autres sociétés de fonds communs de placement, les sociétés de gestion de placements, les banques et les sociétés d'assurance, et certaines de ces institutions possèdent des ressources plus élevées qu'AGF. La consolidation au sein de l'industrie de la gestion de placements s'est accentuée et a donné davantage de poids à certains concurrents d'AGF. Bien qu'AGF continue de développer de nouveaux produits et d'explorer de nouvelles occasions, rien ne garantit qu'AGF conservera son classement ou sa part de marché actuels. Cette situation peut nuire aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation d'AGF.

En outre, le lancement de nouveaux produits et services comporte des impondérables, y compris en matière d'exigences techniques, de contrôles et de processus d'exploitation, de conformité aux exigences réglementaires et de préférences changeantes des marchés. Le développement et l'introduction de nouveaux produits et services peuvent nécessiter soutien et investissement continus. Le défaut de gérer les risques inhérents à l'offre de nouveaux produits et services peut entraîner des erreurs d'exploitation, augmenter les besoins en capital et accroître le nombre de solutions de rechange concurrentielles, qui pourraient nuire au classement, à la part de marché ou au rendement des placements d'AGF en regard de sa concurrence et avoir une incidence négative sur les activités, sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation d'AGF.

## **Risque de conformité à la réglementation**

La présente conjoncture d'examen réglementaire accru dans le secteur des services financiers peut raisonnablement donner lieu à une interprétation plus stricte et à une application plus rigoureuse des lois et des règles en vigueur, ou à l'adoption de règlements supplémentaires, ou à des modifications aux lois et aux règles en vigueur, ou à des modifications quant à l'interprétation ou à l'application des lois et des règles en vigueur. L'élaboration de la réglementation peut également avoir une incidence sur la structure des produits, la tarification et la rémunération des courtiers et des conseillers. Bien qu'AGF surveille activement de telles initiatives, et, lorsque cela est possible, fait part de ses commentaires aux organismes de réglementation, la capacité d'AGF à réduire l'imposition d'un traitement réglementaire différent aux produits et services financiers est limitée. AGF et ses filiales sont également assujetties à des examens réglementaires dans le cours normal des activités de supervision de divers organismes de réglementation.

Le 3 octobre 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ont publié les modifications définitives (les « modifications ») au Règlement 31-103 (*Obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*) visant à renforcer la relation client-personne inscrite – mieux connu comme les « réformes axées sur le client ». Entre autres, les modifications exigent que les personnes inscrites agissent au mieux des intérêts du client et donnent préséance aux intérêts du client, y compris lors du traitement des conflits d'intérêts et de l'évaluation de la convenance au client. Une fois mises en œuvre, les modifications renforcent également les obligations des personnes inscrites relativement à la connaissance du client, à la connaissance du produit et aux obligations de déclaration, et exigent que les personnes inscrites clarifient auprès des clients ce à quoi ces derniers doivent s'attendre de leur part. Les modifications sont en vigueur depuis le 31 décembre 2019, et la période de transition s'échelonne sur deux ans. Toutes les modifications restantes sont en vigueur depuis le 31 décembre 2021.

## Rapport de gestion

Le 20 février 2020, tous les membres des ACVM (à l'exception de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario [« CVMO »]) ont publié l'avis multilatéral de leurs modifications définitives visant à interdire le versement par les organisations de fonds des commissions aux courtiers au moment de la souscription, entraînant de ce fait l'abandon des options de frais d'acquisition prévoyant de tels versements, notamment toutes les formes d'options de frais d'acquisition reportés, y compris les options de frais d'acquisition réduits (collectivement, « les options de frais d'acquisition reportés »). Le 3 juin 2021, la CVMO a publié ses modifications définitives visant à également interdire les options de frais d'acquisition reportés. Cette interdiction entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022 partout au Canada.

Le 17 septembre 2020, tous les membres des ACVM ont publié leurs modifications définitives visant à interdire le versement par les organisations de fonds des commissions de suivi aux courtiers qui ne réalisent pas d'évaluation de la convenance, comme les courtiers exécutants. Ces modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022.

À titre d'émetteur de fonds d'investissement, AGF offre une vaste gamme de séries de fonds communs de placement et d'options d'achat qui sont conformes aux normes du secteur. AGF revoit continuellement sa gamme de produits pour s'assurer qu'elle représente au mieux ses points forts, tout en offrant à ses partenaires et à ses clients le choix et la diversité nécessaires pour s'adapter à l'évolution de la réglementation, y compris en proposant une grande gamme de solutions de produits avec diverses options d'achat qui permettent aux courtiers et à leurs conseillers de structurer leur rémunération de manière pertinente ainsi qu'en fonction de l'intérêt véritable des investisseurs.

Bien que l'incidence de ces mesures réglementaires demeure incertaine d'ici leur mise en œuvre, AGF et ses filiales continueront d'en surveiller l'application au sein de l'industrie, et participeront activement aux discussions avec les autorités de réglementation le cas échéant.

Présents depuis longtemps au sein de l'industrie des services financiers au Canada, AGF et ses filiales continueront de promouvoir des changements réglementaires justifiés et adaptés aux besoins de tous les investisseurs. AGF croit fortement en la valeur des conseils, en la protection du choix des investisseurs et en la mitigation des contrecoups de conséquences indésirables.

### Risque stratégique

Le risque stratégique se définit comme le potentiel d'incidences négatives découlant de l'incapacité d'AGF à mettre en œuvre son plan stratégique ou à correctement identifier ses priorités stratégiques. Un risque stratégique clé peut survenir lorsque la direction n'anticipe pas les modifications à l'environnement d'affaires, y compris la demande de produits, les changements réglementaires et la concurrence, ou n'y réagit pas. Le rendement d'AGF est directement touché par les marchés des capitaux et la conjoncture, y compris les lois applicables. Ces événements échappent au contrôle d'AGF; cependant, le processus de gestion des risques d'AGF comprend la révision et l'évaluation périodiques des tendances et de l'évolution de l'industrie ainsi que de l'économie. Des stratégies sont ensuite conçues pour répondre efficacement à tout changement anticipé, y compris déterminer les occasions d'acquisition, développer de nouveaux secteurs d'activité, lancer de nouveaux produits et adopter des stratégies de maîtrise des coûts.

En outre, notre stratégie comprend la réalisation d'acquisitions et de participations stratégiques dans des entreprises associées, des coentreprises et des sociétés en commandite. Il n'est pas certain que nous puissions procéder aux acquisitions voulues selon les modalités qui répondent à nos critères d'investissement ou intégrer efficacement de telles acquisitions au sein de nos activités existantes et en retirer les avantages attendus. Une fois qu'une acquisition est achevée, la réalisation de certains objectifs de rendement dépend de plusieurs facteurs, y compris la rétention du personnel clé, la réalisation de synergies et la croissance de l'actif géré des sociétés acquises.

Nos participations stratégiques peuvent comporter des risques et des incertitudes, y compris, mais non de façon limitative, notre dépendance vis-à-vis de partenaires et de coentrepreneurs sur lesquels nous n'exerçons pas le contrôle et qui peuvent déclarer faillite ou autrement omettre de verser leur apport de capital, ou être victime d'atteinte à la réputation qui pourrait nous nuire. Nous n'avons pas le contrôle exclusif de certaines décisions importantes afférentes à ces actifs et activités, ce qui pourrait influencer sur nos rendements futurs pour ces participations.

Le succès de nos placements stratégiques, y compris ceux dans les infrastructures, peut être influencé par la réglementation gouvernementale et économique, les exigences en matière de dépenses en capital, le rendement en vertu des contrats conclus avec des clients, la conjoncture globale et autres perturbations majeures indépendants de notre volonté, comme les conditions météorologiques, les catastrophes naturelles, les accidents majeurs, la destruction par actes de malveillance, le sabotage et le terrorisme.

### **Risque d'assurance**

AGF a souscrit diverses assurances, dont une assurance d'institution financière, une assurance responsabilité civile professionnelle (erreurs et omissions), une assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants, une assurance cybersécurité et réseau et une assurance responsabilité commerciale générale. Rien ne garantit i) qu'une réclamation n'excèdera pas la limite du risque couvert, ii) que tout assureur restera solvable ou entendra continuer d'offrir une couverture avec des limites suffisantes ou à un coût raisonnable, ou iii) que tout assureur ne contestera pas la couverture de certaines réclamations en raison d'ambiguïtés relativement aux politiques pertinentes. Un jugement défavorable à l'égard d'AGF excédant la couverture disponible pourrait avoir un impact négatif important sur AGF en matière d'indemnités accordées et d'atteinte à la réputation.

### **Risque des technologies de l'information et risque de cybersécurité**

AGF utilise des technologies de l'information et l'Internet pour rationaliser ses activités et améliorer l'expérience client tout comme l'expérience conseiller. Cependant, en utilisant les technologies de l'information et l'Internet, AGF (et ses sociétés affiliées, ses filiales et les fonds AGF) s'expose à des événements des technologies de l'information qui portent atteinte à la cybersécurité, ce qui pourrait nuire à ses activités. En règle générale, une atteinte à la cybersécurité peut résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement non intentionnel, et peut provenir de sources externes ou internes. En raison de la COVID-19, l'utilisation accrue d'outils et de services de communication en ligne et à distance peut entraîner un risque accru en matière de cybersécurité.

Les atteintes à la cybersécurité comprennent, mais non de façon limitative, l'accès non autorisé aux systèmes d'information numérique d'AGF (p. ex. piratage informatique ou autre programme malveillant) afin de détourner des actifs ou d'usurper des renseignements sensibles (p. ex. renseignements personnels d'un porteur de titres); l'altération de données, d'équipement ou de systèmes; ou la perturbation d'activités. Les atteintes à la cybersécurité pourraient faire en sorte qu'AGF ou les fonds AGF contreviennent aux lois sur la protection de la vie privée et autres lois applicables, et subissent des pénalités réglementaires, une atteinte à la réputation, des coûts de conformité supplémentaires connexes aux mesures correctives ou aux remboursements, ou une perte financière. En outre, des coûts élevés peuvent devoir être déboursés pour empêcher tout incident cybernétique à l'avenir.

Les incidents cybernétiques qui touchent les fonds ou leurs fournisseurs de services (y compris, mais non de façon limitative, dans le cadre d'un fonds AGF, les gestionnaires de portefeuille, les sous-conseillers, l'agent des transferts et le dépositaire) peuvent entraver le calcul de la valeur liquidative des fonds AGF, et entraver la négociation, l'aptitude des porteurs de titres d'effectuer des opérations avec le fonds et la capacité des fonds AGF à traiter des opérations, y compris les rachats. D'autres conséquences néfastes semblables pourraient résulter d'incidents cybernétiques touchant les émetteurs de titres dans lesquels les fonds AGF investissent et les contreparties avec lesquelles les fonds AGF effectuent des opérations.

## Rapport de gestion

Bien que les fonds AGF et AGF aient mis en place des plans de continuité des activités et des systèmes de gestion des risques conçus pour empêcher ou pour réduire l'incidence de cyberattaques, ces plans et ces systèmes ont des limites qui leur sont inhérentes en raison de l'évolution constante des technologies et des tactiques de cyberattaques, et de la possibilité que certains risques n'aient pas été identifiés. Qui plus est, bien qu'AGF ait adopté des politiques et procédures de surveillance en lien avec ses fournisseurs, AGF ne peut pas contrôler les plans et les systèmes de cybersécurité mis en place par ses fournisseurs de services ou tout autre tiers dont les activités peuvent toucher AGF, les fonds AGF ou les porteurs de titres. Ainsi, AGF, les fonds AGF et les porteurs de titres pourraient être durement touchés.

### Risque lié aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance

Le risque lié aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») se définit comme le risque qu'un enjeu ESG concernant un client, une opération, un produit, un fournisseur, un placement, une coentreprise ou une activité expose AGF à un risque de perte financière, d'exploitation, d'atteinte à la réputation ou juridique. Placements AGF Inc. et InstarAGF Asset Management Inc. sont signataires des Principes pour l'investissement responsable (« PRI »), une initiative des Nations Unies. En vertu des PRI, les investisseurs s'engagent formellement à intégrer les considérations ESG dans leurs processus d'investissement. Placements AGF Inc. et InstarAGF Asset Management Inc. révisent périodiquement leurs processus d'investissement et leurs placements sous-jacents en fait de considérations ESG.

### Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation se définit comme le risque de perte découlant de processus ou systèmes internes inadéquats ou défectueux, d'activités humaines ou d'événements externes. AGF s'expose à une gamme de risques d'exploitation, y compris défaillances des technologies de l'information et des systèmes, erreurs de traitement et d'exécution, non-respect de prestations de services d'un tiers, perturbation des affaires, vol et fraude. Le risque d'exploitation peut occasionner des pertes financières importantes, porter atteinte à la réputation ou donner lieu à une prise de mesures réglementaires.

Les dirigeants d'AGF sont responsables de la gestion au quotidien du risque d'exploitation. Le risque d'exploitation lié aux personnes et processus est atténué au moyen de politiques et contrôles internes. Le service de la conformité AGF et le service d'audit interne AGF surveillent ce risque et évaluent constamment l'efficacité des contrôles. AGF s'est dotée de plans de continuité des activités et de politiques en matière de surveillance des fournisseurs pour appuyer le maintien, la gestion et le rétablissement des activités et processus essentiels en cas de perturbation des affaires.

En mars 2020, AGF a activé ses plans de continuité des activités exhaustifs et pris des mesures spécifiques pour traiter et atténuer tout risque commercial et assurer la protection de ses employés et de ses clients dans le monde entier.

Dans la foulée de la COVID-19 et du télétravail qui en a découlé, AGF a accru ses lignes de communication à l'échelle mondiale auprès de ses partenaires stratégiques ainsi que de ses clients actuels et potentiels, en fournissant des mises à jour du marché et des informations pertinentes sur ses produits par l'entremise de divers canaux numériques, y compris son site Web AGF.com, des conférences téléphoniques hebdomadaires, des webémissions et des courriels envoyés directement aux clients, afin d'assurer qu'ils disposent des outils et des ressources nécessaires pour fournir un soutien continu aux investisseurs. AGF se prépare à offrir à ses clients et à ses partenaires des événements selon un modèle hybride, soit en ligne et en présentiel.

En parallèle, nos équipes de haute direction et de gestion de crise peaufinent le plan de retour au bureau, en gardant à l'esprit la sécurité de ses employés, de ses clients et des collectivités. AGF continue de fonctionner efficacement grâce à l'accès à distance et a mis sur pied un programme de retour graduel au bureau, qui permet aux employés complètement vaccinés de retourner au bureau en toute sécurité une fois par semaine.

### **Risque fiscal**

AGF est assujettie à diverses incertitudes quant à l'interprétation et à l'application des lois fiscales canadiennes. Si les administrations fiscales sont en désaccord avec la façon dont AGF applique les lois fiscales, la rentabilité et les flux de trésorerie d'AGF pourraient être affectés négativement. L'ARC considère AGF comme un dossier important. Par conséquent, AGF fait l'objet d'un audit chaque année. Le délai entre la clôture d'un exercice et la fin d'un audit est long. Ainsi, en tout temps, plusieurs exercices peuvent faire l'objet d'audits qui peuvent nécessiter des ajustements.

L'analyse précédente ne dresse pas une liste exhaustive des risques et des incertitudes à l'égard de notre capacité de mener à bien notre stratégie. Le lecteur doit tenir compte d'autres facteurs de risque potentiels lors de l'évaluation de notre capacité à y parvenir.

## **Contrôles et procédures**

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par AGF dans des rapports déposés ou soumis conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières est publiée, traitée, résumée et présentée dans le délai accordé en vertu de ces lois et comprend des contrôles et procédures qui sont conçus pour s'assurer que l'information est accumulée et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, pour permettre une prise de décision opportune à l'égard de la communication de l'information exigée.

Après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information d'AGF (conformément au Règlement 52-109 des ACVM), la direction d'AGF, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'ils étaient efficaces en date du 30 novembre 2021.

### **Contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Le chef de la direction et le chef des finances sont responsables du contrôle interne à l'égard de l'information financière (ou l'ont fait concevoir sous leur supervision). Ce contrôle vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication, conformément aux IFRS.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'AGF s'entend des politiques et des procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs d'AGF;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS, et que les encaissements et décaissements d'AGF ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs d'AGF qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

## Rapport de gestion

Le système de contrôle interne, même s'il est bien conçu, a des limites qui lui sont inhérentes. Par conséquent, même un système efficace ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

Après avoir évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'AGF, la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'il était efficace en date du 30 novembre 2021, car il fournit l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux IFRS. La direction d'AGF a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway.

## Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Une modification importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») s'entend d'une modification qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence significative sur le CIIF de l'émetteur. Une modification importante a eu lieu au cours du trimestre clos le 30 novembre 2021, soit l'adoption de Workday, un système informatique de planification des ressources de l'organisation (le « système de PRO »). Compte tenu de l'importance des opérations traitées par le nouveau système de PRO, AGF estime que cette modification constitue une modification importante relativement au CIIF. AGF a déterminé que le CIIF dans le cadre de Workday a été conçu de manière appropriée.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, il n'y a eu aucune autre modification du CIIF d'AGF qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence significative sur son CIIF.

## Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires sur AGF figurent dans les états financiers consolidés ainsi que dans les notes annexes de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, dans la notice annuelle 2021 d'AGF, dans le rapport annuel 2021 d'AGF et dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation pertinents du Canada. Ces documents peuvent être consultés en ligne à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Sommaire des résultats annuels

(activités poursuivies)

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	IFRS 2021	IFRS 2020 <sup>1,2</sup>	IFRS 2019 <sup>3,4</sup>	IFRS 2018 <sup>5</sup>	IFRS 2017 <sup>6</sup>
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>					
Produits	461,6 \$	543,9 \$	436,7 \$	450,2 \$	455,5 \$
Charges <sup>11</sup>	333,9	292,8	326,7	343,7	339,1
RAIIA avant les commissions <sup>12</sup>	127,7	251,1	110,0	106,5	116,4
Résultat avant impôt	51,8	194,4	57,3	62,5	61,8
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	39,3	173,9	47,9	73,9	52,1
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,56 \$	2,25 \$	0,61 \$	0,94 \$	0,66 \$
Dilué	0,55	2,22	0,60	0,92	0,64
Flux de trésorerie disponibles <sup>12</sup>	54,8 \$	46,1 \$	52,8 \$	41,4 \$	58,7 \$
Dividende par action	0,34 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$
Dette à long terme	– \$	– \$	207,3 \$	188,6 \$	138,6 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	70 009 123	77 326 775	78 739 081	79 292 775	79 330 190
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	71 660 642	78 359 570	79 672 961	80 637 948	81 245 279
(en millions de dollars, sauf les montants par action)	IFRS 2016 <sup>7</sup>	IFRS 2015 <sup>8</sup>	IFRS 2014	IFRS 2013 <sup>9</sup>	IFRS 2012 <sup>10</sup>
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>					
Produits	428,7 \$	449,6 \$	464,5 \$	484,5 \$	510,2 \$
Charges <sup>11</sup>	319,2	322,4	309,6	320,9	321,2
RAIIA avant les commissions <sup>12</sup>	109,5	127,2	154,9	163,6	189,0
Résultat avant impôt	52,7	63,9	79,1	66,0	58,5
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	42,5	48,3	61,3	22,4	52,3
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,53 \$	0,59 \$	0,69 \$	0,25 \$	0,29 \$
Dilué	0,53	0,58	0,68	0,25	0,29
Flux de trésorerie disponibles <sup>12</sup>	61,5 \$	67,8 \$	82,0 \$	102,3 \$	95,8 \$
Dividende par action	0,32 \$	0,51 \$	1,08 \$	1,08 \$	1,08 \$
Dette à long terme	188,2 \$	268,8 \$	308,2 \$	307,9 \$	312,3 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	79 278 876	82 295 595	86 000 437	88 163 616	94 117 889
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	80 253 600	83 584 539	87 384 880	88 690 410	94 932 213

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.

<sup>2</sup> L'exercice 2020 comprend un produit de 104,4 M\$ relativement à un profit tiré de la vente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change, et un produit de 41,3 M\$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.

<sup>3</sup> Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2019.

<sup>4</sup> L'exercice 2019 comprend un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds et une charge de restructuration de 14,4 M\$.

<sup>5</sup> L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL, une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la remise d'une provision de 21,9 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

<sup>6</sup> L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement d'un litige.

<sup>7</sup> L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M\$ afférente à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M\$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée (« TVH ») compensée par les coûts de transition des fonds.

<sup>8</sup> L'exercice 2015 comprend une distribution de 5,7 M\$ relativement à la cristallisation d'un actif et une charge non récurrente de restructuration de 7,2 M\$.

<sup>9</sup> L'exercice 2013 comprend un ajustement non récurrent de 25,0 M\$ à la provision pour impôt en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

<sup>10</sup> Se reporter au rapport annuel de 2012 pour les ajustements découlant de la transition des PCGR aux IFRS.

<sup>11</sup> Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, la provision pour restructuration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.

<sup>12</sup> Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

# Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière

Toronto, le 25 janvier 2022

Les présents états financiers consolidés de La Société de Gestion AGF Limitée (la « Société ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les montants fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, la direction maintient les contrôles internes conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif de la Société est suffisamment protégé et que des registres adéquats sont tenus. Le système de contrôles internes est renforcé par des contrôles de conformité qui assurent que la Société et ses employés se conforment aux lois et règlements sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, ainsi que par des audits périodiques de tous les secteurs d'activité de la Société qu'effectue une équipe d'auditeurs internes.

Le conseil d'administration voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise du comité d'audit, qui est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité examine les états financiers consolidés de la Société et en recommande l'approbation au conseil.

Les auditeurs indépendants, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui sont nommés par les actionnaires de la Société sur recommandation du comité d'audit, ont effectué un audit indépendant des états financiers consolidés de la Société et ont soumis leur rapport qui est présenté ci-après. Les auditeurs, qui agissent au nom des actionnaires, ont libre accès au comité d'audit pour discuter avec lui de leur mandat d'audit et pour lui faire part de leurs observations.



**Kevin McCreddie, CFA, MBA**

Chef de la direction et chef des investissements



**Adrian Basaraba, CPA, CA, CFA**

Vice-président principal et chef des finances

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Société de Gestion AGF Limitée

## Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 30 novembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

## Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2021 et 2020;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 novembre 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

## Rapport de l'auditeur indépendant

Question clé de l'audit	Façon dont la question clé de l'audit a été traitée dans le cadre de notre audit
<p>Détermination des valeurs recouvrables du goodwill et des contrats de gestion – unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de détail et de comptes institutionnels</p> <p><i>Voir la note 3 – Principales méthodes comptables, jugements et incertitude des estimations, et la note 9 – Immobilisations incorporelles, des états financiers consolidés.</i></p> <p>Au 30 novembre 2021, le goodwill et les contrats de gestion d'AGF se chiffraient à 940,6 M\$, dont une partie importante est attribuable aux UGT de détail et de comptes institutionnels.</p> <p>Le goodwill et les contrats de gestion font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable peut se déprécier. La direction détermine si une perte de valeur doit être constatée en comparant la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente (« JVDCV ») ou la valeur d'utilité (« VU »).</p> <p>Au 30 novembre 2021, AGF a effectué une analyse des flux de trésorerie actualisés de chaque UGT afin d'en estimer la valeur recouvrable. Dans le cadre de cette analyse, la direction a exercé un jugement quant à la sélection d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final appropriés. La direction détermine également les flux de trésorerie futurs selon i) l'actif géré, dont les éléments clés reposent sur des hypothèses relatives : aux ventes brutes, aux rachats, à la croissance du marché, au taux de croissance des produits, et ii) le taux d'inclusion des synergies. À la suite du test annuel de dépréciation, la direction a conclu qu'il n'y a aucune perte de valeur du goodwill ou des contrats de gestion des UGT de détail et de comptes institutionnels au 30 novembre 2021.</p> <p>Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison i) de l'importance des soldes du goodwill et des contrats de gestion des UGT de détail et de comptes institutionnels ainsi que ii) du jugement important posé par la direction pour déterminer les valeurs recouvrables des UGT, notamment l'application des principales hypothèses. Cela a nécessité un niveau élevé de subjectivité de la part de l'auditeur lors de la mise en œuvre de procédures d'audit. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation nous ont prêté assistance dans la mise en œuvre de nos procédures.</p>	<p>Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• évaluer comment la direction détermine les valeurs recouvrables des UGT de détail et de comptes institutionnels, notamment :<ul style="list-style-type: none"><li>– évaluer i) le caractère approprié de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et ii) l'exactitude arithmétique de l'analyse des flux de trésorerie actualisés de la direction.</li><li>– évaluer le caractère raisonnable des hypothèses relatives à l'actif géré (ventes brutes, rachats, croissance du marché et taux de croissance des produits) en regard du budget approuvé par le conseil d'administration, des rendements actuels et antérieurs des UGT et de données économiques disponibles publiées par des tiers.</li><li>– avoir recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer la méthode appliquée dans le cadre de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, et le caractère raisonnable des taux d'actualisation, des taux de croissance finaux et des taux d'inclusion des synergies de la direction.</li><li>– tester les données utilisées relativement à l'actif géré dans le cadre de l'analyse des flux de trésorerie actualisés.</li></ul></li><li>• évaluer les informations fournies dans les états financiers consolidés relativement aux hypothèses principales et à la sensibilité qui s'y rattache.</li></ul>

## Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

## Rapport de l'auditeur indépendant

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Derek Hatoum.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 25 janvier 2022

# États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars)

Aux 30 novembre

	Note	2021	2020
<b>Actif</b>			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		86 484 \$	94 009 \$
Placements	4	23 074	18 169
Créances, charges payées d'avance et autres actifs		37 655	38 113
Impôts à recouvrer	23, 29	5 803	–
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>153 016</b>	150 291
Participation dans des coentreprises	5	783	1 780
Placements à long terme	5	160 721	151 949
Contrats de gestion	9	689 759	689 759
Goodwill	9	250 830	250 830
Autres immobilisations incorporelles, déduction faite du cumul des amortissements et de la décomptabilisation	9	558	667
Actif au titre du droit d'utilisation	6	76 065	81 139
Immobilisations corporelles et logiciels, déduction faite du cumul des amortissements	10	19 009	8 340
Actifs d'impôt différé	13	6 085	6 593
Autres actifs	7	2 539	6 191
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>1 206 349</b>	1 197 248
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 359 365 \$</b>	1 347 539 \$

# États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars)

Aux 30 novembre	Note	2021	2020
<b>Passif</b>			
Passif courant			
Dettes d'exploitation et charges à payer	11, 21	82 247 \$	67 837 \$
Provision pour Avantage Éléments	14	651	914
Obligation locative	6	3 919	4 582
Passifs d'impôt sur le résultat	23, 29	–	17 212
Total du passif courant		86 817	90 545
Obligation locative à long terme	6	80 710	81 081
Passifs d'impôt différé	13	150 294	150 043
Provision pour Avantage Éléments	14	–	424
Autres passifs à long terme	7, 21	10 421	9 267
Total du passif		328 242	331 360
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société			
Capital-actions	15	426 193	425, 460
Surplus d'apport	21	40 182	40 465
Résultats non distribués		561 794	547 614
Cumul des autres éléments du résultat global	16	2 954	2 640
Total des capitaux propres		1 031 123	1 016 179
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>1 359 365 \$</b>	<b>1 347 539 \$</b>

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Approuvé par le conseil d'administration,



**Kevin McCreadie, CFA, MBA**  
Administrateur



**Douglas L. Derry, FCPA, FCA**  
Administrateur

# États consolidés du résultat net

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	Note	2021	2020
<b>Produits</b>			
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	17	432 260 \$	374 658 \$
Frais de souscription reportés		6 301	5 991
Quote-part du résultat des coentreprises	5	3 146	2 877
Autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions	7	1 875	–
Quote-part du résultat de l'entreprise associée	8	–	12
Revenu de dividendes, déduction faite de la couverture de change	8	–	45 832
Profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	8	–	104 394
Ajustements de la juste valeur et autres produits	5, 18	18 097	10 155
<b>Total des produits</b>		<b>461 679</b>	<b>543 919</b>
<b>Charges</b>			
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	19, 26	195 129	174 734
Provision (remise) pour restructuration		–	(1 002)
Commissions de suivi		137 986	118 030
Frais de conseils en placement		833	1 146
Commissions de vente reportées		62 647	41 999
Amortissement et décomptabilisation des contrats conclus avec des clients et autres immobilisations incorporelles		109	294
Amortissement des immobilisations corporelles et des logiciels		4 001	3 851
Amortissement d'actif au titre du droit d'utilisation	6	6 380	4 072
Charges d'intérêts	22	2 796	6 366
<b>Total des charges</b>		<b>409 881</b>	<b>349 490</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>51 798</b>	<b>194 429</b>
Charge (produit) d'impôt sur le résultat			
Exigible	23	11 423	21 948
Différé	23	1 078	(1 427)
<b>Total du résultat avant impôt</b>		<b>12 501</b>	<b>20 521</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>39 297 \$</b>	<b>173 908 \$</b>
<b>Résultat par action</b>			
De base	24	0,56 \$	2,25 \$
Dilué	24	0,55 \$	2,22 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

# États consolidés du résultat global

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2021	2020
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>39 297 \$</b>	<b>173 908 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt</b>		
<b>Montant cumulé des écarts de conversion</b>		
Écarts de conversion liés à l'investissement net dans des établissements étrangers	-	(32)
	-	(32)
<b>Profits latents sur les placements, montant net</b>		
Profits latents	314	64
	314	64
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	314 \$	32 \$
<b>Résultat global net</b>	<b>39 611 \$</b>	<b>173 940 \$</b>

Les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global (« AERG ») seront reclassés dans les états consolidés du résultat net dans les exercices futurs, sauf les titres de participation qui sont classés à la juste valeur par le biais des AERG. (Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

# États consolidés de la variation des capitaux propres

(en milliers de dollars)	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1<sup>er</sup> décembre 2019</b>	474 178 \$	40 781 \$	395 425 \$	11 258 \$	<b>921 642 \$</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	173 908	-	<b>173 908</b>
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt)	-	-	-	32	<b>32</b>
Résultat global de l'exercice	-	-	173 908	32	<b>173 940</b>
Reclassement du cumul des AERG dans le résultat net tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente (notes 8 et 16)	-	-	-	(8 650)	<b>(8 650)</b>
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	319	-	-	-	<b>319</b>
Options sur actions	361	(290)	941	-	<b>1 012</b>
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,3 M\$ (note 15)	(48 618)	-	2 738	-	<b>(45 880)</b>
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,3 M\$	-	-	(25 229)	-	<b>(25 229)</b>
Unités d'actions à participation restreinte réglées en capitaux propres et points au partenaire, déduction faite de l'impôt	-	(26)	-	-	<b>(26)</b>
Achat d'actions propres	(2 628)	-	-	-	<b>(2 628)</b>
Remise d'actions propres	1 848	-	(169)	-	<b>1 679</b>
<b>Solde au 30 novembre 2020</b>	<b>425 460 \$</b>	<b>40 465 \$</b>	<b>547 614 \$</b>	<b>2 640 \$</b>	<b>1 016 179 \$</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> décembre 2020</b>	425 460 \$	40 465 \$	547 614 \$	2 640 \$	<b>1 016 179 \$</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	39 297	-	<b>39 297</b>
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt)	-	-	-	314	<b>314</b>
Résultat global de l'exercice	-	-	39 297	314	<b>39 611</b>
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	313	-	-	-	<b>313</b>
Options sur actions	5 253	(121)	-	-	<b>5 132</b>
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF	(4 258)	-	(1 412)	-	<b>(5 670)</b>
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,3 M\$	-	-	(24 113)	-	<b>(24 113)</b>
Unités d'actions à participation restreinte réglées en capitaux propres, déduction faite de l'impôt	-	(162)	-	-	<b>(162)</b>
Achat d'actions propres	(1 864)	-	-	-	<b>(1 864)</b>
Remise d'actions propres	1 289	-	408	-	<b>1 697</b>
<b>Solde au 30 novembre 2021</b>	<b>426 193 \$</b>	<b>40 182 \$</b>	<b>561 794 \$</b>	<b>2 954 \$</b>	<b>1 031 123 \$</b>

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre

	Note	2021	2020
<b>Activités d'exploitation</b>			
Résultat net de l'exercice		39 297 \$	173 908 \$
Ajustements			
Profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	8	–	(104 394)
Amortissement et décomptabilisation		10 490	8 217
Charges d'intérêts		2 796	6 366
Charge d'impôt sur le résultat	23	12 501	20 521
Remboursement (versement) d'impôt		(34 732)	2 454
Rémunération fondée sur des actions	21	9 638	5 817
Quote-part du résultat de l'entreprise associée et des coentreprises	5	(3 146)	(2 889)
Distributions reçues de l'entreprise associée et des coentreprises	5	4 573	3 723
Ajustement de la juste valeur de placements à long terme	5	89	(4 538)
Profit réalisé et latent sur les placements à court terme, montant net	4	(2 184)	(812)
Autres		(776)	179
		<b>38 546</b>	<b>108 552</b>
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation			
Créances et autres actifs courants		(75)	4 188
Autres actifs		3 416	(3 950)
Dettes d'exploitation et charges à payer		5 027	(16 094)
Autres passifs		889	(240)
		<b>9 257</b>	<b>(16 096)</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net		<b>47 803</b>	<b>92 456</b>
<b>Activités de financement</b>			
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote	15	(5 635)	(45 613)
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote	15	5 253	361
Achat d'actions propres	15	(1 864)	(2 628)
Dividendes versés	25	(23 507)	(24 610)
Remboursement de la dette à long terme	12	–	(208 500)
Intérêts versés		(474)	(4 819)
Paievements du capital du contrat de location	6	(4 500)	(4 728)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net		<b>(30 727)</b>	<b>(290 537)</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Participations dans des coentreprises		(311)	–
Achat de placements à long terme	5	(30 912)	(12 110)
Remboursement de capital de placements à long terme	5	22 051	1 363
Profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	5	–	250 354
Achat d'immobilisations corporelles et de logiciels, déduction faite des cessions	8	(13 273)	(3 303)
Achat de placements à court terme	10	(8 540)	(2 891)
Produit tiré de la vente de placements à court terme	4	6 384	7 017
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net	4	<b>(24 601)</b>	<b>240 430</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(7 525)</b>	<b>42 349</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>94 009</b>	<b>51 660</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>86 484 \$</b>	<b>94 009 \$</b>
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie			
Banque et caisse		81 983 \$	89 508 \$
Dépôts à terme		4 501	4 501
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>86 484 \$</b>	<b>94 009 \$</b>

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

# Notes annexes

Exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020

## Note 1 : Information sur la Société

La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF » ou la « Société ») est une société à responsabilité limitée constituée en société par actions et domiciliée au Canada aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au : Tour Banque Toronto-Dominion, 66, rue Wellington Ouest, Toronto (Ontario).

AGF est une société de gestion du patrimoine intégrée d'envergure mondiale dont les principales filiales offrent des services de gestion de placements pour des fonds communs de placement, des fonds négociés en Bourse (« FNB ») fondés sur des facteurs, des institutions et des sociétés, ainsi que des particuliers bien nantis. La Société gère et distribue des fonds communs de placement et des FNB au Canada sous les noms de marque AGF, Éléments et AGFiQ (collectivement, les « Placements AGF »). AGF CustomerFirst Inc. (« AGFC ») est une filiale en propriété exclusive de la Société et fournit des services d'administration aux fonds communs de placement AGF. La plateforme d'alternatifs privés d'AGF comprend des coentreprises, soit Stream Asset Financial Management LP (« SAFM LP »), SAF Jackson Management LP (« SAFJM LP ») et AGF SAF Private Credit Management LP (« PCMLP »), ainsi que des accords de commissions avec Instar Group Inc. (« Instar ») et First Ascent Ventures (« First Ascent »). En outre, AGF possède une participation dans AGFWave Asset Management Inc. (« AGFWave »), qui offre des produits et des services de gestion de l'actif en Chine et en Corée du Sud.

Le 25 janvier 2022, le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés.

## Note 2 : Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens.

## Note 3 : Principales méthodes comptables, jugements et incertitude des estimations

### 3.1 Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, exception faite de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers à la juste valeur.

### 3.2 Placements dans des filiales, entreprises associées, coentreprises et entités structurées

#### a) Filiales et entités structurées consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'AGF et ceux des filiales qu'elle détient directement ou indirectement. AGF est exposée aux rendements variables des filiales et détient le pouvoir à l'égard de l'entité émettrice, pouvoir qu'elle peut

## Notes annexes

utiliser pour influencer sur les rendements et qui souvent signifie qu'elle détient plus de la moitié des droits de vote de ces entités. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour déterminer si AGF contrôle une entité. Les filiales sont complètement consolidées à partir de la date à laquelle AGF obtient le contrôle et sont consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Si AGF perd le contrôle d'une filiale, tous les montants seront comptabilisés dans les AERG en lien avec cette filiale au même titre que si AGF avait directement sorti les actifs ou passifs connexes.

AGF applique la méthode de l'acquisition pour présenter les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée dans le cadre de l'acquisition d'une filiale est évaluée selon la juste valeur des actifs transférés, des dettes contractées à l'égard des anciens propriétaires de l'entreprise acquise et des titres de participation émis par AGF. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif découlant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs et passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés au moment de la consolidation.

Les entités structurées consolidées sont des entités dont les activités pertinentes sont contrôlées par AGF au moyen d'une entente contractuelle. AGF a établi une fiducie pour les avantages du personnel (« FAP »). Il s'agit d'une entité structurée consolidée dont l'objectif est d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote qui seront attribuées aux employés au moment de leur acquisition d'unités d'actions à participation restreinte (« UAPR »). En vertu de l'entente contractuelle, AGF soutiendra la FAP en finançant l'achat de ces actions. Pour plus de détails, se reporter aux notes 3.14 et 21.

Au 30 novembre 2021, les principales filiales et entités structurées consolidées d'AGF sont les suivantes :

	Activité principale	Pays de constitution	Participation
1801882 Alberta Ltd.	Placements alternatifs	Canada	100 %
1936874 Ontario Ltd.	Placements alternatifs	Canada	100 %
Société financière 20/20	Société de portefeuille	Canada	100 %
AGF CustomerFirst Inc.	Agent des transferts	Canada	100 %
AGF International Advisors Company Limited	Gestion de placements	Irlande	100 %
AGF Investments America Inc.	Gestion de placements	Canada	100 %
Placements AGF Inc.	Gestion de placements	Canada	100 %
AGF Securities (Canada) Limited	Maison de courtage	Canada	100 %
Cypress Capital Management Ltd (« Cypress »)	Gestion de placements	Canada	100 %
Doherty & Associates Limited (« Doherty »)	Gestion de placements	Canada	100 %
Fiducie pour les avantages du personnel	Société de fiducie	Canada	100 %
AGF Investments LLC	Gestion de placements	États-Unis	100 %
Gestion de placements Highstreet (« Highstreet »)	Gestion de placements	Canada	100 %

### b) Entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles AGF exerce une influence notable, mais pas le contrôle, généralement parce qu'elle détient de 20 % à 50 % des droits de vote. Les coentreprises sont des ententes en vertu desquelles les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise, et possèdent les droits aux actifs nets.

Les intérêts d'AGF dans les entreprises associées et les coentreprises, autres que sa participation dans les fonds qu'elles gèrent, sont généralement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence après avoir été initialement constatés au coût. La

quote-part du résultat post-acquisition des entreprises associées d'AGF est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, et la quote-part des AERG post-acquisition est comptabilisée aux AERG. Les variations cumulées post-acquisition sont ajustées en diminution de la valeur comptable de la participation. Quand la quote-part d'AGF des pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise égale ou dépasse sa participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise, AGF ne constate pas d'autres pertes, sauf si elle a contracté des obligations ou si elle a versé des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les profits latents sur les opérations entre AGF et ses entreprises associées et ses coentreprises sont éliminés en fonction de la participation d'AGF dans les entreprises associées et les coentreprises. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si l'opération présente une preuve de dépréciation des actifs transférés. Les méthodes comptables des entreprises associées et des coentreprises ont été modifiées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes adoptées par AGF.

En outre, AGF a déterminé que toute participation détenue dans des fonds communs de placement qu'elle gère répond à la définition d'entreprise associée, par suite du pouvoir obtenu par AGF dans le cadre de la gestion de placements et des autres ententes qu'elle a conclues avec les fonds et qui permettent à AGF de prendre des décisions sur leurs activités d'investissement et d'exploitation. Aucune des participations prises individuellement n'est importante et AGF a choisi de désigner ses participations dans ces fonds à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »). Ces fonds exercent des transactions au Canada et aux États-Unis, et celles-ci peuvent comprendre la négociation de valeurs libellées en devises. Au 30 novembre 2021, la valeur comptable des participations d'AGF dans les fonds d'investissement qu'elle gère s'élevait à 21,8 M\$ (17,2 M\$ en 2020), ce qui représente l'exposition maximale d'AGF aux pertes à l'égard de ces participations. L'ajustement de la juste valeur relatif aux participations d'AGF dans les fonds d'investissement comptabilisée dans les états consolidés du résultat net consistait en des produits de 2,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021 (0,8 M\$ en 2020). Pour plus de détails sur les participations d'AGF dans les fonds qu'elle gère, se reporter à la note 4.

Le 18 octobre 2021, SAF Jackson Performance LP a été dissoute. Les coentreprises d'AGF au 30 novembre 2021 se résument comme suit :

	Type de placement	Nature des activités	Pays de constitution	Participation
Stream Asset Financial GP LP (« SAF GP »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – alternatifs et crédit privé	Canada	31,6 %
Stream Asset Financial Management LP (« SAFM LP »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – alternatifs et crédit privé	Canada	31,6 %
Stream Asset Financial GP LP <sup>1</sup>	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – entité d'intéressement	Canada	32,4 %
SAF Jackson Management LP (« SAFJM LP »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – alternatifs et crédit privé	Canada	45,9 %
AGF SAF Private Credit GP	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – alternatifs et crédit privé	Canada	50,0 %
AGF SAF Private Credit Management LP (« PCMLP »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – alternatifs et crédit privé	Canada	50,0 %
SAF Private Credit Performance LP <sup>1</sup>	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – alternatifs et crédit privé	Canada	30,0 %
AGFWave Asset Management Inc. (« AGFWave »)	Coentreprise	Gestion de placements	Canada	50,0 %

<sup>1</sup> S'entend de l'intéressement.

Depuis la vente de la participation d'AGF dans Smith & Williamson (« S&WHL ») en 2020, AGF ne possède aucun placement dans une entreprise associée. Pour plus de détails sur la vente de S&WHL, se reporter à la note 8.

AGF peut toucher des honoraires fondés sur le rendement ou une distribution d'intéressement des entités d'intéressement dans lesquelles elle participe, si un fonds d'alternatifs privés excède son seuil de rendement.

## Notes annexes

AGF évalue à la clôture de chaque période s'il existe une preuve objective de perte de valeur de ses participations dans les entreprises associées et les coentreprises. Le cas échéant, la valeur comptable de la quote-part d'AGF dans les actifs sous-jacents des entreprises associées ou des coentreprises est ramenée à la valeur recouvrable estimée (laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité) et comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

### c) Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »), conformément aux méthodes comptables d'AGF pour les placements dans les fonds communs de placement qu'elle gère. Pour plus de détails sur les placements à long terme d'AGF, se reporter à la note 5.

Le 18 octobre 2021, SAF Jackson LP a été dissoute. Les placements à long terme d'AGF au 30 novembre 2021 se résument comme suit :

	Type de placement	Nature des activités	Pays de constitution	Participation
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP I (« EIF I »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	13,5 %
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP II (« EIF II »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	5,3 %
Stream Asset Financial LP (« Stream »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	25,1 %
AGF SAF Private Credit Limited Partnership (« AGF SAF PC LP »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	11,1 %
First Ascent Ventures II LP	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	31,0 %

## 3.3 Conversion des monnaies étrangères

### a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments compris dans les états financiers de chaque entité consolidée sont évalués selon la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de La Société de Gestion AGF Limitée.

### b) Opérations et soldes

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière, et les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice. Les profits et pertes de change latents et les profits et pertes réalisés sont constatés dans les états consolidés du résultat net.

### c) Groupe d'entreprises

Les états financiers d'entités dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de La Société de Gestion AGF Limitée (activités à l'étranger) sont convertis en dollars canadiens comme suit : actifs et passifs – au cours de clôture à la date des états consolidés de la situation financière, et produits et charges – au taux moyen de la période (qui est considéré comme une estimation raisonnable des taux réels). Les écarts qui en découlent sont portés aux AERG.

### 3.4 Actif géré et actifs donnant droit à des commissions

AGF, par l'entremise de ses placements dans des filiales, gère un éventail de fonds communs de placement, d'autres placements et des actifs donnant droit à des commissions détenus par des clients et par des tiers. Ces fonds, ces placements et ces actifs ne sont pas inscrits dans les états consolidés de la situation financière, et certains d'entre eux sont détenus par des fonds d'investissement qui répondent à la définition d'entité structurée en vertu des IFRS. AGF perçoit des honoraires pour sa prestation de services de gestion et d'administration à ces fonds d'investissement. Les honoraires perçus de ces fonds et autres actifs de placement sont calculés selon l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions, qui s'élevaient à 42,6 G\$ au 30 novembre 2021 (38,3 G\$ en 2020).

### 3.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts temporaires très liquides, et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme. Ces actifs sont convertibles facilement en sommes connues, sont assujettis à un risque minime de variation de la juste valeur et ont tous une échéance à court terme (échéance initiale de moins de trois mois).

### 3.6 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont constatés quand AGF devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits de recevoir les flux de trésorerie tirés des actifs sont échus ou ont été transférés et qu'AGF a transféré pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Les passifs financiers sont décomptabilisés quand l'obligation précisée dans le contrat est éteinte, annulée ou échue. Les achats et les ventes normalisés d'actifs et de passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est porté dans les états consolidés de la situation financière quand AGF a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Dans le cadre de la comptabilisation initiale, AGF classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon le modèle de gestion des actifs financiers et les modalités contractuelles des flux de trésorerie d'une entité.

#### **i) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »)**

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur par la suite dans les états consolidés de la situation financière. Les profits et pertes découlant de variations de la juste valeur et les distributions reçues sur certains placements sont présentés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBRN sont constatés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les titres de participation sont classés à la JVPBRN, sauf si initialement AGF les comptabilise de manière irrévocable à la JVPBAERG. Les instruments d'emprunt sont désignés comme étant à la JVPBRN si les actifs ne respectent pas les critères relatifs au classement à la JVPBAERG ou au coût amorti. Les instruments financiers classés à la JVPBRN comprennent les placements dans les fonds communs de placement AGF, les dépôts à terme et certains autres placements.

#### **ii) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVPBAERG »)**

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur par la suite dans les états consolidés de la situation financière. Les profits et pertes découlant de variations de la juste valeur sont présentés dans les états consolidés du résultat global au poste « Autres éléments du résultat global ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBAERG sont ajoutés à la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif.

## Notes annexes

Les titres de participation sont classés à la JVPBAERG quand il n'y a aucun reclassement ultérieur des profits et des pertes découlant de variations de la juste valeur dans les états consolidés du résultat net suivant la décomptabilisation d'un placement. Les dividendes sont présentés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits » à la date à laquelle ils sont légalement exigibles. Les titres de participation classés à la JVPBAERG comprennent certains des titres de participation détenus à long terme.

Les instruments d'emprunt sont classés à la JVPBAERG si les actifs sont détenus aux fins du recouvrement de flux de trésorerie contractuels et de la vente d'actifs financiers, lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement les paiements du capital et des intérêts. Pour les instruments d'emprunt classés à la JVPBAERG, le profit ou la perte cumulé auparavant constaté dans les AERG est reclassé dans les états consolidés du résultat net suivant la décomptabilisation et inclus dans le poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ». Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers, calculés selon la méthode de l'intérêt effectif, sont constatés dans les états consolidés du résultat net. AGF ne possède présentement aucun instrument d'emprunt classé à la JVPBAERG.

### iii) Coût amorti

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés au montant à recevoir prévu, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener le solde des actifs à la juste valeur. Par la suite, ces actifs sont évalués selon la méthode de l'intérêt effectif moins une provision pour dépréciation. Les actifs financiers sont classés au coût amorti s'ils sont détenus aux fins du recouvrement de flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers classés au coût amorti sont les actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et comprennent les créances et les autres actifs financiers.

Les passifs financiers au coût amorti sont les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme. Les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme sont initialement comptabilisés au montant à payer requis, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener les montants à payer à la juste valeur. Par la suite, les soldes sont évalués au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé quand il est éteint. Quand un passif est éteint, la différence entre sa valeur comptable et la contrepartie payée, y compris tout actif hors trésorerie transféré et tout nouveau passif repris, est comptabilisée en résultat net. Une modification des termes d'un passif est constatée à titre d'extinction du passif initial et comptabilisée en nouveau passif quand la modification est importante. AGF estime qu'une modification des termes d'un passif est suffisamment importante si la valeur actualisée nette des flux de trésorerie du nouveau passif, y compris tous frais payés, diffère d'au moins 10 % de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie restants du passif existant, le taux d'actualisation étant égal au taux d'intérêt effectif original du passif initial.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est dû dans les 12 mois suivant la date des états consolidés de la situation financière. Sinon, ils sont classés dans le passif non courant.

## 3.7 Instruments dérivés

AGF a recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de change. AGF ne conclut pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Quand les instruments dérivés sont utilisés, AGF détermine si la comptabilité de couverture est applicable. L'instrument dérivé doit être très efficace pour contrebalancer, relativement au risque couvert, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus dès la mise en place de la relation de couverture et sur la durée de la couverture. Conformément à IFRS 9, pour qu'un instrument soit admissible à la comptabilité de couverture, trois critères doivent être remplis : relation économique, incidence du risque de crédit et ratio de couverture. Au début de la relation de couverture, la désignation et

la documentation formelles relativement à cette relation doivent être établies tout comme l'objectif de gestion des risques et la stratégie de l'entité pour établir la couverture.

Quand la comptabilité de couverture est appliquée, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les AERG. Toute partie inefficace de la juste valeur est immédiatement comptabilisée dans les états financiers consolidés du résultat net. Quand un instrument de couverture vient à échéance ou ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, le montant constaté dans les AERG est reclassé dans les états consolidés du résultat net. Quand on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue ait lieu, le montant qui était comptabilisé dans les AERG est immédiatement viré dans les états financiers consolidés du résultat net.

### 3.8 Contrats de location

AGF détermine qu'un contrat contient un contrat de location conforme à IFRS 16 à l'origine si tous les critères suivants sont remplis :

- Le contrat contient un actif identifiable.
- Le preneur obtient le droit d'utilisation directe d'un actif.
- Le preneur obtient la quasi-totalité de l'avantage économique de l'actif.

Comptabilisation des contrats de location admissibles

L'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés à la date de début du contrat de location, soit la date à laquelle le bailleur met l'actif sous-jacent à la disposition du preneur. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement constaté au coût moins les coûts indirects, les coûts d'enlèvement et de restauration des lieux, les paiements anticipés de loyers et les incitatifs à la location reçus et amortis selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou sur la durée du contrat de location, selon la première éventualité. La durée du contrat de location comprend la période non résiliable du contrat de location et les périodes couvertes par une option de prolongation ou de résiliation du contrat de location si AGF est raisonnablement certaine d'exercer cette option.

Les obligations locatives sont comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de loyers fixes en utilisant soit le taux d'intérêt implicite du contrat de location, soit le taux d'emprunt marginal. Par la suite, les paiements effectués sur le contrat de location, partiellement compensés par une augmentation de la charge d'intérêt de désactualisation selon la méthode des intérêts effectifs, réduisent les obligations locatives.

Tout contrat de location avec des paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux, avec une durée de location de 12 mois ou moins ou considéré comme une location de faible valeur est exempté de la norme IFRS 16 et continuera d'être passé en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les contrats de location exemptés n'ont pas d'incidences significatives sur les états financiers consolidés.

Modification postérieure à un contrat de location

En cas de modification, l'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont réévalués. Une modification comprend les actions suivantes : changer la portée du contrat de location en ajoutant le droit d'utiliser un ou plusieurs actifs sous-jacents, prolonger la durée du contrat de location et modifier la contrepartie du contrat de location en augmentant ou en diminuant le paiement du loyer. Lorsque l'obligation locative est réévaluée en raison d'une modification, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation.

### 3.9 Immobilisations incorporelles

#### a) Goodwill et contrats de gestion

Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie payée sur la juste valeur de la quote-part d'AGF des actifs nets identifiables, y compris les contrats de gestion, de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est constaté au coût moins le cumul des pertes de valeur. Il a été établi que les contrats de gestion ont une durée d'utilité indéfinie, car le droit contractuel de gérer les actifs n'a pas de durée définie. Les contrats de gestion acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont constatés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et par la suite diminués du montant de la perte de valeur, s'il y a lieu.

#### b) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût (qui en règle générale correspond à leur juste valeur aux dates d'acquisition), déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s'il y a lieu. L'amortissement de certaines autres immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur 5 à 15 ans selon la durée d'utilité estimative de ces actifs. Pour les autres immobilisations incorporelles restantes, l'amortissement est calculé selon les flux de trésorerie actualisés prévus et amortis sur la durée contractuelle des actifs. Les autres immobilisations incorporelles pour lesquelles il y a érosion de la clientèle sont immédiatement imputées en résultat net au poste « Amortissement et décomptabilisation des autres immobilisations incorporelles ».

### 3.10 Immobilisations corporelles et logiciels

Les immobilisations corporelles et logiciels, qui comprennent le mobilier et le matériel, le matériel informatique, les logiciels et les améliorations locatives, sont comptabilisés au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s'il y a lieu. L'amortissement est calculé selon les modes suivants sur la durée d'utilité estimative des actifs pertinents :

Mobilier et matériel	20 %, amortissement dégressif
Matériel informatique	amortissement linéaire sur la durée d'utilité de deux à sept ans
Améliorations locatives	amortissement linéaire sur la durée du bail
Logiciels	amortissement linéaire sur trois ans

### 3.11 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs à durée d'utilité indéfinie, par exemple le goodwill et les contrats de gestion, ne sont pas assujettis à l'amortissement et font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable peut se déprécier. Les actifs assujettis à l'amortissement sont évalués aux fins de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur est égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité. Afin d'évaluer la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont examinés à chaque date de clôture pour évaluer la possibilité d'une reprise de cette perte de valeur. Lorsque de tels éléments probants existent, la portion de la perte de valeur antérieure est reprise en résultat net et une hausse correspondante de la valeur comptable des actifs est constatée.

### 3.12 Provisions

Une provision est constatée si, par suite d'un événement antérieur, AGF doit satisfaire une obligation juridique ou contractuelle qui peut être évaluée de façon fiable, et qu'il est probable que la sortie d'un avantage économique soit nécessaire pour régler cette obligation. Les provisions sont évaluées selon les meilleures estimations des dépenses requises pour régler l'obligation à la clôture de la période.

En novembre 2005, la Société a lancé Éléments AGF, qui consiste en cinq portefeuilles diversifiés de fonds de fonds. Quatre de ces portefeuilles offrent l'engagement Avantage Éléments : si un de ces portefeuilles n'arrive pas à égaler ou à dépasser son indice de référence personnalisé sur une période de trois ans, chaque épargnant dans ce portefeuille reçoit jusqu'à concurrence de 90 points de base sous forme de parts supplémentaires, selon la valeur du placement à la fin de la période de trois ans visée.

AGF inscrit une provision jusqu'à concurrence de 30 points de base par année pour l'actif géré de chaque épargnant et estime les montants qui seront ultimement remboursés à l'épargnant, ajustés en fonction des rachats, jusqu'à la fin de la période d'évaluation de trois ans de chaque placement effectué par l'épargnant. Si le rendement d'un épargnant égale ou dépasse le rendement de l'indice de référence correspondant, les montants comptabilisés antérieurement à titre de provision sont repris et comptabilisés en résultat net.

Depuis le 22 juin 2009, AGF n'offre plus le programme Avantage Éléments (le « programme »). Les parts admissibles achetées avant le 22 juin 2009 demeurent admissibles au programme. Les parts achetées le 22 juin 2009 ou par la suite ne sont pas admissibles au programme. Les distributions d'Avantage Éléments qui sont réinvesties continuent d'être admissibles au programme.

### 3.13 Impôt exigible et impôt différé

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est constaté dans les états consolidés du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt sur le résultat est également constaté directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, respectivement.

La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations de résultat lorsque des situations relatives à la réglementation fiscale applicable font l'objet d'interprétation. Des provisions sont établies, le cas échéant, en fonction des montants qui devraient être versés aux administrations fiscales.

L'impôt exigible est l'impôt payable prévu sur le résultat imposable de l'exercice, selon le taux d'imposition adopté ou quasi adopté à la clôture de la période, et tout ajustement de l'impôt payable pour les exercices antérieurs.

En règle générale, l'impôt différé est comptabilisé selon les pertes et les crédits fiscaux prospectifs et les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une opération autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de l'opération, ne touche ni le résultat comptable ni le résultat imposable. L'impôt différé est comptabilisé selon les différences temporaires découlant de participations dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées, sauf, dans le cas des filiales, des coentreprises ou des entreprises associées, quand AGF contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est comptabilisé sur une base non actualisée selon les taux d'imposition et les lois qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date des états consolidés de la situation financière et qui devraient être appliqués quand l'actif d'impôt différé est réalisé ou que le passif d'impôt différé est réglé. Les actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, en regard duquel les différences temporaires déductibles pourront être utilisées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans les actifs et passifs non courants.

### 3.14 Avantages du personnel

#### a) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

AGF offre des régimes d'options sur actions aux cadres supérieurs et utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions. La juste valeur des options sur actions, qui est déterminée à la date d'attribution selon un modèle d'évaluation des options, est imputée en résultat net sur la période d'acquisition des droits, et un crédit correspondant est porté au surplus d'apport, en tenant compte des extinctions. Les attributions sont réglées en émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF au moment de l'exercice des options. Les options sur actions sont émises avec un prix d'exercice qui ne peut être inférieur au cours des actions de catégorie B sans droit de vote en vigueur immédiatement avant la date d'attribution. Les attributions d'options sur actions sont acquises sur la période d'acquisition de quatre ans selon laquelle 25 % du total des attributions sont acquises chaque an à l'anniversaire de la date d'attribution.

AGF offre un régime d'achats d'actions en vertu duquel les employés peuvent consacrer une partie de leur salaire annuel, jusqu'à concurrence de 6 %, à l'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF par retenues sur salaire. AGF verse des cotisations pouvant atteindre jusqu'à 60 % des cotisations versées par les employés. Les cotisations d'AGF sont acquises immédiatement et imputées au résultat net de la période au cours de laquelle le droit est acquis. Le fiduciaire du régime achète des actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre au moyen des cotisations versées.

AGF offre un régime d'unités d'actions aux cadres supérieurs, en vertu duquel certains cadres ont reçu des unités d'actions à participation restreinte (« UAPR ») composées d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les UAPR sont acquises trois ans après la date d'attribution.

AGF a établi une FAP et cette dernière a pour but d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote AGF sur le marché libre, déduction faite de l'impôt, pour les attribuer aux employés au moment de leur acquisition d'UAPR. Conformément au régime, les employés des filiales canadiennes d'AGF n'auront pas l'option de recevoir un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les attributions sont réparties sur la période d'acquisition selon la juste valeur des actions de catégorie B sans droit de vote à la date d'attribution en tenant compte des extinctions.

Les employés des filiales non canadiennes qui participent aux régimes reçoivent un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale ou graduelle sur la période d'acquisition de trois ans en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. AGF rachètera la totalité des UAPR moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date d'acquisition pour chaque UAPR.

AGF offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux administrateurs externes et à certains employés, en vertu duquel les administrateurs peuvent décider de recevoir leur rémunération sous forme d'UAD. Ces unités sont acquises immédiatement et les charges de rémunération et le passif connexe sont imputés au résultat net de la période au cours de laquelle les UAD sont attribuées. Les UAD attribuées à certains employés sont acquises sur un à dix ans à compter de la date d'attribution. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale sur les périodes d'acquisition respectives en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. À la cessation du mandat d'un participant, AGF rachètera, à sa discrétion, la totalité de ses UAD moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date de cessation du mandat pour chaque UAD.

AGF offre un régime incitatif à l'équipe de gestion de placements, en vertu duquel une rémunération est versée selon le rendement de l'actif désigné géré par l'employé. La caisse de rémunération de ce régime est fonction du total de l'actif géré par l'équipe multiplié par les points de base applicables. Au moment de l'attribution, l'employé investira dans des UAPR ou dans tout produit de fonds commun de placement d'AGF. Les charges de rémunération et le passif connexe sont passés en charges sur la période d'acquisition selon l'évaluation à la valeur du marché de l'actif géré. L'employé acquiert la totalité des droits du régime trois ans après la date d'attribution. Au moment de l'acquisition, la caisse est réglée en trésorerie.

**b) Indemnités de cessation d'emploi**

AGF comptabilise les indemnités de cessation d'emploi quand elle ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités ou quand elle constate des charges de restructuration qui comprennent des indemnités de cessation d'emploi, selon la première éventualité.

**c) Autres régimes**

AGF offre un régime d'unités de droits à la plus-value (« UDPV ») à certains employés de Doherty. Le régime prévoit l'octroi d'UPDV, dont la valeur est liée à l'évolution de la valeur de Doherty en regard de l'évolution du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA ») de Doherty. AGF offre un régime d'incitatifs à long terme à certains employés de Cypress. Le régime prévoit le partage des produits en fonction des produits nets de Cypress. Ces régimes visent à retenir le personnel clé, y compris la haute direction et la relève clé, et à promouvoir la rentabilité et la croissance de ces deux filiales en offrant des incitatifs de rendement au personnel clé pour que celui-ci puisse profiter de toute appréciation de la valeur de Doherty et de Cypress. Les obligations en lien avec les régimes sont comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière au poste « Dettes d'exploitation et charges à payer ».

### **3.15 Capital-actions**

Les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote d'AGF sont classées comme des capitaux propres. Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions sont constatés dans les capitaux propres et présentés en déduction du produit de l'émission, déduction faite de l'impôt.

### **3.16 Dividendes**

Les dividendes versés aux actionnaires d'AGF sont comptabilisés dans les états financiers consolidés d'AGF dans la période au cours de laquelle les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration.

### **3.17 Résultat par action**

Le résultat de base par action s'obtient en divisant le résultat net applicable aux actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et aux actions de catégorie B sans droit de vote d'AGF par le nombre moyen pondéré quotidien d'actions en circulation. Le résultat dilué par action s'obtient à partir du nombre moyen pondéré quotidien d'actions qui auraient été en circulation au cours de l'exercice si toutes les actions ordinaires potentielles avaient été émises au début de l'exercice, ou à la date d'attribution ou d'émission d'autres instruments potentiellement dilutifs, si elle est postérieure.

## Notes annexes

La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer le nombre supplémentaire d'actions qui auraient été en circulation si AGF avait utilisé le produit de l'exercice des options pour acquérir des actions.

### 3.18 Constatation des produits

Les produits sont constatés selon la probabilité qu'AGF profite de l'avantage économique et que les produits puissent être évalués de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur selon la contrepartie reçue ou à recevoir. Outre ces principes généraux, AGF applique les méthodes de comptabilisation des produits suivantes :

Les frais de gestion et de conseils sont fondés sur la valeur liquidative des fonds gérés et ils sont multipliés par un taux convenu avec le client. Les frais sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement une fois le service fourni. Ces frais sont inscrits déduction faite des remises sur les frais de gestion, des renoncations de frais et des remboursements aux fonds ou payés au nom des fonds. Les frais d'administration sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement une fois le service fourni.

Les honoraires versés aux sociétés institutionnelles d'experts-conseils relativement au recrutement et à la présentation de clients lorsque les honoraires sont versés au début de la relation avec le client, qui ne dépendent pas de flux de rentrées futurs et pour lesquels AGF reçoit une rémunération directement du client, sont capitalisés et amortis sur leur durée d'utilité estimative, sans dépasser une période de trois ans. Toutes les autres commissions, y compris les commissions de vente payées aux courtiers ou aux maisons de courtage à l'égard de titres de fonds communs de placement comportant des FR, sont passées en charges et constatées selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

### 3.19 Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont de par leur nature incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

#### a) Dépréciation d'actifs non financiers

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses UGT selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final, des flux de trésorerie et du taux d'inclusion des synergies appropriés pour évaluer la dépréciation d'actifs non financiers.

Pour plus de détails sur la dépréciation d'actifs non financiers, se reporter à la note 9.

#### **b) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions**

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions ou d'UAPR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 21. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

#### **c) Impôt sur le résultat**

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée.

#### **d) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3**

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influencer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 27.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent l'identification des UGT, la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques.

### **3.20 Futures normes comptables**

#### **Réforme des taux d'intérêt de référence**

L'IASB a publié des modifications relativement à diverses normes, y compris IFRS 9 *Instruments financiers*, IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 16 *Contrats de location*, afin de déterminer les incidences et le traitement comptables découlant du changement apporté aux taux d'intérêt de référence. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. AGF a déterminé que ces modifications n'ont pas eu une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

AGF continue de surveiller les futures normes comptables et d'analyser l'incidence que ces normes peuvent avoir sur les activités d'AGF.

## Notes annexes

### Note 4 : Placements

La ventilation des placements se résume comme suit :

(en milliers de dollars) Aux 30 novembre	2021		2020	
Juste valeur par le biais du résultat net				
Fonds communs de placement AGF et autres	21 836	\$	17 248	\$
Juste valeur par le biais des AERG				
Titres de participation	913		610	
Coût amorti				
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral	325		311	
	<b>23 074</b>	<b>\$</b>	<b>18 169</b>	<b>\$</b>

Pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020, AGF n'a constaté aucune perte de valeur.

La continuité des placements pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020 se résume comme suit :

(en milliers de dollars) Aux 30 novembre	2021		2020	
Solde à l'ouverture de l'exercice	18 169	\$	21 245	\$
Ajouts	8 540		2 891	
Cessions	(6 384)		(7 017)	
Profits réalisés et latents de placements classés à la JVPBRN, montant net	2 184		759	
Réinvestissement de dividendes et intérêts	202		220	
Profits latents et réalisés de placements classés à la JVPBAERG, montant net	363		71	
Solde à la clôture de l'exercice	<b>23 074</b>	<b>\$</b>	<b>18 169</b>	<b>\$</b>

### Note 5 : Participations dans des coentreprises et placements à long terme

#### a) Participation dans des coentreprises

AGF détient des participations dans des coentreprises qui gèrent ses fonds d'alternatifs privés. Pour plus de détails sur les pourcentages des participations, se reporter à la note 3.2 b). Ces coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Vu sa participation dans des coentreprises, AGF peut toucher des honoraires fondés sur le rendement ou une distribution d'intéressement. Ces montants sont comptabilisés par AGF et ses coentreprises quand les seuils de rendement connexes sont atteints et quand le risque d'inversion est faible.

AGF détient également une participation dans AGFWave, qui offre des produits et des services de gestion de l'actif en Chine et en Corée du Sud.

La continuité pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		2021		2020	
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>					
Solde à l'ouverture de l'exercice		1 780	\$	2 626	\$
Participations dans des coentreprises		430		-	
Quote-part du résultat		3 146		2 877	
Dividende reçu		(4 573)		(3 723)	
Solde à la clôture de l'exercice		783	\$	1 780	\$

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a constaté un bénéfice de 3,1 M\$ (2,9 M\$ en 2020) et reçu des distributions de 4,6 M\$ (3,7 M\$ en 2020) de sa plateforme d'alternatifs privés.

#### b) Participation dans des placements à long terme

Les ajustements de la juste valeur et les distributions de revenus en lien avec les placements à long terme d'AGF dans des alternatifs privés sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ».

La continuité des placements à long terme d'AGF classés à la JVPBRN pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		2021		2020	
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>					
Solde à l'ouverture de l'exercice		151 949	\$	136 664	\$
Achat de placements à long terme		30 912		12 110	
Remboursement de capital		(22 051)		(1 363)	
Ajustement de la juste valeur <sup>1</sup>		(89)		4 538	
Solde à la clôture de l'exercice		160 721	\$	151 949	\$

<sup>1</sup> L'ajustement de la juste valeur est fonction de l'actif net du fonds moins la portion d'AGF de l'intéressement qui serait payable par le fonds au moment de la cristallisation.

Au 30 novembre 2021, la valeur comptable des placements à long terme d'AGF en lien avec la plateforme d'alternatifs privés se chiffrait à 160,7 M\$ (151,9 M\$ en 2020).

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a constaté des produits de 13,8 M\$ (7,8 M\$ en 2020) à titre d'ajustements de la juste valeur et de distributions en lien avec ses placements à long terme.

L'engagement d'AGF à l'égard de fonds et de placements en lien avec la plateforme d'alternatifs privés aux 30 novembre 2021 et 2020 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		2021		2020	
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>					
Engagement à l'ouverture de l'exercice		219 478	\$	208 841	\$
Capital supplémentaire engagé <sup>1</sup>		31 600		12 000	
Remboursement de capital, non récupérable		(22 051)		(1 363)	
Engagement à la clôture de l'exercice		229 027	\$	219 478	\$
Capital financé		(158 110)		(149 249)	
Solde de l'engagement à financer au 30 novembre <sup>2</sup>		70 917	\$	70 229	\$

<sup>1</sup> L'exercice 2021 comprend un engagement de 30,0 M\$ pour le deuxième fonds de First Ascent. Au 30 novembre 2021, AGF avait versé 2,7 M\$ relativement à cet engagement.

<sup>2</sup> L'exercice 2021 fait abstraction d'un engagement anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.

## Notes annexes

AGF peut temporairement fournir des capitaux pour détenir des placements avant la formation d'un fonds. Après la fermeture de l'appel de financement d'un fonds auprès d'investisseurs extérieurs, AGF recevra un remboursement de capital.

### Note 6 : Contrats de location

AGF loue des locaux pour bureaux et du matériel de bureau. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, une modification et une réévaluation d'un contrat de location d'AGF de 1,3 M\$ ont eu lieu, occasionnant un actif au titre du droit d'utilisation de 76,1 M\$ et des obligations locatives de 84,6 M\$; les montants ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière.

Aux 30 novembre 2021 et 2020, les valeurs comptables de l'actif au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives d'AGF en fonction des postes et des mouvements se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	Actif au titre du droit d'utilisation			Obligations locatives	
	Locaux pour bureaux	Matériel de bureau	Total		
Au 1 <sup>er</sup> décembre 2020	80 181	\$ 958	\$ 81 139	\$ 85 663	\$
Charge d'amortissement	(6 108)	(272)	(6 380)	-	
Modification et réévaluation d'un contrat de location	1 311	(5)	1 306	1 297	
Charge d'intérêts	-	-	-	2 169	
Paielements	-	-	-	(4 500)	
<b>Au 30 novembre 2021</b>	<b>75 384</b>	<b>\$ 681</b>	<b>\$ 76 065</b>	<b>\$ 84 629</b>	<b>\$</b>
Au 1 <sup>er</sup> décembre 2019	14 569	\$ 1 188	\$ 15 757	\$ 19 880	\$
Charge d'amortissement	(3 801)	(271)	(4 072)	-	
Modification d'un contrat de location	(4 029)	-	(4 029)	(4 029)	
Nouveau contrat de location	73 442	41	73 483	73 483	
Charge d'intérêts	-	-	-	1 057	
Paielements	-	-	-	(4 728)	
<b>Au 30 novembre 2020</b>	<b>80 181</b>	<b>\$ 958</b>	<b>\$ 81 139</b>	<b>\$ 85 663</b>	<b>\$</b>

AGF est liée par des contrats de location en fait de locaux pour bureaux et de matériel de bureau. Les loyers approximatifs contractuels annuels minimums restants d'AGF relativement aux contrats de location se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	
<b>Aux 30 novembre</b>	
2022	7 124 \$
2023	5 775
2024	5 529
2025	5 443
2026	5 090
Par la suite	49 611
<b>Total</b>	<b>78 572 \$</b>

## Note 7 : Autres accords donnant droit à des commissions

Le 26 mai 2021, AGF a annoncé qu'elle avait signé un accord définitif avec Instar Group Inc. quant à la conclusion de leur relation d'affaires relativement à la coentreprise InstarAGF Asset Management Inc. (« InstarAGF »), après la création de deux fonds, à savoir InstarAGF Essential Infrastructure Fund I et II (collectivement, les « Fonds InstarAGF »). Selon les modalités de cet accord, AGF conservera ses placements à long terme respectifs, de même que sa participation d'intéressement dans les Fonds InstarAGF (les « entités d'intéressement »). En outre, AGF et Instar ont conclu un accord de commissions en vertu duquel AGF touchera des commissions annuelles continues de 14 points de base en fonction de l'actif géré des Fonds InstarAGF. Au 30 novembre 2021, les actifs donnant droit à des commissions des Fonds InstarAGF s'élevaient à 2,1 G\$.

En outre, AGF versera un engagement en capital anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar. Dans le cadre de cet engagement, AGF touchera des commissions annuelles continues de 7 points de base en fonction de l'actif géré du troisième fonds d'Instar ainsi qu'une participation d'intéressement.

En vertu d'IFRS 15, l'accord de commissions est classé à titre de contrat avec Instar. Conformément à IFRS 15, les commissions annuelles sont constatées dans les produits selon la méthode de la comptabilité d'engagement sur la durée résiduelle de chaque Fonds InstarAGF. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a comptabilisé des produits de 1,9 M\$ relativement à l'accord de commissions.

En vertu d'IFRS 9, la participation d'intéressement d'AGF dans les Fonds InstarAGF est classée à titre d'instrument financier, à savoir des titres de participation, et est comptabilisée selon la JVPBAERG. Au 30 novembre 2021, la juste valeur de la participation d'intéressement s'établissait à 1,2 M\$ et avait été comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres produits ». AGF présente des produits différés à long terme de 1,2 M\$ connexes à la comptabilisation initiale de l'entité d'intéressement, qui seront constatés dans les états consolidés du résultat net à mesure que les distributions sont reçues. L'ajustement de la juste valeur des entités d'intéressement modifiera l'actif, de même que les produits différés de manière correspondante. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF n'a constaté aucun ajustement de la juste valeur ni produit connexe à la participation d'intéressement.

## Note 8 : Actifs détenus en vue de la vente

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, AGF a mené à bien la vente de S&WHL. Selon les conditions liées à la structure de la transaction, AGF a reçu un montant en trésorerie totalisant 296,2 M\$, abstraction faite des impôts et des charges non récurrentes, pour l'exercice clos le 30 novembre 2020. La trésorerie comprend un produit de 250,4 M\$ issu de la vente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change, et abstraction faite des impôts et des charges non récurrentes, de même qu'un dividende et une distribution totalisant 45,8 M\$, soit un dividende provisoire de 13,3 M\$ et une distribution spéciale, déduction faite de la couverture de change, de 32,5 M\$. Le montant net en trésorerie reçu à la clôture de la vente, déduction faite des impôts et des charges non récurrentes, se chiffrait à 231,4 M\$, soit un profit de 94,4 M\$ découlant de la transaction. Le taux de couverture de la transaction s'établissait à 1,68 £ pour 1 \$CAN.

## Notes annexes

Les dividendes reçus quand S&WHL a été classée à titre d'actif détenu en vue de la vente ont été portés au revenu de dividendes et n'ont pas réduit la valeur comptable du placement. La réévaluation du change sur la valeur comptable de S&WHL a été constatée dans les AERG. Au 30 novembre 2020, AGF avait reçu un revenu de dividendes de 45,8 M\$, déduction faite de la couverture de change. Au 30 novembre 2021, AGF ne détenait aucune participation dans S&WHL.

(en milliers de dollars)

<b>Exercice clos le 30 novembre</b>	<b>2020</b>	
Quote-part du résultat de l'entreprise associée	<b>12</b>	<b>\$</b>
Revenu de dividendes		
Dividende provisoire	<b>13 326</b>	
Distribution spéciale, déduction faite de la couverture de change	<b>32 506</b>	
Profit tiré de la vente		
Produit tiré de la vente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change (note 16)	<b>250 354</b>	
Valeur comptable de S&WHL	<b>(148 973)</b>	
Reclassement des AERG connexe au placement dans S&WHL (note 16)	<b>11 861</b>	
Charges découlant de la transaction	<b>(8 848)</b>	
Profit avant impôt tiré de la vente	<b>104 394</b>	
Charge d'impôt	<b>(10 000)</b>	
Profit tiré de la vente	<b>94 394</b>	<b>\$</b>

## Note 9 : Immobilisations corporelles et logiciels

(en milliers de dollars)	Contrats de gestion	Contrats conclus avec des clients	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> décembre 2019</b>					
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759	\$ 19 894	\$ 250 830	\$ 4 546	\$ 965 029
Moins l'actif totalement amorti	-	(17 254)	-	-	(17 254)
		2 640	250 830	4 546	947 775
Cumul des amortissements	-	(19 699)	-	(3 780)	(23 479)
Moins l'actif totalement amorti	-	17 254	-	-	17 254
	-	(2 445)	-	(3 780)	(6 225)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>689 759</b>	<b>\$ 195</b>	<b>\$ 250 830</b>	<b>\$ 766</b>	<b>\$ 941 550</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2020</b>					
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759	\$ 195	\$ 250 830	\$ 766	\$ 941 550
Décomptabilisation	-	(195)	-	-	(195)
Amortissement	-	-	-	(99)	(99)
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>689 759</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 250 830</b>	<b>\$ 667</b>	<b>\$ 941,256</b>
<b>Solde au 30 novembre 2020</b>					
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759	\$ 2 445	\$ 250 830	\$ 4 546	\$ 947 580
Moins l'actif totalement amorti	-	(2 445)	-	(3 520)	(5 965)
	689 759	-	250 830	1 026	941 615
Cumul des amortissements	-	(2 445)	-	(3 879)	(6 324)
Moins l'actif totalement amorti	-	2 445	-	3 520	5 965
	-	-	-	(359)	(359)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>689 759</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 250 830</b>	<b>\$ 667</b>	<b>\$ 941 256</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2021</b>					
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759	\$ -	\$ 250 830	\$ 667	\$ 941 256
Amortissement	-	-	-	(109)	(109)
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>689 759</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 250 830</b>	<b>\$ 558</b>	<b>\$ 941 147</b>
<b>Solde au 30 novembre 2021</b>					
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759	\$ -	\$ 250 830	\$ 1 026	\$ 941 615
Moins l'actif totalement amorti	-	-	-	(80)	(80)
	689 759	-	250 830	946	941 535
Cumul des amortissements	-	-	-	(468)	(468)
Moins l'actif totalement amorti	-	-	-	80	80
	-	-	-	(388)	(388)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>689 759</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 250 830</b>	<b>\$ 558</b>	<b>\$ 941 147</b>

## Notes annexes

Afin d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). La ventilation du goodwill par UGT se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	Gestion de placements – Détail		Gestion de placements – Comptes institutionnels		Cypress		Doherty		Total	
<b>Exercice clos le 30 novembre 2020</b>										
Valeur comptable nette à l'ouverture	157 313	\$	76 762	\$	12 548	\$	4 207	\$	250 830	\$
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>157 313</b>	<b>\$</b>	<b>76 762</b>	<b>\$</b>	<b>12 548</b>	<b>\$</b>	<b>4 207</b>	<b>\$</b>	<b>250 830</b>	<b>\$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2021</b>										
Valeur comptable nette à l'ouverture	157 313	\$	76 762	\$	12 548	\$	4 207	\$	250 830	\$
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>157 313</b>	<b>\$</b>	<b>76 762</b>	<b>\$</b>	<b>12 548</b>	<b>\$</b>	<b>4 207</b>	<b>\$</b>	<b>250 830</b>	<b>\$</b>

Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2021, conformément à ses méthodes comptables, AGF a soumis à un test de dépréciation son goodwill et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Au 30 novembre 2021, la valeur comptable, déduction faite des passifs d'impôt différé, de toutes les UGT se chiffrait à 780 274 \$ (869 987 \$ en 2020), dont 689 926 \$ (740 585 \$ en 2020) pour l'UGT de détail.

Afin de déterminer si une perte de valeur doit être constatée, la valeur comptable de l'actif et du passif de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur diminuée des coûts de la vente (« JVDCV ») ou la valeur d'utilité (« VU »). Aux 30 novembre 2021 et 2020, AGF avait effectué une analyse des flux de trésorerie actualisés de chaque UGT pour en évaluer la valeur recouvrable.

L'analyse des flux de trésorerie actualisés est fonction des flux de trésorerie projetés au cours des trois prochains exercices et par la suite selon un taux de croissance final théorique, le taux d'actualisation utilisé étant celui d'un intervenant sur le marché. Les projections de flux de trésorerie futurs sont fonction de l'actif géré dont les éléments clés reposent sur des hypothèses relatives aux ventes brutes, aux rachats, à la croissance du marché et au taux de croissance des produits.

Afin d'obtenir un taux d'actualisation pour chaque UGT, un taux de base pour l'ensemble d'AGF a été établi et une prime de risque spécifique a été appliquée à chaque UGT pour refléter les caractéristiques de risque non systématique d'une UGT. Les données pour le taux de base proviennent de données de marché observables ou d'études empiriques. La prime de risque spécifique tient compte de facteurs particuliers à chaque UGT, y compris, mais non de façon limitative, l'historique des ventes et les tendances de rachats, le rendement des fonds, la répartition de l'actif et les modifications potentielles à la réglementation.

Le taux de croissance final a été choisi en tenant compte de la composition de l'actif géré de chaque UGT et des rendements du marché prévus à long terme, déduction faite des frais de gestion. Les synergies d'un intervenant sur le marché sont fonction de l'expérience d'AGF en matière d'acquisition et tiennent compte des attributs d'un acheteur probable de chaque UGT. Un acheteur stratégique peut réaliser des synergies quant aux canaux de distribution et activités de marketing, à certains services administratifs et fonctions de soutien ainsi qu'aux frais généraux et frais d'administration. Les synergies estimées représentent 69 % des coûts totaux de l'UGT de détail et 73 % des coûts totaux de l'UGT de comptes institutionnels. Ces synergies ont été davantage décotées en tenant compte du taux d'inclusion des synergies de 50 %, découlant de synergies d'environ 35 % comprises dans l'évaluation des JVDCV. AGF n'a supposé aucune synergie pour les UGT de Cypress et de Doherty, car ces dernières exercent des activités auprès de clients privés.

À la suite du test annuel de dépréciation, AGF a conclu qu'il n'y a aucune perte de valeur du goodwill ou des contrats de gestion pour l'exercice clos le 30 novembre 2021. Les valeurs recouvrables sont étayées par le ratio de l'actif géré selon des opérations récentes pour des actifs semblables dans la même industrie.

Les résultats de l'évaluation de l'UGT la plus importante d'AGF au 30 novembre 2021 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	<b>Gestion de placements – Détail</b>	
Valeur recouvrable – globale	1 203 642	\$
Valeur comptable	689 926	
<b>Excédent</b>	<b>513 716</b>	<b>\$</b>
Actif géré	21 748 380	\$
Actif géré – ratio	5,50	%
<b>JVDCV</b>		
Taux d'actualisation	10,75	%
Taux de croissance final	3,50	%
Taux d'inclusion des synergies	50,00	%

L'analyse de sensibilité reposant sur d'autres hypothèses au 30 novembre 2021 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	<b>Gestion de placements – Détail</b>	
<b>JVDCV</b>		
Taux d'actualisation	10,30	%
Taux de croissance final	4,00	%
Taux d'inclusion des synergies	50,0	%
<b>Valeur recouvrable – élevé</b>	<b>1 354 518</b>	<b>\$</b>
Taux d'actualisation	11,20	%
Taux de croissance final	3,00	%
Taux d'inclusion des synergies	50,00	%
<b>Valeur recouvrable – bas</b>	<b>1 087 416</b>	<b>\$</b>

La direction continue de surveiller périodiquement ses immobilisations incorporelles afin de repérer les dépréciations potentielles.

## Note 10 : Immobilisations corporelles et logiciels

(en milliers de dollars)	Mobilier et matériel		Améliorations locatives		Matériel informatique		Logiciels		Total	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> décembre 2019</b>										
Coût	9 043	\$	8 208	\$	5 707	\$	4 213	\$	27 171	\$
Moins l'actif totalement amorti	(10)		–		(821)		(845)		(1 676)	
	9 033		8 208		4 886		3 368		25 495	
Cumul des amortissements	(7 618)		(4 035)		(4 081)		(2 548)		(18 282)	
Moins l'actif totalement amorti	10		–		821		845		1 676	
	(7 608)		(4 035)		(3 260)		(1 703)		(16 606)	
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 425</b>	<b>\$</b>	<b>4 173</b>	<b>\$</b>	<b>1 626</b>	<b>\$</b>	<b>1 665</b>	<b>\$</b>	<b>8 889</b>	<b>\$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2020</b>										
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 425	\$	4 173	\$	1 626	\$	1 665	\$	8 889	\$
Ajouts	80		537		987		1 731		3 335	
Cessions	(33)		–		–		–		(33)	
Amortissement	(276)		(1 225)		(1 051)		(1 299)		(3 851)	
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>1 196</b>	<b>\$</b>	<b>3 485</b>	<b>\$</b>	<b>1 562</b>	<b>\$</b>	<b>2 097</b>	<b>\$</b>	<b>8 340</b>	<b>\$</b>
<b>Solde au 30 novembre 2020</b>										
Coût	9,113	\$	8 745	\$	5 873	\$	5 099	\$	28 830	\$
Cessions	(172)		–		–		–		(172)	
Moins l'actif totalement amorti	(5)		(94)		(1 776)		(935)		(2 810)	
	8,936		8 651		4 097		4 164		25 848	
Cumul des amortissements	(7 884)		(5 260)		(4 311)		(3 002)		(20 457)	
Cessions	139		–		–		–		139	
Moins l'actif totalement amorti	5		94		1 776		935		2 810	
	(7 740)		(5 166)		(2 535)		(2 067)		(17 508)	
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 196</b>	<b>\$</b>	<b>3 485</b>	<b>\$</b>	<b>1 562</b>	<b>\$</b>	<b>2 097</b>	<b>\$</b>	<b>8 340</b>	<b>\$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2021</b>										
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 196	\$	3 485	\$	1 562	\$	2 097	\$	8 340	\$
Ajouts	107		10 322		1 252		1 592		13 273	
Transfert d'autres actifs <sup>1</sup>	–		1 397		–		–		1 397	
Amortissement	(184)		(1 190)		(1 018)		(1 609)		(4 001)	
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>1 119</b>	<b>\$</b>	<b>14 014</b>	<b>\$</b>	<b>1 796</b>	<b>\$</b>	<b>2 080</b>	<b>\$</b>	<b>19 009</b>	<b>\$</b>
<b>Solde au 30 novembre 2021</b>										
Coût	9 043	\$	20 370	\$	5 349	\$	5 756	\$	40 518	\$
Moins l'actif totalement amorti	358		(19)		(1 859)		(1 404)		(2 924)	
	9 401		20 351		3 490		4 352		37 594	
Cumul des amortissements	(7 924)		(6 356)		(3 553)		(3 676)		(21 509)	
Moins l'actif totalement amorti	(358)		19		1 859		1 404		2 924	
	(8 282)		(6 337)		(1 694)		(2 272)		(18 585)	
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 119</b>	<b>\$</b>	<b>14 014</b>	<b>\$</b>	<b>1 796</b>	<b>\$</b>	<b>2 080</b>	<b>\$</b>	<b>19 009</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> Contrat de location au CIBC Square, précédemment comptabilisé au poste « Autres actifs », car AGF n'y avait pas encore accès.

## Note 11 : Dettes d'exploitation

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2021	2020
Rémunération à payer	51 832 \$	37 533 \$
TVH à payer	10 053	8 900
Autres	20 362	21 404
Dettes d'exploitation et charges à payer	82 247 \$	67 837 \$

## Note 12 : Dette à long terme

La facilité de crédit non garantie renouvelable (la « facilité ») d'AGF procure un montant en capital global maximal de 140,0 M\$ et un crédit de sécurité de 10,0 M\$. En vertu de la facilité, AGF peut se prévaloir d'avances au moyen d'emprunts au taux préférentiel en dollars américains ou canadiens, d'acceptations bancaires ou de l'émission de lettres de crédit. La facilité doit être complètement remboursée le 6 novembre 2023. Au 30 novembre 2021, AGF avait prélevé néant (néant en 2020) sur la facilité. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF avait emprunté néant (remboursé 208,5 M\$ en 2020). Au 30 novembre 2020, AGF a engagé 0,7 M\$ de frais de transaction qui sont amortis sur la durée de la facilité. Au 30 novembre 2021, le solde des frais de transaction se chiffrait à 0,3 M\$. Au 30 novembre 2021, un montant de 150,0 M\$ était inutilisé sur la facilité de crédit renouvelable et la convention d'un crédit de sécurité.

## Note 13 : Actifs et passifs d'impôt différé

a) L'analyse des actifs et des passifs d'impôt différé se résume comme suit :

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2021	2020
Actifs d'impôt différé		
Actif d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	1 980 \$	2 555 \$
Actif d'impôt différé à recouvrer dans les 12 mois	4 105	4 038
	6 085 \$	6 593 \$
Passifs d'impôt différé		
Passif d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	150 210 \$	150 043 \$
Passif d'impôt différé à régler dans les 12 mois	84	-
	150 294	150 043
Passifs d'impôt différé, montant net	144 209 \$	143 450 \$

## Notes annexes

La variation des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020, sans tenir compte des soldes compensatoires dans les mêmes territoires fiscaux, se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	Solde à l'ouverture de l'exercice		Comptabilisé en résultat net		Comptabilisé en capitaux propres		Comptabilisé dans les AERG		Solde à la clôture de l'exercice			
<b>Exercice clos le 30 novembre 2021</b>												
Actifs d'impôt différé												
Charges déductibles dans des exercices futurs	9 716	\$	152	\$	337	\$	-	\$	10 205	\$		
Reports prospectifs de pertes	835		(709)		-		-		126			
Charges reportées	63		(63)		-		-		-			
Commissions de vente reportées	1 027		(1 027)		-		-		-			
Immobilisations corporelles	265		1 123		-		-		1 388			
Autres crédits et reports prospectifs	54		(26)		10		-		38			
	<b>11 960</b>	<b>\$</b>	<b>(550)</b>	<b>\$</b>	<b>347</b>	<b>\$</b>	<b>-</b>	<b>\$</b>	<b>11 757</b>	<b>\$</b>		
Passifs d'impôt différé												
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	150 987	\$	86	\$	-	\$	-	\$	151 073	\$		
Participations	4 412		442		(20)		48		4 882			
Autres	11		-		-		-		11			
	<b>155 410</b>	<b>\$</b>	<b>528</b>	<b>\$</b>	<b>(20)</b>	<b>\$</b>	<b>48</b>	<b>\$</b>	<b>155 966</b>	<b>\$</b>		
Passifs d'impôt différé, montant net	<b>143 450</b>	<b>\$</b>	<b>1 078</b>	<b>\$</b>	<b>(367)</b>	<b>\$</b>	<b>48</b>	<b>\$</b>	<b>144 209</b>	<b>\$</b>		
(en milliers de dollars)	Solde à l'ouverture de l'exercice		Ajustements transitoires connexes à IFRS 16		Comptabilisé en résultat net		Comptabilisé en capitaux propres		Comptabilisé dans les AERG		Solde à la clôture de l'exercice	
<b>Exercice clos le 30 novembre 2020</b>												
Actifs d'impôt différé												
Charges déductibles dans des exercices futurs	7 082	\$	-	\$	2 574	\$	60	\$	-	\$	9 716	\$
Reports prospectifs de pertes	1 697		-		(862)		-		-		835	
Charges reportées	365		-		(302)		-		-		63	
Commissions de vente reportées	1 164		-		(137)		-		-		1 027	
Autres crédits et reports prospectifs	34		-		20		-		-		54	
	<b>10 342</b>	<b>\$</b>	<b>-</b>	<b>\$</b>	<b>1 293</b>	<b>\$</b>	<b>135</b>	<b>\$</b>	<b>-</b>	<b>\$</b>	<b>11 695</b>	<b>\$</b>
Passifs d'impôt différé												
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	151 026	\$	-	\$	(39)	\$	-	\$	-	\$	150 987	\$
Participations	4 773		-		(371)		-		10		4 412	
Immobilisations corporelles	679		(989)		45		-		-		(265)	
Autres	(220)		-		231		-		-		11	
	<b>156 258</b>	<b>\$</b>	<b>(989)</b>	<b>\$</b>	<b>(134)</b>	<b>\$</b>	<b>-</b>	<b>\$</b>	<b>10</b>	<b>\$</b>	<b>155 145</b>	<b>\$</b>
Passifs d'impôt différé, montant net	<b>145 916</b>	<b>\$</b>	<b>(989)</b>	<b>\$</b>	<b>(1 427)</b>	<b>\$</b>	<b>(60)</b>	<b>\$</b>	<b>10</b>	<b>\$</b>	<b>143 450</b>	<b>\$</b>

b) Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard des reports prospectifs de pertes et des autres charges déductibles dans la mesure où la réalisation d'un avantage fiscal par le biais des bénéfices imposables futurs est probable. La capacité de réaliser un avantage fiscal découlant de ces pertes dépend d'un nombre de facteurs, y compris la rentabilité future des activités dans les territoires où les pertes fiscales surviennent. Au 30 novembre 2021, il n'y a pas eu comptabilisation d'actifs d'impôt différé à l'égard des pertes autres qu'en capital de 30,2 M\$ et des charges déductibles de 2,2 M\$.

Les reports prospectifs de pertes autres qu'en capital par date d'expiration au 30 novembre 2021 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)

2029	31	\$
2030	77	
2031	8	
2032	100	
2033	87	
Par la suite	9 780	
Sans date d'expiration	20 160	

c) Au 30 novembre 2021, le montant global des différences temporaires associées aux participations dans des filiales pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'élève à 4,8 M\$ (5,6 M\$ en 2020).

## Note 14 : Provision pour Avantage Éléments

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2021		2020	
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 338	\$	1 450	\$
Provision supplémentaire portée en résultat net	362		605	
Utilisé pendant l'exercice	(1 049)		(717)	
Solde à la clôture de l'exercice	651		1 338	
Moins la partie non courante	-		424	
Partie courante	651	\$	914	\$

## Note 15 : Capital-actions

### a) Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé d'AGF se compose d'un nombre illimité d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Les actions de catégorie B sans droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto.

## Notes annexes

### b) Variation au cours de l'exercice

La variation du capital-actions se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars, sauf les montants par action)	2021		2020	
	Actions	Valeur attribuée	Actions	Valeur attribuée
<b>Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote</b>	<b>57 600</b>	<b>- \$</b>	57 600	- \$
<b>Actions de catégorie B sans droit de vote</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	69 868 569	425 460 \$	78 223 104	474 178 \$
Émission dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	43 419	313	68 243	319
Options sur actions exercées	676 386	5 253	60 582	361
Rachat aux fins d'annulation	(702 100)	(4 258)	(8 017 542)	(48 618)
Achat d'actions propres pour la FAP	(250 000)	(1 864)	(750 000)	(2 628)
Remise d'actions propres pour la FAP <sup>1</sup>	320 610	1 289	284 182	1 848
Solde à la clôture de l'exercice	<b>69 956 884</b>	<b>426 193 \$</b>	69 868 569	425 460 \$

<sup>1</sup> En décembre 2021, 339 223 unités d'actions supplémentaires (297 384 en 2020) ont été remises.

### c) Rachat aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote

AGF a obtenu l'approbation réglementaire relative au rachat aux fins d'annulation, de temps à autre, d'un certain nombre de ses actions de catégorie B sans droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto). AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote pendant des périodes d'interdiction préétablies, sous réserve de certains paramètres. À l'extérieur de ces périodes d'interdiction préétablies, les actions seront rachetées à la discrétion de la direction. En vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, AGF peut racheter au plus 10 % des actions en circulation détenues dans le public à la date de réception de l'approbation réglementaire ou au plus 5 067 167 actions entre le 8 février 2021 et le 7 février 2022 et au plus 5 947 786 actions entre le 6 février 2020 et le 5 février 2021. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, AGF a racheté 702 100 actions de catégorie B sans droit de vote (1 000 000 en 2020) pour une contrepartie de 5,6 M\$ (5,1 M\$ en 2020). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, la moins-value de la valeur comptable des actions rachetées aux fins d'annulation s'est chiffrée à 1,4 M\$ (excédent de 0,9 M\$ en 2020) et a été comptabilisée au poste « Résultats non distribués ».

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a conclu une offre publique de rachat importante (« OPRI »), en vertu de laquelle AGF a racheté 7 017 542 actions de catégorie B sans droit de vote aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de 40,0 M\$, au prix de 5,70 \$ par action. Le prix de rachat des actions acquises par l'entremise de l'OPRI est réparti entre le capital-actions et les résultats non distribués. Le capital-actions en lien avec l'OPRI a reculé de 42,6 M\$. L'excédent sur le prix de rachat de 2,6 M\$, les coûts de transaction de 0,5 M\$ ainsi que les impôts de 0,3 M\$ reliés à l'OPRI ont été comptabilisés au poste « Résultats non distribués ».

### d) Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en tant qu'actions propres pour la FAP

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, 250 000 actions de catégorie B sans droit de vote (750 000 en 2020) ont été rachetées pour la FAP pour une contrepartie de 1,9 M\$ (2,6 M\$ en 2020) selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, 320 610 actions de catégorie B sans droit de vote (284 182 en 2020) rachetées en tant qu'actions propres ont été remises. Au 30 novembre 2021, 774 818 actions de catégorie B sans droit de vote (845 428 en 2020) étaient détenues en tant qu'actions propres.

## Note 16 : Cumul des autres éléments du résultat global

(en milliers de dollars)	Écart de conversion	Juste valeur par le biais des AERG	Juste valeur de l'instrument dérivé	Total
<b>Solde d'ouverture du cumul des AERG au 1<sup>er</sup> décembre 2019</b>				
Autres éléments du résultat global	8 243 \$	4 085 \$	(1 062) \$	11 266 \$
Charge d'impôt sur le résultat	-	(8)	-	(8)
<b>Solde au 1<sup>er</sup> décembre 2019</b>	8 243	4 077	(1 062)	11 258
Opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2020				
Autres éléments du résultat global	(32)	74	-	42
Reclassement du cumul des AERG dans le résultat net tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente <sup>1</sup> (note 8)	(9 712)	-	1 062	(8 650)
Charge d'impôt sur le résultat	-	(10)	-	(10)
<b>Solde au 30 novembre 2020</b>	(1 501)	4 141	-	2 640
Opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2021				
Autres éléments du résultat global	-	362	-	362
Charge d'impôt sur le résultat	-	(48)	-	(48)
<b>Solde au 30 novembre 2021</b>	<b>(1 501) \$</b>	<b>4 455 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 954 \$</b>

<sup>1</sup> Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a reclassé le cumul des AERG de 8,7 M\$ dans les états consolidés du résultat net à la suite de la vente de S&WHL.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a comptabilisé une perte sur la juste valeur de l'instrument dérivé en devise étrangère en lien avec la vente de S&WHL de 14,6 M\$, qui a ensuite été reclassée dans les états consolidés du résultat net, tout comme la juste valeur à l'ouverture de la perte sur l'instrument dérivé de 1,1 M\$, pour une perte totale de 15,7 M\$ reclassée dans les états consolidés du résultat net. Pour plus de détails, se reporter à la note 8. La perte sur l'instrument dérivé au 30 novembre 2020 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	Cumul des AERG à l'ouverture	Variations de la juste valeur de l'instrument dérivé constatées dans les AERG	Perte sur l'instrument dérivé constatée dans le résultat net	Reclassement de la perte sur l'instrument dérivé des AERG au résultat net	Total de la perte de l'instrument dérivé dans le résultat net
<b>Exercice clos le 30 novembre 2020</b>					
Contrat à terme – S&WHL	s.o.	(9 834) \$	1 297 \$	9 834 \$	11 131 \$
Option de vente – S&WHL	(1 062)	(4 775)	- \$	5 837	5 837
	<b>(1 062) \$</b>	<b>(14 609) \$</b>	<b>1 297 \$</b>	<b>15 671 \$</b>	<b>16 968 \$</b>

## Note 17 : Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration

(en milliers de dollars)	2021	2020
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>		
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	440 660 \$	383 067 \$
Charges des fonds et renoncations de frais	(8 400)	(8 409)
	<b>432 260 \$</b>	<b>374 658 \$</b>

## Notes annexes

### Note 18 : Ajustements de la juste valeur et autres produits

(en milliers de dollars)

#### Exercices clos les 30 novembre

	2021	2020
Ajustement de la juste valeur en lien avec un profit tiré d'un placement à la JVPBRN (note 4)	2 184 \$	759 \$
Ajustement de la juste valeur et distributions en lien avec des placements à long terme [note 5 b)]	13 776	7 767
Produits d'intérêts	540	936
Autres produits <sup>1</sup>	1 597	693
	<b>18 097 \$</b>	<b>10 155 \$</b>

<sup>1</sup> Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a comptabilisé un profit de 1,2 M\$ à la suite de la vente d'œuvres d'art. Pour plus de détails, se reporter à la note 26.

### Note 19 : Charges par nature

(en milliers de dollars)

#### Exercices clos les 30 novembre

	2021	2020
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration		
Salaires, avantages sociaux et rémunération fondée sur le rendement	131 313 \$	115 661 \$
Rémunération fondée sur des actions	10 844	7 009
Ventes et marketing	7 364	7 783
Technologies de l'information et installations	28 017	28 708
Honoraires	13 145	11 014
Autres coûts liés aux fonds	1 668	1 253
Autres	2 778	3 306
	<b>195 129 \$</b>	<b>174 734 \$</b>

### Note 20 : Charge au titre des avantages du personnel

(en milliers de dollars)

#### Exercices clos les 30 novembre

	2021	2020
Charges de rémunération, abstraction faite de la rémunération fondée sur des actions	131 313 \$	115 661 \$
Régimes d'options sur actions	534	656
Régime d'achats d'actions	1 206	1 192
Régime d'UAPR	4 867	4 122
Régime d'UAD	4 237	1 039
Rémunération fondée sur des actions	10 844	7 009
	<b>142 157 \$</b>	<b>122 670 \$</b>

### Note 21 : Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

#### a) Régimes d'options sur actions

En vertu des régimes d'options sur actions d'AGF, un maximum de 1 289 537 actions de catégorie B sans droit de vote supplémentaires (780 585 en 2020) auraient pu être attribuées au 30 novembre 2021.

La variation des options sur actions pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2020		2020	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Options sur actions de catégorie B sans droit de vote</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 214 162	6,64 \$	7 416 929	6,91 \$
Options attribuées	171 666	8,17	511 415	5,64
Options éteintes	(48 100)	8,32	(303 792)	7,18
Options échues	(632 518)	11,86	(349 808)	10,62
Options exercées	(676 386)	6,69	(60 582)	5,28
Solde à la clôture de l'exercice	6 028 824	6,12 \$	7 214 162	6,64 \$

Les options sur actions en cours au 30 novembre 2021 ont des dates d'échéance entre 2022 et 2028. Les renseignements supplémentaires afférents aux options sur actions en cours aux 30 novembre 2021 et 2020 se résument comme suit :

Au 30 novembre 2021	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Fourchette des prix d'exercice</b>					
0,01 \$ à 8,00 \$	5 517 228	2,8 ans	5,92 \$	4 393 150	5,90 \$
8,01 \$ à 15,00 \$	511 596	2,6 ans	8,26	339 930	8,30
	6 028 824	2,8 ans	6,12 \$	4 733 080	6,07 \$

Au 30 novembre 2020	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Fourchette des prix d'exercice</b>					
0,01 \$ à 8,00 \$	6 193 614	3,6 ans	6,00 \$	4 134 968	6,00 \$
8,01 \$ à 15,00 \$	1 020 548	0,8 an	10,51	1 020 548	10,51
	7 214 162	3,2 ans	6,64 \$	5 155 516	6,89 \$

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a attribué 171 666 options sur actions (511 415 en 2019) et a comptabilisé des charges de rémunération et un surplus d'apport de 0,5 M\$ (0,7 M\$ en 2020). L'estimation de la juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021 s'est chiffrée à 1,65 \$ l'option (1,01 \$ en 2020), selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020 :

Exercices clos les 30 novembre	2021	2020
Taux d'intérêt sans risque	1,4 %	0,4 %
Rendement prévu de l'action	4,6 %	5,7 %
Volatilité prévue du cours de l'action selon un historique de cinq ans	35,4 %	37,0 %
Taux d'extinction	4,4 %	4,5 %
Durée de l'option	5,3 ans	5,2 ans

## Notes annexes

### b) Autres paiements fondés sur des actions

Les autres paiements fondés sur des actions comprennent les UAPR et les UAD. Au 30 novembre 2021, AGF a constaté une charge de 5,7 M\$ (1,5 M\$ en 2020) et un passif de 11,0 M\$ (5,9 M\$ en 2020) relativement aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a constaté des charges de rémunération de 3,4 M\$ (3,6 M\$ en 2020) et un surplus d'apport de 5,3 M\$ (5,5 M\$ en 2020), déduction faite de l'impôt, relativement au règlement en instruments de capitaux propres d'UAPR.

La variation des UAPR et des UAD pendant les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020 se résume comme suit :

	2021 Nombre d'unités d'actions	2020 Nombre d'unités d'actions
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>		
En cours à l'ouverture de l'exercice, non acquises	3 510 057	3 216 960
Émises		
Attribution initiale	1 071 034	846 525
Au lieu de dividendes	141 511	168 982
Réglées en trésorerie	(458 616)	(371 342)
Réglées en instruments de capitaux propres	(320 610)	(284 182)
Éteintes et annulées	(17 180)	(66 886)
En cours à la clôture de l'exercice, non acquises	3 926 196	3 510 057
Réglées en trésorerie, à la clôture de l'exercice	345 881	370 917
Réglées en instruments de capitaux propres, à la clôture de l'exercice	3 580 315	3 139 140

### Note 22 : Charges d'intérêts

(en milliers de dollars)

<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	2021	2020
Intérêts sur la dette à long terme et commission d'engagement <sup>1</sup>	599 \$	5 502 \$
Charge d'intérêts sur les contrats de location (note 6)	2 169	1 057
Charge d'intérêts liée à l'impôt (remboursement)	28	(193)
	<b>2 796 \$</b>	<b>6 366 \$</b>

<sup>1</sup> En septembre 2020, AGF a remboursé l'intégralité de sa dette à long terme. Au 30 novembre 2021, l'encours de la dette à long terme d'AGF était de néant.

## Note 23 : Charge d'impôt sur le résultat

a) Les principaux éléments de la charge d'impôt sur le résultat se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	2021		2020	
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>				
Impôt sur le résultat exigible				
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	12 455	\$	23 860	\$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	26		(1 291)	
Autres	(1 058)		(621)	
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat exigible</b>	<b>11 423</b>	<b>\$</b>	<b>21 948</b>	<b>\$</b>
Impôt sur le résultat différé				
Naissance et résorption des différences temporaires	1 337	\$	(1 778)	\$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(33)		1 095	
Avantage fiscal découlant d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporaire non constatés antérieurs	(226)		(744)	
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat différé</b>	<b>1 078</b>		<b>(1 427)</b>	
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>12 501</b>	<b>\$</b>	<b>20 521</b>	<b>\$</b>

La ventilation de la charge d'impôt sur le résultat se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	2021		2020	
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>				
Impôt sur le résultat				
Total de l'impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	12 501	\$	10 646	\$
Incidence fiscale relativement à un profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	–		10 000	
Application d'IFRS 16	–		(125)	
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>12 501</b>	<b>\$</b>	<b>20 521</b>	<b>\$</b>

b) Le taux d'imposition effectif d'AGF se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	2021		2020	
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>				
Taux d'imposition des sociétés canadiennes	26,5	%	26,5	%
Écart des taux sur le résultat des filiales	0,4		0,5	
Produits financiers exonérés d'impôt	(0,3)		(6,5)	
Profits soumis à divers taux d'imposition	(4,1)		(0,5)	
Bénéfices non imposables découlant de la cession d'un placement	–		(9,1)	
Charges non déductibles	0,4		0,2	
Utilisation de pertes fiscales non constatées antérieures et différences temporaires	(0,4)		(0,4)	
Variation des actifs d'impôt différé non constatée	3,3		0,7	
Autres	(1,7)		(0,5)	
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>24,1</b>	<b>%</b>	<b>10,6</b>	<b>%</b>

## Notes annexes

c) L'impôt payé en lien avec des composantes des AERG se résume comme suit :

(en milliers de dollars)

**Exercices clos les 30 novembre**

	2021	2020
Augmentation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	48 \$	10 \$
	<b>48 \$</b>	<b>10 \$</b>

d) L'impôt payé (crédité) en lien avec des composantes des capitaux propres se résume comme suit :

(en milliers de dollars)

**Exercices clos les 30 novembre**

	2021	2020
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres	(241) \$	(60) \$
Autres	(126)	-
	<b>(367) \$</b>	<b>(60) \$</b>

## Note 24 : Résultat par action

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

**Exercices clos les 30 novembre**

	2021	2020
Numérateur		
Résultat net de l'exercice	39 297 \$	173 908 \$
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	70 009 123	77 326 775
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions des employés	1 651 519	1 032 795
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	71 660 642	78 359 570
Résultat par action de l'exercice		
De base	0,56 \$	2,25 \$
Dilué	0,56 \$	2,22 \$

## Note 25 : Dividendes

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, les dividendes versés par AGF se sont élevés à 0,34 \$ par action (0,32 \$ en 2020). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, les dividendes versés, y compris les dividendes réinvestis, se sont élevés à 23,8 M\$ (24,9 M\$ en 2020). Le 17 décembre 2021, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2021, soit un dividende total d'environ 6,3 M\$. Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas ce dividende à payer.

## Note 26 : Transactions entre parties liées

### a) Rémunération des membres clés de la direction

AGF est contrôlée par Blake C. Goldring, président exécutif du conseil d'AGF qui, par sa participation indirecte dans toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, possède 80 % des actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Les 20 % restants d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote sont détenus par le vice-président du conseil d'administration d'AGF, qui agit également à titre d'administrateur.

La rémunération des administrateurs et des autres membres clés de la direction d'AGF se résume comme suit :

(en milliers de dollars)

**Exercices clos les 30 novembre**

	2021		2020	
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	10 848	\$	8 501	\$
Paiements fondés sur des actions	5 949		2 999	
	16 797	\$	11 500	\$

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF et Goldring Capital Corporation ont conclu un accord relativement à la vente et au transfert de propriété, d'AGF à Goldring Capital Corporation, de onze œuvres d'art pour une contrepartie de 1,2 M\$. Le prix de vente convenu a été approuvé par le conseil d'administration. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, le produit tiré de la vente a été constaté dans les états consolidés du résultat net au poste « Autres produits ».

**b) Fonds communs de placement et autres placements**

En vertu des IFRS, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. est réputée, aux fins des IFRS, être liée aux fonds AGF, car elle agit à titre de gestionnaire de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, des frais de conseils et des frais d'administration des fonds AGF, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds AGF et AGF. En échange, AGF assure la gestion et l'administration des fonds AGF, fournit des conseils en placement et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds AGF. La quasi-totalité des frais de gestion et de conseils d'AGF touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020 provenait des fonds AGF. Au 30 novembre 2021, AGF avait une créance de 15,7 M\$ (15,3 M\$ en 2020) sur les fonds AGF. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds AGF qui sont des fiducies de fonds commun de placement.

Les coûts globaux des services aux porteurs de parts repris et les frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2021 au nom des fonds AGF ont totalisé environ 10,3 M\$ (9,7 M\$ en 2020).

AGF investit également des capitaux de lancement dans les fonds AGF et la plateforme d'alternatifs privés. Pour plus de détails sur ces placements, se reporter aux notes 4 et 5 b), respectivement.

**Note 27 : Gestion des risques financiers**

**a) COVID-19**

La pandémie de COVID-19 reste une préoccupation importante et une source de volatilité pour les marchés mondiaux.

La volatilité continue et élevée sur les marchés des capitaux peut créer un risque de marché quant à la situation du capital et à la rentabilité d'AGF. Une importante partie des produits d'AGF est fonction de l'actif géré moyen global, abstraction faite de celui de la plateforme d'alternatifs privés. Les ventes nettes et les changements sur le marché influent sur les niveaux des actifs gérés. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré moyen, abstraction faite de celui de la plateforme d'alternatifs privés, les produits tirés des frais de gestion, déduction faite des commissions de suivi, diminueraient d'environ 7,6 M\$.

### b) Facteurs de risques financiers

De par la nature de ses activités, AGF s'expose à divers risques financiers : risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix), risque de crédit et risque de liquidité. Dans le cours normal des activités, AGF gère ces risques, qui découlent de son utilisation d'instruments financiers, à mesure qu'ils surviennent.

#### Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents, y compris les taux de change, les taux d'intérêt et les cours des actions et des produits de base.

##### i) Risque de change

AGF s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard des valeurs américaines et internationales sous-jacentes détenues dans les fonds AGF aurait occasionné un changement d'environ 1,3 G\$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2021. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 13,5 M\$ (14,7 M\$ en 2020).

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des États-Unis, d'Irlande et de Singapour qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

##### ii) Risque de taux d'intérêt

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. AGF n'était pas exposée au risque de taux d'intérêt pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020, car l'encours de sa dette à long terme était de néant.

Au 30 novembre 2021, environ 15 % de l'actif géré de fonds de détail d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement d'environ 1,0 M\$ des produits pour l'exercice clos le 30 novembre 2021.

##### iii) Risque de prix

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds d'alternatifs. Au 30 novembre 2021, les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme qui s'élèvent respectivement à 21,8 M\$, à 0,9 M\$ et à 160,7 M\$ (17,2 M\$, 0,6 M\$ et 151,9 M\$ en 2020). Au 30 novembre 2021, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit ou une perte latents avant impôt de 18,3 M\$ (16,9 M\$ en 2020) porté en résultat net et un profit ou une perte latents avant impôt de 0,1 M\$ (0,1 M\$ en 2020) porté aux AERG.

### Risque de crédit

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La haute direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque important à l'égard de toute contrepartie individuelle.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des commissions payées sur les fonds communs de placement comportant des FR, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales, les engagements liés à des placements dans la plateforme d'alternatifs privés et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influencer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Gestion du capital » (ci-après) et à la note 12. Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

La durée contractuelle des passifs financiers dans les groupes d'échéance correspondants d'AGF selon la période restante aux 30 novembre 2021 et 2020 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	1 an ou moins		1 à 5 ans	
<b>Exercice clos le 30 novembre 2021</b>				
Dettes d'exploitation et charges à payer	82 247	\$	-	\$
Provision pour Avantage Éléments	651		-	
Autres passifs	-		10 421	
<b>Total</b>	<b>82 898</b>	<b>\$</b>	<b>10 421</b>	<b>\$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2020</b>				
Dettes d'exploitation et charges à payer	67 837	\$	-	\$
Provision pour Avantage Éléments	914		424	
Autres passifs	-		9 267	
<b>Total</b>	<b>68 751</b>	<b>\$</b>	<b>9 691</b>	<b>\$</b>

### c) Gestion du capital

AGF gère activement son capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en s'assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer ses engagements en capital relativement à la plateforme d'alternatifs privés.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs afin d'atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

Le capital d'AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Pour plus de détails, se reporter aux notes 12 et 15. Chaque année, AGF prépare un plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l'expansion au moyen d'une croissance interne et de placements stratégiques. Le comité de haute direction d'AGF est responsable de la gestion du capital. Le conseil d'administration d'AGF surveille les politiques en matière de capital et la gestion du capital de la Société.

En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées.

### d) Estimations de la juste valeur

La valeur comptable des créances et autres actifs et des dettes d'exploitation et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée. La valeur comptable de la dette à long terme, le cas échéant, se rapproche de la juste valeur en raison de la portion à taux variable du taux d'intérêt effectif.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur, selon la méthode d'évaluation. Les différents niveaux se résument comme suit :

- Niveau 1 Les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- Niveau 2 Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. prix) soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix).
- Niveau 3 Les données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. données non observables).

Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2021 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)					
<b>Au 30 novembre 2021</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>	
<b>Actifs</b>					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 484	\$ -	\$ -	\$ -	86 484 \$
Fonds communs de placement AGF et autres	21 836	-	-	-	21,836
Placements à long terme	-	-	160 721	-	160 721
Intéressement	-	-	1 159	-	1 159
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des AERG					
Titres de participation	913	-	-	-	913
Coût amorti					
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral	-	325	-	-	325
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>109 233</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 325</b>	<b>\$ 161 880</b>	<b>\$ 271 438</b>
<b>Passifs</b>					
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Résultat différé à long terme de l'intéressement	-	\$ -	\$ -	1 159	\$ 1 159 \$
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>1 159</b>	<b>\$ 1 159 \$</b>

Les actifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2020 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)					
<b>Au 30 novembre 2020</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>	
<b>Actifs</b>					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 009	\$ -	\$ -	\$ -	94 009 \$
Fonds communs de placement AGF et autres	17 248	-	-	-	17 248
Placements à long terme	-	-	151 949	-	151 949
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des AERG					
Titres de participation	610	-	-	-	610
Coût amorti					
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral	-	311	-	-	311
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>111 867</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 311</b>	<b>\$ 151 949</b>	<b>\$ 264 127</b>

La juste valeur des instruments financiers cotés sur des marchés actifs est fondée sur les prix cotés sur les marchés actifs pour des opérations régulières et récentes qui ont eu lieu.

Les instruments de niveau 1 comprennent les placements dans les fonds communs de placement AGF ainsi que les dépôts temporaires très liquides auprès d'une banque irlandaise.

Les instruments de niveau 2 comprennent les instruments dérivés auprès de grandes banques à charte canadiennes et les titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral. Les titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral sont évalués au coût amorti, et leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.

Les instruments de niveau 3 comprennent les placements à long terme en lien avec la plateforme d'alternatifs privés et la juste valeur des placements d'intéressement en lien avec les Fonds InstarAGF. Les instruments de cette catégorie comportent une ou des données non observables qui ont une incidence très importante sur la juste valeur de l'instrument ou sur le profit ou la perte de l'instrument.

## Notes annexes

Au 30 novembre 2021, la juste valeur des placements à long terme d'AGF était fondée sur la valeur liquidative calculée par le gestionnaire d'actifs du fonds. Une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de la valeur liquidative aurait représenté une augmentation ou une diminution de la juste valeur des placements à long terme et du résultat avant impôt d'AGF de 16,4 M\$. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 b).

La juste valeur des placements d'intéressement en lien avec les Fonds InstarAGF était fondée sur l'information financière et la valeur liquidative fournies par les entités émettrices en tenant compte du calendrier, des projections de flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation appropriés utilisés. Pour plus de détails, se reporter à la note 7.

La variation des instruments de niveau 3 pour les exercices clos les 30 novembre 2021 et 2020 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	Total
<b>Placements à long terme</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> décembre 2020	151 949 \$
Achat d'un placement	30 912
Remboursement de capital	(22 051)
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net <sup>1</sup>	(89)
<b>Solde au 30 novembre 2021</b>	<b>160 721 \$</b>
<b>Intéressement</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> décembre 2020	- \$
Comptabilisation initiale	1 159
<b>Solde au 30 novembre 2021</b>	<b>1 159 \$</b>

<sup>1</sup> La variation des pertes latentes connexes à des placements présentement compris dans les instruments de niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs s'est élevée à 89 \$ (profit de 4 538 \$ en 2020) pour l'exercice clos le 30 novembre 2021.

(en milliers de dollars)	Total
<b>Placements à long terme</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> décembre 2019	136 664 \$
Achat d'un placement	12 110
Remboursement de capital	(1 363)
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net	4 538
<b>Solde au 30 novembre 2020</b>	<b>151 949 \$</b>

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2.

## Note 28 : Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière où AGF possède présentement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Dans le cours normal des activités, AGF a conclu divers accords généraux de compensation ou autres ententes similaires qui ne respectent pas le critère de compensation dans les états consolidés de la situation financière, mais qui permettent tout de même aux montants connexes d'être compensés dans certaines circonstances, comme un manquement ou une faillite.

Le tableau ci-après présente les instruments financiers comptabilisés compensés ou assujettis à un accord général exécutoire de compensation ou autre entente similaire, mais non compensés, aux 30 novembre 2021 et 2020, et l'incidence nette sur les états consolidés de la situation financière d'AGF si tous les droits de compensation étaient exercés :

(en milliers de dollars) Au 30 novembre 2021		Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
		Actifs bruts	Passifs bruts compensés	Montant net présenté		
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 28 a), b)]		556 311 \$	(469 827) \$	86 484 \$	- \$	86 484 \$
Total des actifs financiers		556 311 \$	(469 827) \$	86 484 \$	- \$	86 484 \$
		Passifs bruts	Actifs bruts compensés	Montant net présenté		
<b>Passifs financiers</b>						
Dettes à long terme [note 28 b)]		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total des passifs financiers		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
(en milliers de dollars) Au 30 novembre 2020		Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
		Actifs bruts	Passifs bruts compensés	Montant net présenté		
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 28 a), b)]		480 385 \$	(386 376) \$	94 009 \$	- \$	94 009 \$
Total des actifs financiers		480 385 \$	(386 376) \$	94 009 \$	- \$	94 009 \$
		Passifs bruts	Actifs bruts compensés	Montant net présenté		
<b>Passifs financiers</b>						
Dettes à long terme [note 28 b)]		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total des passifs financiers		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

- a) Selon un accord entre AGF et une banque à charte canadienne, certains dépôts bancaires sont regroupés dans un seul compte et compensés par des découverts bancaires d'AGF et de ses filiales qui font partie de l'accord de regroupement. Le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».
- b) AGF, par l'entremise de sa filiale Placements AGF Inc. (« PAGFI »), a conclu une entente de prêt avec deux banques à charte canadiennes. En vertu de cette entente, en cas de défaut ou de faillite, les créanciers ont le droit de compenser les passifs par tout dépôt d'AGF et de certaines de ses filiales détenu par les créanciers. Ces dépôts en trésorerie sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». Au 30 novembre 2021, l'encours de la dette à long terme d'AGF était de néant.

## Note 29 : Éventualités

Certaines réclamations ont été ou pourraient être déposées contre AGF. Ces réclamations ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée d'AGF.

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

### Audit de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») – Avantages fiscaux acquis

Comme il a déjà été communiqué dans les états financiers consolidés annuels d'exercices antérieurs, AGF a reçu des lettres de l'ARC et du ministère des Finances de l'Ontario confirmant que l'opposition en matière d'impôt d'AGF avait été acceptée dans son intégralité dans le cadre d'avantages fiscaux acquis et utilisés par AGF pendant l'exercice 2005. En 2020, AGF a comptabilisé des produits d'intérêts de 1,1 M\$ dans les états consolidés du résultat net et a touché une importante partie des impôts à recouvrer. En 2021, AGF a reçu les avis de nouvelle cotisation définitifs et les remboursements d'impôt du ministère des Finances de l'Alberta ainsi que de Revenu Québec. L'affaire est maintenant résolue.

## Note 30 : Engagements et garanties

### a) Engagements

AGF est liée par des contrats d'engagements en matière de service. Les paiements en trésorerie annuels minimaux approximatifs de ces engagements se résument comme suit :

(en milliers de dollars) Exercices clos les 30 novembre	Engagements en matière de service
2022	24 200 \$
2023	12 643
2024	10 811
2025	9 610
2026	4 740
Par la suite	30 548
Total	92 552 \$

Pour plus de détails sur les engagements contractuels d'AGF relativement aux contrats de location de locaux pour bureaux et de matériel de bureau, se reporter à la note 6. En outre, au 30 novembre 2021, AGF avait investi 158,1 M\$ (149,2 M\$ en 2020) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'alternatifs privés et 70,9 M\$ (70,2 M\$ en 2020) de capital restaient à être investis. En outre, AGF a annoncé un engagement anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.

## b) Garanties

AGF, conformément à une entente d'indemnisation conclue avec chacun de ses administrateurs ainsi qu'avec les administrateurs des sociétés de placement à capital variable, a accepté d'indemniser les administrateurs de tous frais à l'égard de toute action ou de toute poursuite qui leur est intentée dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. À ce jour, aucune réclamation n'a été faite à l'égard de ces promesses d'indemnisation.

## Note 31 : Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Après la clôture de son exercice au 30 novembre 2021, AGF a reçu des lettres de l'ARC relativement à l'allègement d'une partie des intérêts précédemment demandés pour les années d'imposition 2008 à 2015 en lien avec l'affaire résolue d'établissement du prix de transfert; se reporter à nos communications à cet effet dans les états financiers consolidés annuels de 2013 à 2020. L'ARC a versé un remboursement d'environ 3,8 M\$ à AGF en lien avec ces intérêts. Les intérêts et les pénalités connexes aux déclarations de revenus ont été comptabilisés et évalués conformément à IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Par conséquent, au 30 novembre 2021, AGF n'avait comptabilisé aucun actif relativement à l'allègement demandé des intérêts, car la Société n'était pas certaine que l'ARC accorderait cet allègement. L'allègement des intérêts sera comptabilisé en 2022, soit la période au cours de laquelle l'allègement aura été accordé. Il reste à déterminer si d'autres montants peuvent être remboursés par l'ARC relativement à la même affaire, mais ces montants ne devraient pas être importants. AGF s'attend à recevoir sous peu des avis de nouvelle cotisation.

*Le présent rapport contient des énoncés prospectifs portant sur AGF, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière ainsi que sur sa situation financière. Bien que la direction estime que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés sont assujettis à des risques et à des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer fortement de ceux exprimés ou supposés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui peuvent modifier significativement les résultats sont, entre autres, l'économie et la conjoncture du marché, y compris les taux d'intérêt, la concurrence, les changements aux règlements gouvernementaux et fiscaux ainsi que d'autres facteurs présentés dans des documents déposés de temps à autre auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents.*

# Répertoire général d'AGF

## **La Société de Gestion AGF Limitée**

C.P. 50

Tour Banque Toronto-Dominion

66, Wellington Street West, 31<sup>e</sup> étage

Toronto (Ontario) M5K 1E9

Site Web : AGF.com

Courriel : tigre@AGF.com

Téléphone : 416-367-1900

## **Bureau de représentation en Chine**

Unit 16, 11/F, Tower A

Beijing Hanwei Plaza

(CCBC Office)

No. 7, Guanghai Road

Beijing, PR China, 10004

## **Renseignements pour les actionnaires**

### **Auditeurs**

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

### **Agent des registres et des transferts**

Société de fiducie Computershare

du Canada

1-800-564-6253

### **Inscription à la Bourse**

AGF.B

## **AGF International Advisors Company Limited**

34 Molesworth Street

Dublin, 2, Ireland

## **Placements AGF Inc.**

C.P. 50

Tour Banque Toronto-Dominion

66, Wellington Street West

Toronto (Ontario) M5K 1E9

## **AGF Investments America Inc.**

53 State Street, Suite 1308

Boston MA 02109

## **Cypress Capital Management Ltd.**

1055, West Georgia Street, bureau 1700

C.P. 11136

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6E 3P3

## **Doherty & Associates Ltd.**

56, rue Sparks, bureau 700

Ottawa (Ontario) K1P 5A9

## **AGF Investments LLC**

53 State Street, Suite 1308

Boston, MA 02109

## **Gestion de placements Highstreet**

244, Pall Mall Street, bureau 350

London (Ontario) N6A 5P6

## **InstarAGF Asset Management Inc.**

Tour Banque Toronto-Dominion

66, Wellington Street West, 34<sup>e</sup> étage

Toronto (Ontario) M5K 1E9



## Investis avec discipline

À AGF, notre démarche s'articule autour de trois principes clés : partage de l'information, démarche mesurée et responsabilisation active. Ceux-ci forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible, et qui constitue l'essence de notre détermination à procurer des rendements constants à nos clients, peu importe de quoi l'avenir sera fait.

Il faut être de taille<sup>MC</sup>



**La Société de Gestion AGF Limitée**  
C.P. 50  
Tour Banque Toronto-Dominion  
Toronto (Ontario) M5K 1E9

**Site Web :** [www.AGF.com](http://www.AGF.com)  
**Courriel :** [tigre@AGF.com](mailto:tigre@AGF.com)  
**Téléphone :** 416-367-1900